



atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

ÉTAT DES LIEUX DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ DE LA FILIÈRE FORET-BOIS AU CONGO

RÉALISÉ PAR L'UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
AUTEUR : DR. A.M. NGOYA-KESSY



RAPPORT FINAL DÉCEMBRE 2019

L'ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE DANS LE CADRE DES PROJETS SUIVANTS ATTRIBUÉS À L'ATIBT :



Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ (FLEGT-REDD+)



Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Central et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT (FLEGT-IP)



Amélioration de la prise en compte des certifications vérifiées tierce partie dans les processus FLEGT et REDD+ (FLEGT-Certification)

Mentions légales :

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Consultant et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'ATIBT, du FFEM, de l'Union Européenne, du PPECF-COMIFAC, ni de celle de la KFW

Ordonné par :

ATIBT Congo
Avenue Felix Eboué – Immeuble Bolloré
Brazzaville, République du Congo
Contacts : +242 06 877 85 29
Alain.tiotsop@atibt.org

Composantes rattachées à l'étude :

Les prestations du prestataire entrent dans le cadre de l'activité de la composante 2 des projets FLEGT-REDD, FLEGTIP et FLEGT-Certification (PPECF II) qui a trait à la réalisation de l'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Congo

Prestataire :

Université Marien Ngouabi
Auteur : DR. A.M NGOYA KESSY

Contributions :

ATIBT Congo : Alain TIOTSOP
ATIBT : Jacqueline LARDIT-VAN DE POL et Caroline DUHESME,
Coordination : Maylis BORELLI
Maquette : LG DESIGN GRAPHIK - STRATÉMARK

Lieu et date de l'intervention :

Congo, mai et décembre 2019

Date de publication :

Janvier 2020

<u>Liste des Tableaux</u>	4
<u>Liste des graphiques</u>	4
<u>Liste des figures</u>	4
<u>Liste des cartes</u>	4
<u>Acronymes et Abréviations</u>	5
<u>Remerciements</u>	5
<u>Préambule</u>	7
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE	8
1.1. <u>Contexte de la filière forêt-bois du Congo</u>	8
1.1.1. <i>Présentation générale</i>	8
1.1.2. <i>L'état des forêts du Congo</i>	8
1.1.3. <i>Les types de permis ou titres d'exploitation forestière</i>	9
1.1.4. <i>Les essences principales exploitées</i>	9
1.1.5. <i>Situation de l'APV FLEGT</i>	9
1.1.6. <i>Situation de l'aménagement forestier et de la certification forestière</i>	9
1.1.7. <i>Situation du processus de la REDD+</i>	11
1.2. <u>Contexte des projets</u>	12
1.3. <u>Objectifs de l'étude</u>	13
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	13
2.1. <u>Description de la méthodologie</u>	13
2.1.1. <i>La recherche documentaire</i>	13
2.1.2. <i>Enquêtes, interviews et entretiens auprès des acteurs</i>	13
2.1.3. <i>Echantillonnage</i>	14
2.1.4. <i>Traitement des données et rédaction du rapport final de l'étude</i>	14
2.2. <u>Les livrables de l'étude</u>	14
3. PRESENTATION DES RESULTATS	16
3.1. <u>Présentation de la chaîne de production</u>	16
3.2. <u>Description de la filière forêt-bois congolaise et chiffres clés</u>	17
3.3. <u>Données caractérisant les opérateurs forestiers industriels</u>	19
3.4. <u>Cartographie des acteurs : exploitants forestiers et les industriels du bois</u>	26
3.4.1. <i>Données du marché des bois tropicaux congolais :</i>	37
3.4.2. <i>Identification des critères de caractérisation de la typologie des groupes d'acteurs</i>	42
3.4.3. <i>Définition de la typologie des acteurs</i>	43
3.5. <u>Description des Associations Professionnelles</u>	44
3.5.1. <i>Présentation de UNICONGO</i>	44
3.5.2. <i>Présentation UNIBOIS</i>	45
3.6. <u>Déroulement de l'étude, les difficultés rencontrées</u>	45
3.7. <u>Forces, faiblesses, opportunités et risques pour chacun des groupes</u>	46
3.7.1. <i>Groupe Okoume</i>	46
3.7.2. <i>Groupe Sapelli</i>	47
3.7.3. <i>Groupe Nini Ko</i>	47
3.7.4. <i>Groupe Kambala</i>	47
3.8. <u>Recommandations</u>	49
3.8.1. <i>Besoins en formation</i>	49
3.8.2. <i>Orientation pour le plan de communication</i>	49
3.8.3. <i>Organisation d'un plaidoyer commun</i>	50
3.8.4. <i>Développement d'une intersyndicale</i>	50
3.8.5. <i>Implication dans l'APV et la certification</i>	51
3.8.6. <i>Recommandations générales</i>	51
4. ANNEXES	52

Liste des annexes

Annexe 1 : Bibliographie - Webographie	52
Annexe 2 : Modèle de questionnaire.....	53
Annexe 3 : Guide d'entretien	54
Annexe 4 : Synthèse des concessions forestières	55
Annexe 5 : Les points marquants de la loi 16-2000 portant code forestier	58
Annexe 6 : Transformation industrielle du bois, taux de transformation du bois.....	59
Annexe 7 : Quelques définitions	60
Annexe 8 : Quelques acteurs des services de transports, export et transit des bois	62
Annexe 9 : Les principaux scieurs artisanaux	62
Annexe 10 : Liste des Personnes rencontrées et calendrier de travail.....	64
Annexe 11 : Synthèse des réponses aux questionnaires.....	65
Annexe 12 : Evolution des prix FOB des bois en grumes d'Afrique Centrale et de l'Ouest sur le marché asiatique au 2 ^e semestre 2018. FOB Euros/m3. Qualité LM	66
Annexe 13 : Evolution des prix FOB des sciages d'Afrique Centrale et de l'Ouest ne juillet 2018, FOB/m3	66

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Concessions aménagées et perspectives 2020 (Source : DGEF-DF et CNIAC 2018)	17
Tableau 2 : Concessions en cours d'aménagement (Source : DGEF-DF et CNIAC 2018)	24
Tableau 3 : Concessions non aménagées (Source : DGEF-DF et CNIAC 2018)	18
Tableau 4 : Concessions forestières certifiées durables ou légales par département (Source : DGEF-DF et CNIAC 2018)	18
Tableau 5 : Récapitulatif (Source : DGEF-DF et CNIAC 2018)	19
Tableau 6 : Production des bois en grumes par sociétés, m3, 2018	20
Tableau 7 : Récapitulatif des industries du bois par type d'unité de transformation, capacité installée et localisation (Source MEF/DGEF-DVRF. Fiche technique)	22
Tableau 8 : Concessions forestières par origine des capitaux et marchés principaux (Source : MEF /DGEF/CNIAC et Ngoya-Kessy, 2019).....	29
Tableau 9 : Superficies forestières UFA/UFE par origine des capitaux (Source : MEF/DGEF/CNIAC et Ngoya-Kessy, 2019).....	30
Tableau 10 : Volumes des bois exportés par catégorie et par destination continentale en m3, 2018 (Source : SCPFE).....	31
Tableau 11 : Volumes des grumes exportées par pays de destination (Source : SCPFE).....	33
Tableau 12 : Volumes des grumes exportées par exportateur, m3, 2018 (Source : SCPFE).....	34
Tableau 13 : Volumes des grumes exportées par essence (Source: SCPFE).....	35
Tableau 14 : Classification des acteurs par type (Source : Ngoya-Kessy, 2019).....	43
Tableau 15: Associations Professionnelles par catégorie (Source : Ngoya-Kessy, 2019).....	44
Tableau 16 : Analyse SWOT du Type 1 OKOUME, 3 NINI KO et type 4 KAMBALA.....	48
Tableau 17 : Analyse SWOT du Type 2 SAPELLI.....	49

Liste des graphiques

Graphique 1 : Production des bois en grumes par sociétés, m3, 2018	21
Graphique 2 : Superficies forestières UFA/UFE par origine des capitaux	30
Graphique 3 : Volumes des produits exportés par catégorie et par destination continentale (Source SCPFE, Rapport 2018)..	31
Graphique 4 : Volumes des grumes exportées par exportateur, m3, 2018	34
Graphique 5 : Volumes des grumes exportées par essence.....	36

Liste des figures

Figure 1 :Schéma de la chaine de production et des exportations des bois (Source : Ngoya-Kessy A.M. 2019).....	16
Figure 2: Superficies forestières UFA/UFE par origine des capitaux	30
Figure 3 :Parts de marchés par continent tous produits en bois confondue 2018.....	32
Figure 4: Part des marchés des grumes par pays destinataires en 2018.....	38
Figure 5 :Part des marchés des sciages humides par pays destinataires en 2018	38
Figure 6 :Parts des marchés sciages séchés par pays destinataires en 2018.....	39
Figure 7: Parts des marchés des placages déroulées par pays destinataires en 2018	40
Figure 8 :Zonage des forêts et classement des UFA au Congo.....	58

Liste des cartes

Carte 1 : Situation de l'aménagement et de la certification	11
Carte 2: Représentant le nombre des employés pour certaines sociétés en 2018	25
Carte 3: localisant tous les acteurs privés, exploitants et industriels forestiers en 2018	26
Carte 4 : les principaux flux de bois et points d'entrée et de sortie en 2018.....	27

Acronymes et Abréviations

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
ACI	Asia Congo Industries
ACPE	Agence Congolaise pour l'Emploi
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
AP	Association Professionnelle
APV FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire
BTC	Bois Tropicaux du Congo
BPL	Bois et Placages de Lopola
CAT	Convention d'Aménagement et de Transformation
CDWI	Congo Déjà Wood Industries
CIB OLAM	Congolaise Industrielle des Bois
CCM	Comité Conjoint de Mise en Œuvre
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNIAF	Centre National des Inventaires Aménagement Forestiers et Fauniques
CTI	Convention de Transformation Industrielle
COMIFAC	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
DDEF	Direction Départementale de l'Economie Forestière
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DF	Direction des Forêts
DGEF	Direction Générale de l'Economie Forestière
DVRF	Direction de la Valorisation des Ressources Forestières
EDF	Etat des Forêts du Bassin du Congo
EFC	Eucalyptus et Fibres du Congo
FAE	Fonds d'Appui à l'Employabilité
FAO	Food Agriculture Organisation
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
FSC-FM	Forest Stewardship Council, Forest- Management
GDF	Gestion Durable des Forêts
IFO	Industries Forestière de Ouessou
LS	Legal Source
LT	Likouala Timber
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MIBT	Marché Intérieur des Bois Tropicaux
MIG	Marché Intérieur des Grumes
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIT	Organisation Internationale du Travail
OLB	Origine Légale du Bois
OSC	Organisation de la Société Civile
PA	Plan d'Aménagement
ONEMO	Office Nationale de l'Emploi et de la Main d'œuvre
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PPECF	Programme pour la Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PS	Permis Spécial
RH	Ressources humaines
UNIBOIS	Unis pour le Bois
UNICONGO	Unis pour le Congo
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
USA	United State of America
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
SCPFE	Service du Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation
SICOFOR	Sino Congo Forêts
SIFCO	Société Industrielle et Forestière du Congo
SIVL	Système Informatique de vérification et de la Légalité
SVL	Système de Vérification de la Légalité
TIL	Taman Industries Limited
TRABEC	Transformation des bois et Ebénisterie du Congo

Remerciements

A tous ceux qui ont apporté des contributions pour améliorer cette étude, j'adresse mes sincères remerciements,

Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude :

- Caroline DUHESME, ATIBT- France
- Alain TIOTSOP, ATIBT-Congo,
- Belfort WAMBA, Superviseur Technique SIVL
- Chantal NGO, CLFT
- Stève Joberty BAYONNE MAVOUNGOU, QUESSY CONSULTING
- Caloger Andrenic AYA, QUESSY CONSULTING

Préambule

Le secteur forestier formel joue un rôle important dans l'économie de la République du Congo, notamment à travers sa contribution au PIB national, lequel se situe en moyenne à 5% depuis une vingtaine d'années. L'importance du secteur forestier informel n'est pas captée par les statistiques nationales, alors que c'est là où les populations trouvent l'essentiel de leurs produits de consommation quotidienne : PFNL, sciages artisanaux, viande de chasse, bois de chauffage etc.

Le secteur forestier formel offre des atouts importants parmi lesquels : i) - la mise en valeur d'une matière première unique, renouvelable qui garantit adveatam eternam des revenus à l'Etat, et aux populations locales, pourvues que ces ressources soient gérées de manière durable ; ii) - il est le deuxième employeur après la fonction publique et génère des emplois directs et indirects ; iii)- contribue au désenclavement de l'arrière-pays par la construction des infrastructures de base et des routes et pistes d'atterrissage ; iv) - il s'intègre bien à l'économie rurale très peu monétarisée...

Il est un secteur proche des populations et participe efficacement à la lutte contre la pauvreté. Cependant son apport au budget de l'Etat reste encore marginal, ce, malgré l'introduction de la fiscalité FOT en 2014 qui a fait tripler les recettes fiscales selon le SCPFE.

Nous pensons qu'il est donc raisonnable de continuer à mener des actions de capter le maximum de la part de la rente forestière de l'Etat et d'agir pour améliorer la contribution du secteur au développement d'une nation. Cela, sans pour autant asphyxier les acteurs, et détruire non plus, le tissu économique du pays. Tel est le challenge pour les années avenir.

L'économie forestière par l'exploitation forestière et la transformation industrielle du bois, a connu de profondes mutations ces deux dernières décennies. Tout en étant au cœur des préoccupations internationales, relatives à la gestion durable et à la lutte contre le réchauffement climatique, elle doit également commercer avec les importants marchés asiatiques, moins exigeants sur les questions environnementales et être en phase avec l'évolution des marchés occidentaux sélectifs et plus contraignants, ceci, sur la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux de la foresterie.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1. Contexte de la filière forêt-bois du Congo

1.1.1. Présentation générale

Au Congo, depuis l'époque coloniale à l'indépendance, l'exploitation industrielle était localisée dans la région côtière de Pointe-Noire, et ensuite, tout le long du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO). A partir des années 80, elle a pénétré le nord Congo dans les départements de la Sangha, la Likouala, et enfin dans les années 2000, dans le département de la Cuvette-Ouest.

Avec une trentaine d'entreprises opérationnelles, le secteur forestier est le deuxième employeur après la fonction publique, il contribue au désenclavement et au développement de l'arrière-pays et représente un secteur économique très important, dynamique et en perpétuelle mutation. Il génère un nombre important d'emplois directs et indirects dans les services aussi bien en milieu rural qu'urbain. Par exemple dans le transport des produits de bois, des PFNL, la maintenance mécanique des équipements et des engins, tout comme dans la mise en valeur des aires protégées.

Enfin, le secteur forestier contribue dans une large mesure au développement économique, ceci, par la construction et l'entretien des routes, la mise en place des infrastructures de santé et d'éducation directement associées aux concessions forestières (ED, 2006)

Le Congo s'étend sur une superficie de 342.821 km² et a une population totale estimée à plus de 5.279.517 d'habitants en 2018 correspondant à une densité de la population relativement faible, de 15,45 habitants par km². Cette population est majoritairement urbaine. Plus de la moitié des congolais réside dans les 7 principales villes du pays. La croissance démographique reste élevée, 3,68% par an. (Population data.net 2019). Cette densité est un facteur qui explique en partie le faible taux de déforestation qui est de 0,05% par an. Ce faible taux de déforestation cache une déforestation plus sévère dans les départements du Pool et des Plateaux Batékés.

La forêt congolaise est un immense potentiel économique exploitable. Aussi, aménagée, l'exploitation des ressources forestières peut se faire sans mettre en péril les écosystèmes naturels. Jusqu'en 1972, le bois a été la première ressource du pays et représentait plus de la moitié des exportations. Il a depuis été relégué au second plan par le pétrole et contribue en moyenne à 5% du PIB.

Les disparités sont fortes dans le pays. Le grand massif forestier du Nord étant très peu peuplé, ceci, avec moins de 1,5 habitant/km² dans les départements de la Likouala et de la Sangha. Cette population est répartie le long des principaux axes de communication, ménageant ainsi de vastes superficies forestières de pressions anthropiques.

Le massif forestier du Sud est plus peuplé, et des menaces plus sérieuses pèsent sur ses ressources forestières : agriculture itinérante sur brûlis, déforestation pour le développement des cultures de rente, la chasse sauvage et traditionnelle. Par ailleurs, il faut noter l'écémage des forêts par l'exploitation sélective et intensive qui persiste depuis plus de 60 ans de l'Okoumé et du Limba.

1.1.2. L'état des forêts du Congo

Les massifs forestiers occupent 75% du territoire national. S'étendant de part et d'autre de l'équateur, le domaine forestier de la République du Congo couvre une superficie de plus de 22,334 millions d'hectares, soit plus de 65% du territoire national, et 11% du couvert forestier d'Afrique Centrale (FAO, FRA 2015). Près de 75% de la forêt congolaise, soit plus de 15 millions d'hectares, appartiennent au domaine des forêts de production, dont 14,4 millions d'hectares actuellement attribués en concession forestière.

Le domaine forestier est composé de deux grands ensembles nord et sud très contrastés qui jouissent d'une grande variété de types de forêts, et qui sont séparés par les savanes des plateaux Batéké et de la vallée du Niari.

La superficie moyenne attribuée par opérateur est de près de 400.000 ha, avec des fortes disparités. Les concessions du Nord Congo étant plus importantes que celles du Sud. Les sociétés CIB (Groupe OLAM) et IFO (Groupe Danzer) gèrent chacune plus d'un million d'hectares, société Mokabi SA (Groupe Rougier) et Likouala Timber plus de 500.000 ha.

1.1.3. Les types de permis ou titres d'exploitation forestière

L'exploitation à des fins commerciales, de tous les produits des forêts du domaine de l'Etat, y compris, ceux qui font l'objet d'une activité établie durant de longue date parmi les populations locales, est menée soit en régie, soit par les titulaires de titres d'exploitation délivrées par l'administration de l'économie forestière. Ces titres d'exploitation forestière visés à l'article 65 de la loi 16-2000 du 20 novembre 2000, portant Code forestier sont les Conventions de Transformation Industrielle (CTI), les Conventions d'Aménagement et de Transformation (CAT), les Permis de Coupe des Bois de Plantation (PCBP) et les Permis Spéciaux (PS).

Une CTI porte sur des concessions forestières de petites ou moyennes superficies, et couvre une période de 15 ans au maximum avec l'engagement du titulaire de transformer les grumes dans une unité de transformation dont il est le propriétaire. Cette Convention peut être renouvelée. L'obligation d'élaborer un Plan d'Aménagement n'y est pas fait référence. Il n'y a plus de CTI en cours d'exploitation.

Un CAT porte uniquement sur des concessions forestières de grandes superficies. Et couvre une période plus longue de 30 ans au maximum, ceci, avec une obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'aménagement.

Enfin, les PS concernent principalement les produits forestiers autres que le bois d'œuvre (appelés produits forestiers accessoires). Ce permis peut de façon exceptionnelle, donner droit à l'exploitation d'un nombre fixé et limité de pieds de bois d'œuvre. Ce type de permis est réservé aux citoyens congolais, ONG et associations et a pour vocation d'approvisionner les populations locales en produits dérivés de bois (Cf. article 70 du Code forestiers).

1.1.4. Les essences principales exploitées

Les essences des bois du Congo ont été exploitées depuis le début du 20^{ème} siècle. A cette époque, seules ont été concernées par cette activité les forêts du sud Congo. La totalité de ces forêts a été parcourue par l'exploitation forestière, et l'essence principale exploitée est l'Okoumé, suivi du Limba. Certaines superficies devenues trop pauvres, car écrémées devraient être fermées à l'exploitation pour permettre un repos végétatif, ceci, afin de favoriser la régénération naturelle des essences de bois et la biodiversité.

Le massif forestier du nord, beaucoup plus vaste et le plus riche en essences nobles, n'a été véritablement mis en exploitation qu'à partir de 1970. La quasi-totalité de ces forêts est aujourd'hui parcourue par l'exploitation forestière. Les essences de bois les plus prisées sont : le Sapelli, le Sipo, l'Ayous, le Padouk et le Wéngue.

1.1.5. Situation de l'APV FLEGT

Pour garantir une exploitation légale des forêts, le gouvernement congolais et l'Union européenne ont signé le 17 mai 2010 un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Cet accord a été ratifié le 04 Juillet 2012.

Le Congo a été le premier pays d'Afrique centrale à signer un tel accord avec l'UE. Cet accord commercial, entré en vigueur le 1 mars 2013, a pour but d'améliorer la gouvernance forestière au Congo et de s'assurer que le bois et les produits bois du Congo remplissent les exigences légales et réglementaires du pays. Le processus APV FLEGT a commencé au Congo depuis juin 2008, cela fait donc 11 ans qu'il est en phase de préparation à la mise en œuvre.

Le Gouvernement de la République du Congo s'est engagé à consolider les bonnes pratiques de gestion durable de ses ressources forestières. En effet, cet accord fournit une base pour le dialogue et la coopération entre les parties prenantes ; afin de faciliter et de promouvoir sa mise en œuvre intégrale, et de renforcer l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux.

D'un point de vue structurel, l'APV FLEGT de la République du Congo prend en compte la certification. Il est d'ailleurs clairement stipulé dans l'APV que les certifications privées feront l'objet d'une reconnaissance (certification de légalité ou de gestion durable), notamment pour faciliter l'émission des certificats de légalité prévu dans le SVL.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV FLEGT, plusieurs actions ont été menées, parmi lesquelles : la révision ou la création de textes réglementaires. Tels que les textes de loi et d'application. Mais aussi des documents normatifs décrivant et régissant le fonctionnement du SIVL comme : les procédures, manuels et fiches techniques etc. Différentes instances ont été créées pour permettre un échange et une concertation entre les différentes parties prenantes du pays.

La onzième (11^e) réunion conjointe Congo et UE s'est tenue en novembre 2019 à Brazzaville. Les deux parties ont constaté de commun accord que depuis bientôt une décennie, certains problèmes récurrents empêchent toujours l'opérationnalisation de l'APV FLEGT, malgré des avancées significatives. Elles ont fait part de leur volonté commune à venir à bout des écueils qui jalonnent encore le processus, parmi lesquels on peut citer l'état d'avancement du Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL) qui désormais peut être consulté en ligne à partir du lien <https://sivl.forest.gouv.cg>. Cependant la 10^e réunion du CCM tenue en juin 2019 avait relevé une faible réalisation des activités.

Les premiers modules du SIVL devraient être opérationnels fin 2020, tel que par exemple celui sur la fiscalité. Cela permettra aux différentes parties prenantes une meilleure transparence.

1.1.6. Situation de l'aménagement forestier et de la certification forestière

Les concessions forestières aménagées et non aménagées, constituent les surfaces de forêts attribuées à des acteurs exploitants et industriels forestiers ; elles représentaient en 2019, une superficie totale de **14.352.959 ha**, soit 96% de la totalité des forêts de production du Congo. **8.166.230 ha soit 56,9 %** sont actuellement sous aménagement, et **4.687.495 ha soit 32,7% non aménagés**. La superficie des concessions forestières **en cours d'aménagement est de 901.780 ha**.

Certaines sociétés ont fait le choix de s'orienter vers la certification forestière depuis le début des années 2000. Les pionniers furent la CIB et IFO. Le premier certificat FSC a été émis en 2005 à la société CIB. Aujourd'hui, La superficie totale des forêts certifiées FSC au Congo est d'environ 2,5 millions hectares, attribuées aux mêmes sociétés. Ces compagnies opèrent toutes dans les concessions forestières situées dans la partie septentrionale du Congo. Ainsi, le Congo se place en 12^{ème} position des pays ayant la plus grande superficie de forêts certifiées FSC dans le monde, et le premier en Afrique¹.

D'autres certifications sont présentes depuis les années 2010, un certificat bois contrôlés FSC, et des certifications de légalité OLB (Bureau Veritas) et LS (Nepcon). Les sociétés Thanry, Mokabi SA, Taman ont certifié leurs concessions par ces systèmes.

Le Congo s'est également engagé dans une démarche d'élaboration d'un système de certification forestière panafricaine, dénommée PAFC. Le but visé étant de proposer une alternative de certification de gestion durable, mieux adaptée aux réalités du contexte congolais. Cette initiative s'intègre aujourd'hui dans le projet d'élaboration d'un système régional PAFC (projet ATIBT, financé par le PPECF).

La République du Congo a décidé d'intégrer la certification forestière (légale) dans le code forestier, adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2019. La carte 1 ci-après présente la situation générale de l'aménagement forestier et la certification forestière au 18 mai 2018.

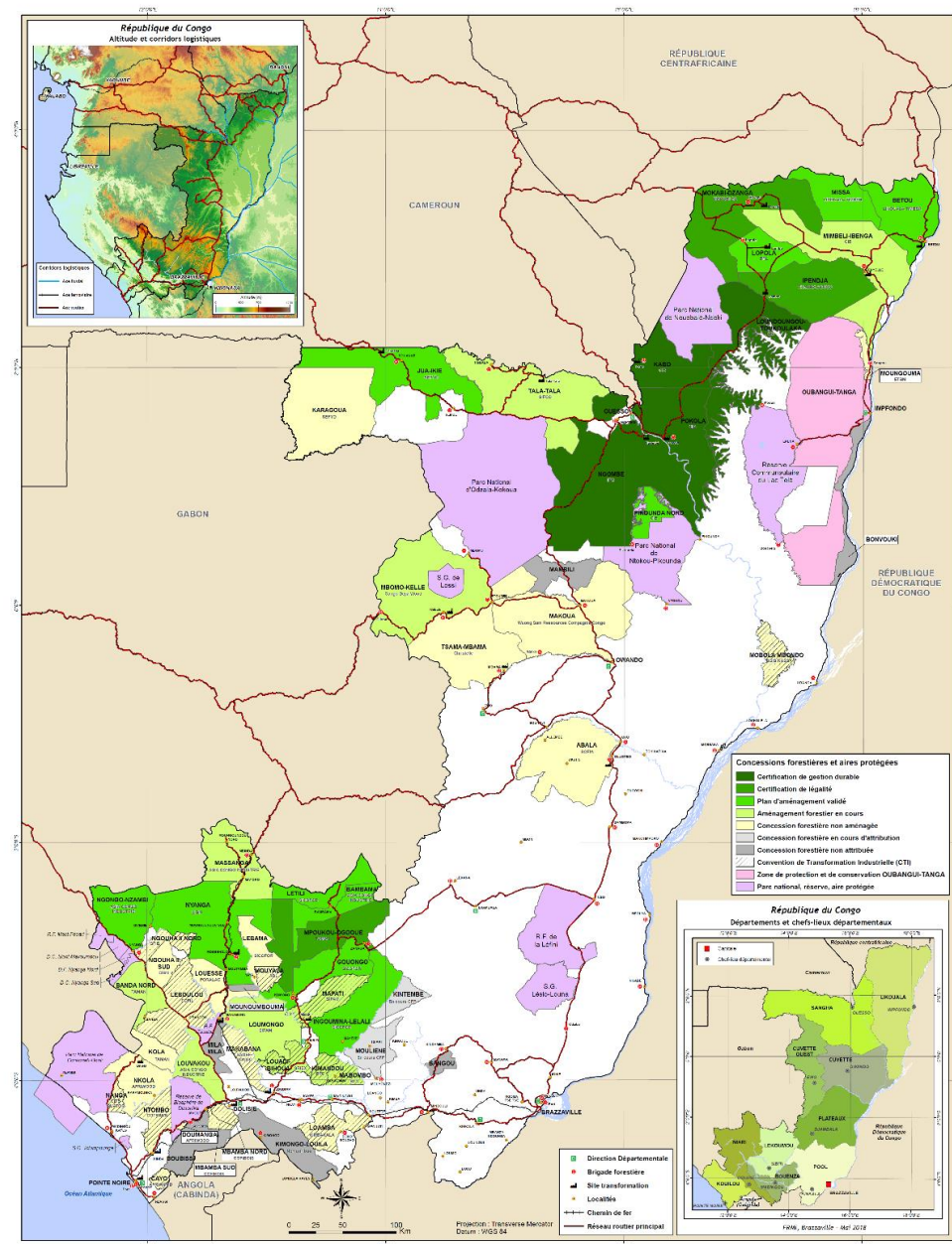
¹ Facts and figures FSC – Octobre 2019

Carte 1 : Situation de l'aménagement et de la certification



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

République du Congo État d'avancement des travaux d'aménagement et de certification au 25 mai 2018



1.1.7. Situation du processus de la REDD+

Le Congo a adhéré au processus REDD en 2008 et a présenté le ER-PIN qui est la note d'idée du programme dans le cadre du plan de préparation de la REDD.

Le processus REDD+ porte sur trois (3) phases à savoir :

- La phase 1 dite phase de préparation qui porte sur l'élaboration des outils techniques et stratégiques de la REDD+ ;
- La phase 2 dite phase d'investissement qui porte sur la mobilisation des financements et la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ;
- La phase 3 dite phase de paiement qui porte sur les paiements basés sur la performance réalisée par le pays en matière de réduction des émissions et d'accroissement des stocks de carbone.

Les membres du Comité des Participants du Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), réunis à Accra (Ghana) du 26 au 30 Septembre 2016, ont reconnu les efforts considérables déployés par la République du Congo dans la phase de préparation du processus REDD+ et lui ont donné l'occasion d'engager les deux autres phases de la REDD+, à savoir: la phase 2 ou phase d'investissement, pour drainer les financements internationaux dédiés au climat en général et à la REDD+ et la phase 3 ou phase de paiement, pour tirer bénéfices des efforts générés dans le cadre des réductions des émissions ou des absorptions des gaz à effet de serre. La Résolution n° PC/22/2016/3 du 26 Septembre 2016 a été prise à cet effet.

De 2016 à 2019, entre autres, les activités suivantes ont été réalisées :

- La contribution à la consolidation du processus d'élaboration du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+, notamment par :
 - La consolidation des études : (i) du cadre politique et réglementaire, (ii) de l'analyse du potentiel REDD+, (iii) de l'analyse du potentiel des co-bénéfices socio-économique, (iv) des filières agroforestières et (v) de la filière bois-énergie ;
 - L'organisation des ateliers de consultation et de validation des différents drafts du Plan d'Investissement 2018-2025 de la stratégie Nationale REDD+.
- La formation des jeunes diplômés sans emplois dans les domaines du SIG et de la télédétection, la formation des membres des Comités Départementaux REDD, des membres du Forum Panafricain des Ambassadeurs du Climat (FPAC) et des jeunes de quelques organisations juvéniles sur la comptabilisation du carbone forestier et des crédits carbonés ;
- La mise à disposition au CNIAF des outils et approches méthodologiques du Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (SYNA-MNV) de la REDD+.

Au cours de cette période, la Coordination Nationale REDD a mis en œuvre le programme qui se décline comme suit :

- Consolidation et suivi des textes juridiques sur la REDD+ (décrets et arrêtés) ;
- Contribution à l'opérationnalisation du volet informationnel et du volet transactionnel du Registre des programmes et projets REDD+ (renforcement des capacités et mise en œuvre) ;
- Actualisation de la version 2017 de l'ER-PD Sangha Likouala sur la base des données réelles de 2019 ;
- Contribution à la finalisation des derniers chantiers liés à la mise en route de l'ER-Programme Sangha Likouala :
 - Organisation des ateliers et réunions techniques ;
 - Contribution à la finalisation du cadre MNV de l'ER-P Sangha Likouala; Contribution à la finalisation du plan de partage des bénéfices du cadre MNV du ER-P Sangha Likouala;
 - Contribution à la finalisation du plan d'action pour les sauvegardes (SAP) de l'ER-P Sangha Likouala;
 - Contribution à la finalisation du contrat d'achat (ER-PA) des crédits de réduction des émissions de l'ER-Programme Sangha Likouala
- Contribution à la révision du Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts
- (NERF) de la République du Congo ;
- Contribution à la finalisation des programmes et projets REDD+ ;
- Animation des ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes sur la REDD+.

1.2. Contexte des projets

L'ATIBT est attributaire depuis 2014 d'un projet financé par l'Union Européenne intitulé « Amélioration de l'implication des acteurs du secteur privé de la filière bois dans les processus de négociation et de mise en œuvre de l'APV FLEGT dans une sélection de pays producteurs en Afrique ». Ce projet vise à faire contribuer activement le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois cible par l'implication dans le processus APV FLEGT.

L'ATIBT et le PPECF-COMIFAC ont signé en juillet 2018 un contrat de subvention qui définit une action commune avec le projet FLEGT-IP, à savoir « l'amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD ».

Cette action commune vise notamment à améliorer le niveau légal des entreprises au travers des associations professionnelles, partenaires du projet, et par la promotion de la certification vérifiée tierce partie, pour les préparer à la mise en œuvre des APV FLEGT. Elle poursuit dans ce Protocole trois objectifs spécifiques :

- Augmentation des surfaces forestières certifiées légales ou durables ;
- Amélioration de la reconnaissance des certifications privées dans les APV des pays cibles et leur prise en compte dans le RBUE ;
- Augmentation du niveau de conformité légale des entreprises.

Cette étude doit permettre de réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois, incluant une évaluation des forces et faiblesses et des propositions d'actions, pour améliorer la connaissance de ce secteur et évaluer la situation des associations professionnelles et du marché pour permettre de mieux cibler les actions des projets FLEGT-IP et PPECF

1.3. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude était d'améliorer la connaissance du secteur privé congolais. Cette étude a permis également de mettre en place une base de données des acteurs de la filière forêts-bois selon différents critères (type et zone d'activités, taille, place dans la chaîne de production, niveau de syndicalisation, implication dans le processus APV FLEGT et dans la certification, etc.).

Elle a permis aussi d'identifier les Associations Professionnelles (AP) pour les différentes catégories d'acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois.

Elle doit également permettre d'identifier les canaux de communication privilégiés en fonction du type d'opérateurs.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. Description de la méthodologie

Selon les TDR, l'approche méthodologique de réalisation de l'étude (collecte des données et analyse) s'est faite en plusieurs étapes :

- Recherche documentaire, et l'élaboration d'un rapport d'analyse des écarts des informations nécessaires (livrable 1)
- Collecte d'informations, à l'aide d'un questionnaire accompagné d'un guide d'enquête (livrable 2) et d'entretiens avec les acteurs du SP et parties prenantes
- L'analyse des données récoltées et l'élaboration de cette étude (livrable 3)
- Constitution d'un annuaire à jour (livrable 4)

2.1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire s'est faite sur le web et en bibliothèque, elle a permis de :

- Regrouper toute la littérature existante, tous les documents (rapports, études, annuaires, statistiques pertinents, émanant des organismes et des structures...), relatifs aux acteurs de l'exploitation forestière, de la transformation du bois ainsi qu'aux associations professionnelles du Congo ;
- Collecter les données relatives à leur implication au processus FLEGT, à la certification forestière et, à l'identification des sites des activités des acteurs, afin de les caractériser et cartographier.

Toutes ces informations complétées, actualisées et compilées ont conduit d'une part, d'actualiser la base de données ATIBT des acteurs de la filière forêt-bois et améliorer l'annuaire (Cf. annexe 12) et d'autre part de projeter une lumière singulière sur les associations professionnelles.

Ce travail a permis de faire une proposition de la typologie des acteurs avec des éléments caractéristiques pertinents (par exemple les superficies des UFA/UFE vs l'origine des capitaux opérant dans la filière, cf. tableaux 8). Il a été ensuite complété par les données de terrains obtenues par analyse : i) - des réponses au questionnaire, ii) -des interviews, iii) -des rapports du SCPFE sur les statistiques des exportations des bois, leurs flux ainsi que la conjoncture de l'offre congolaise sur le marché des bois tropicaux.

A cet effet, un questionnaire et un guide d'entretien ont été élaborés pour réaliser la collecte de toutes ces informations. Ces documents sont joints en annexe 2,3 et 11.

2.1.2. Enquêtes, interviews et entretiens auprès des acteurs

Afin de collecter les informations manquantes, un programme avec calendrier de travail a été élaboré et validé par l'ATIBT. Il a servi pour rencontrer, échanger et discuter avec les acteurs de la filière à Brazzaville et Pointe-Noire qui ont bien voulu collaborer à cette étude. Les responsables des différentes structures de l'administration et des sociétés ont été contactés par téléphone, par email aussi bien par le consultant que par le Bureau ATIBT Congo à Brazzaville. La liste des personnes rencontrées et le calendrier du travail sont joints en annexe 10.

Le questionnaire et son guide ont été envoyés aux différents acteurs et les rendez-vous pris pour la réalisation des interviews. La durée moyenne de chaque interview réalisée a été d'une heure environ. Pendant ces échanges avec un technicien et/ou un décideur, l'accent a été mis sur les gaps et les besoins en renforcement des capacités des acteurs du secteur privé, pour une gestion au minimum légale, sinon au maximum durable des concessions forestières.

Le questionnaire a été ventilé par le consultant et l'ATIBT chez le maximum possible des acteurs - 90% avec l'espoir qu'au-moins 80% répondront aux questions et 70% seront interviewés. Les acteurs de la Likouala, de la Sangha ont des sièges à Brazzaville ; ceux des deux Cuvettes et du Sud du pays sont basés à Pointe-Noire. Pour les autres entreprises, on s'est organisé pour réaliser les interviews par téléphone chaque fois que possible.

Les organismes suivants ont été contactés :

- Représentations des acteurs intervenant dans la filière Forêt-Bois au Congo ;
- Les associations professionnelles (UNICONGO, UNIBOIS, ...) ;
- Les structures étatiques (le DGEF, DF, DVRF, DEP, les DD du MEF, les Douanes et la brigade du port à Pointe Noire, la CLFT, le SIVL, Projet APV/FLEGT, SCPFE...)

2.1.3. Echantillonnage

Conformément aux TdRs, nous avons travaillé sur la base d'un échantillon que nous avons voulu représentatif de la filière forêt-bois. Les entreprises sélectionnées exercent donc leurs activités dans les départements forestiers suivants : Dans le secteur forestiers Nord : la Likouala, la Sangha, la Cuvette et la Cuvette-Ouest ; Dans le secteur forestier sud : le Kouilou, le Niari et la Lékoumou.

Notre échantillon constitué de 20 entreprises, 20 unités industrielles représentant environ 70% des concessions forestières et environ 80% de la production grumière, industrielle ainsi que les exportations.

Au moins 70% des PME/PMI membres d'Unibois ont été considérées dans l'échantillon, tous les membres d'Unicongo ont été contactés.

Au final, l'échantillon utilisé pour la typologie est représentatif des acteurs du secteur privé de la filière forêts bois. Cependant, six (06) acteurs ont répondu et signé le questionnaire. Cinq (05) ont préféré être interviewés en off via leurs techniciens, agents de l'administration forestière affectés pour booster l'aménagement des concessions. A ce titre, ils n'étaient pas habilités de remplir et signer le questionnaire, d'autres ont simplement refusé. Le consultant n'a plus, n'avait mandat de signer les questionnaires, les TdRs ne le prévoyaient point. AFRIWOOD a répondu pour le compte de six (06) de ses syndiqués. Au total, dix-sept (17) entreprises ont collaboré sur les vingt (20) contactées.

Enfin, les Très Petites Entreprises (TPE), les scieurs artisanaux exploitant par Permis Spéciaux (PS) dans les zones « dites banales » de Ngo dans les Plateaux Batékés, de Sibiti dans la Lékoumou et de Sangha Palm dans la Sangha sont ciblés dans l'échantillon essentiellement pour lister leurs problèmes et difficultés, ceci, dans le but d'inclure les vingt (20) les plus importantes dans l'annuaire.

2.1.4. Traitement des données et rédaction du rapport final de l'étude

Le traitement des données s'est fait sur la base du croisement de toutes les informations pertinentes et disponibles: i) contenues dans les fiches d'enquêtes ; ii) issues de l'expérience et de l'expertise personnelle du consultant ; iii) des résultats des discussions et échanges avec les acteurs pendant les interviews ; iv) des autres informations récupérées à l'ATIBT ; vi) d'autres données récoltées sur le terrain lors des précédentes études ; viii) ainsi que des informations issues du réseau des anciens étudiants du consultant.

Plusieurs problèmes, difficultés et goulots d'étranglement ont été identifiés, et ont fait l'objet de propositions, recommandations et insérés dans le présent rapport.

2.2. Les livrables de l'étude

Les TdRs proposaient de produire les documents suivants :

- Un premier rapport d'analyse (**livrable 1**), qui présente l'existant, les écarts informationnels par rapport aux résultats attendus, fournit les sources des informations, et les actions à mener pour collecter les informations manquantes afin de compléter les écarts ou gaps. Ce rapport a été validé par l'ATIBT ;
- Un modèle de questionnaire, fiche d'enquête à transmettre aux acteurs et un modèle de guide d'enquête pour orienter les entretiens, échanges ou interviews a été également élaborés (Cf. annexes 2 et 3)
- Un rapport provisoire de l'étude de l'état des lieux du secteur privé de la filière forêt-bois (livrable 2) a été rédigé, révisé, amendé 5 mois durant. Il constitue le livrable 3, Rapport final provisoire, définitif après validation par l'ATIBT ;
- L'annuaire des acteurs privés de la filière forêt bois (**livrable 4**).

Ce rapport final de l'étude contient :

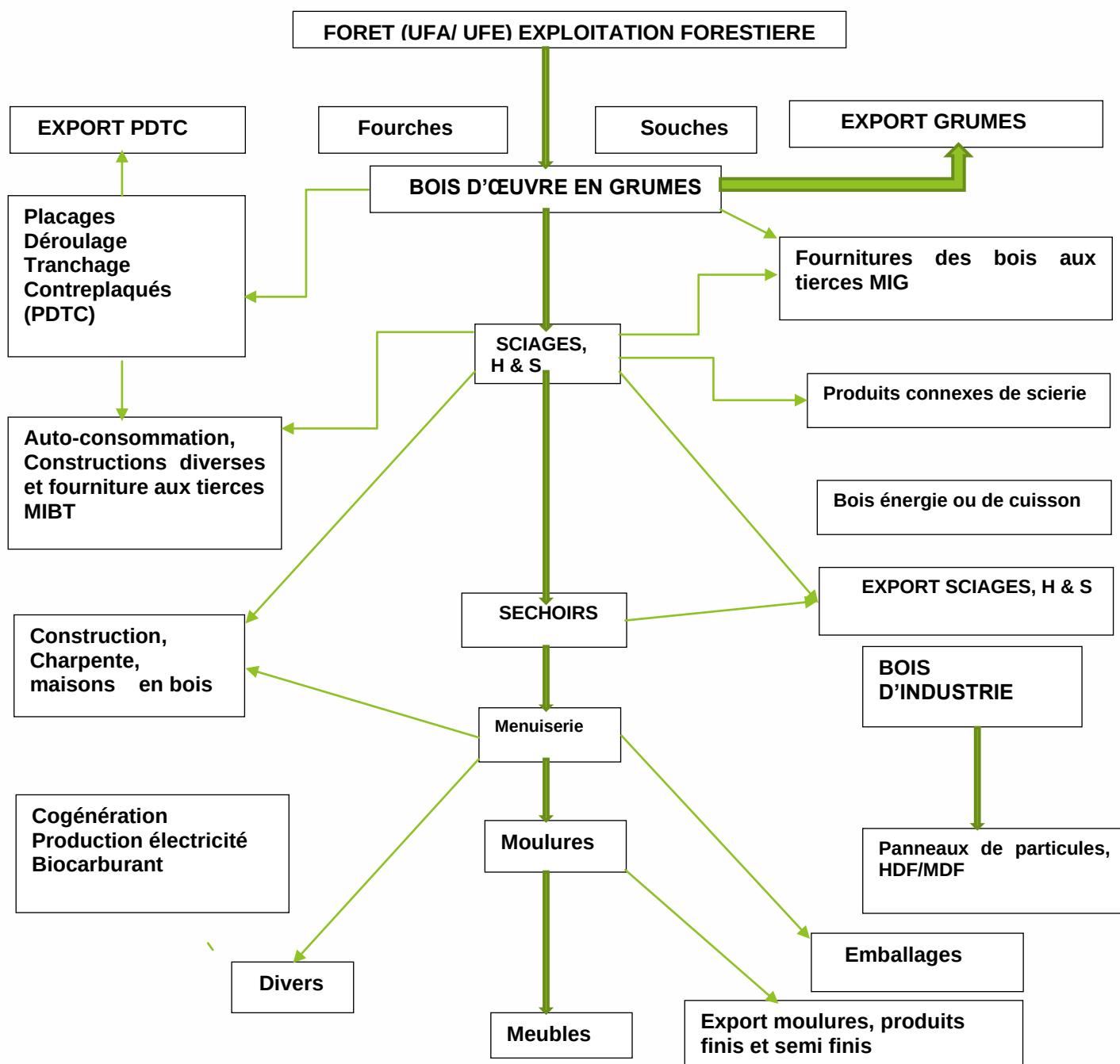
- Un schéma complet (Cf. Figure 1) de la chaîne de production du bois au Congo, depuis la forêt jusqu'aux marchés nationaux et internationaux, avec les différentes catégories d'acteurs intervenant à ces différents maillons de la chaîne ;
- Une cartographie géographique des acteurs du secteur privé pour : les superficies concédées, aménagées, en cours d'aménagement, non aménagées, certifiées ... ; l'exploitation forestière, la première et deuxième transformation, les exportations, le nombre des travailleurs pour quelques sociétés, les flux de bois par portes d'entrée et de sortie ainsi que la conjoncture de l'offre du Congo (Cf. cartes 1 à 4) ;
- Une typologie des acteurs (Cf. Tableau 14) basée sur une caractérisation des opérateurs selon les critères identifiés, classés par catégorie (*nombre d'employés, taille des entreprises, superficies exploitées, types et volumes des produits, marchés et flux des bois, sources et moyens d'investissements, niveau de syndicalisation, niveau de formalisation, niveau d'implication dans le processus APV FLEGT et dans la certification forestière*).
- D'éventuels autres sujets importants pour la politique et la gouvernance forestière ;
- La présentation des moyens privilégiés de communication de ces acteurs ;
- La situation des associations professionnelles.

L'annuaire, base ATIBT mis à jour (**livrable 4**) des acteurs du secteur privé, identifiant les personnes contactées sous forme de fichier Excel est joint en annexe 12.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

3.1. Présentation de la chaîne de production

Figure 1 : Schéma de la chaîne de production et des exportations des bois (Source : Ngoya-Kessy A.M. 2019)



Le schéma précédent montre une composition générale de la filière forêt-bois. On y distingue les acteurs par domaines d'activités ci-après :

- **L'exploitation forestière** pour la production du bois d'œuvre en grumes. Tous les acteurs, de toutes les tailles et toutes origines des capitaux confondues y sont présents : les principaux sont CIB-OLAM, IFO, Likouala Timber, Thanry, Asia Congo Industries, SICOFOR, TAMAN, MOKABI, BPL, CDWI ;
- **La première transformation (Sciages humides)** inclue les scieries (CIB-OLAM, IFO, Likouala Timber, Asia Congo industries, Thanry, SICOFOR, TAMAN, SEFYD, SIFCO, Afriwood...), la fabrication de placages et contreplaqués (Asia Congo industries, SICOFOR, TAMAN, BPL, CDWI), des panneaux lamellés collés (IFO, Likouala Timber) ;
- **La seconde transformation (sciages séchés)** est caractérisée par diverses activités qui exigent l'implantation des cellules de séchage des bois :
 - La production industrielle : ameublement, menuiserie sont présents à CIB POKOLA, Likouala Timber, SEFYD et SIFCO ;
 - La construction d'ouvrages, aménagement des bâtiments et génie civil ateliers (pour la production des maisons écologiques en bois et à ossature bois à CIB POKOLA, Likouala Timber et IFO) ;
- L'agencement, l'artisanat et le métier d'art, sont essentiellement dans l'informel.

Les activités les plus rencontrées au Congo sont concentrées sur le pilier central de ce schéma. Les menuiseries y sont intégrées à CIB et Likouala Timber, acteurs du Nord. Les acteurs du sud ont aussi ce même schéma mais c'est le déroulage et la fabrication du contreplaqué qui reste dominant, compte tenu de l'abondance d'Okoumé dans cette zone.

3.2. Description de la filière forêt-bois congolaise et chiffres clés

La superficie totale des forêts de production au Congo est évaluée actuellement à **14.352.959 ha**, il s'agit des UFA/UFE attribuées et non attribuées. Les superficies forestières non attribuées, généralement déjà exploitées et après plusieurs passages de l'exploitation forestière situées dans le secteur forestier sud, sont évaluées à **546.177 ha soit 4%**. Il s'agit en réalité des UFE surexploitées et écrémées, en réalité le potentiel des forêts de production à mettre en exploitation de manière durable est épuisé.

- Avancées sur l'aménagement et la certification des Concessions

Depuis les années 2000, le Congo avait décidé de rendre opérationnelle la gestion forestière par l'aménagement forestier durable et la certification forestière crédible. Vingt ans (20) après, il est important de constater que des avancées significatives ont été réalisées non seulement par les pouvoirs publics mais aussi grâce à la volonté des premiers responsables des entreprises. Quasiment tous les départements forestiers sont concernés, sauf la Cuvette-Ouest.

Les tableaux 1 à 5 ci-après présentent la situation générale, en 2019 du processus de l'aménagement forestier et de la certification forestière par concessions, superficies et attributaires :

Tableau 1 : Concessions aménagées et perspectives 2020 (Source : DGEF-DF et CNIAT 2018)

N°	Concessions forestières	Superficies administratives	Superficies SIG	Attributaires	Observations
1	Bambama	145 000	137 908	ASIA CONGO INDUSTRIES	PA approuvé
2	Banda Nord	100 200	126 197	TAMAN Industries	PA en cours d'adoption
3	Bétou	300 000	350 949	LIKOUALA-TIMBER	PA en cours d'approbation
4	Jua-Ikié	547 026	526 227	SEFYD	PA approuvé
5	Gouongo	244 632	238 560	SICOFOR	PA en cours d'approbation
6	Ingoumina-Lélali	322 880	332 421	SICOFOR	PA en cours d'approbation
7	Ipendja	461 296	458 371	THARY CONGO	PA approuvé
8	Kabo	296 000	343 382	CIB OLAM	PA approuvé
9	Létili	141 900	146 825	SICOFOR	PA en cours d'approbation
10	Lopola	199 900	196 901	BPL	PA approuvé
11	Loundoungou-Toukoulaka	571 100	548 416	CI B OLAM	PA approuvé
12	Mokabi-Dzanga	583 000	583 927	MOKABI SA	PA approuvé
13	Mpoukou-Ogooué	321 840	402 743	TAMAN INDUSTRIES LIMITED	PA approuvé
14	Ngombé	1 159 642	1 228 786	IFO	PA approuvé
15	Ngongo-Nzambi	194 964	208 591	ASIA CONGO INDUSTRIES	PA approuvé
16	Nyanga	548 461	569 682	CIBN	PA approuvé
17	Pikounda Nord	92 530	96 534	CIB OLAM	PA approuvé
18	Pokola	452 200	486 667	CIB OLAM	PA approuvé
19	Mimbéli Ibenga	669 589	671 252	CIB OLAM	PA approuvé
20	Tala-Tala	621 120	641 123	SIFCO	PA validé
21	Massanga	311 560	300 559	ASIA CONGO INDUSTRIES	PA validé
22	Missa	225 500	241 461	LIKOUALA-TIMBER	PA approuvé
	Total concessions aménagées	8 510 340	8 166 230		

Ce tableau présente les UFA/UFE dont les Plans d'aménagement ont été approuvés, en cours d'approbation par le Gouvernement ou validés par les services techniques compétents et en cours d'adoption par toutes les parties prenantes. On y compte vingt-deux (22) concessions pour une superficie totale de **8.166.230 ha**.

Tableau 2 : Concessions en cours d'aménagement (Source : DGEF-DF et CNIAT 2018)

N°	Concessions forestières	Superficies administratives	Superficies SIG	Attributaires	Observations
1	Louvakou	124 280	149 008	ASIA CONGO INDUSTRIES	Rapport de découpage en série en cours de validation
2	Mbomo-Kéllé	613 106	646 609	CDWI	Rapport d'études en cours de validation
3	Kimandou	35 520	46 134	BTC	PAS en cours de validation
4	Mabombo	53 000	60 029	BTC	PAS en cours de validation
Total en cours d'aménagement		825 906	901 780		

Ce tableau fait ressortir les UFA/UFE dont les Plans d'aménagement ont été élaborés mais non encore adoptés par les services techniques (Les rapports des études de base sont en cours de validation ou le rapport de découpage en séries en cours de validation...). On note ici que certaines UFE font l'objet d'un Plan d'Aménagement Simplifié (PAS), mais ce concept n'a pas encore été réglementé. Quatre (4) concessions forestières sont concernées pour une superficie totale de **901.780 ha**.

Tableau 3 : Concessions non aménagées (Source : DGEF-DF et CNIAT 2018)

N°	Concessions forestières	Superficies administratives	Superficies SIG	Attributaires	Observations
1	Mobola Mbondo	105 000	110 326	Bois Kassa	Protocole d'accord en cours de signature
2	Lébama	116 684	111 407	SICOFOR	Protocole d'accord signé
3	Louessé	123 600	139 096	Foralac	
4	Loamba	149 542	149 670	CFF	
5	Mouliénié	143 000	145 354	CFF	
6	Mapati	164 710	151 291	SIPAM	
7	Nkola	188 406	197 892	AFRIWOOD	Protocole d'accord signé
8	Loumoungou	221 708	281 477	SIPAM	
9	Léboulou	275 770	300 001	SOFIL	
10	Abala	510 920	511 939	SOFIA	
11	Tsama-Mbama	568 520	594 435	ENTREPRISE CHRISTELLE	Protocole d'accord signé
12	Karagoua	597 097	601 836	SEFYD	Protocole d'accord signé
13	Makoua	706 452	722 770	WANG SAM RESSOURCES TC	Protocole d'accord signé
14	Kimongo-Louila	222 765	225 753	NON ATTRIBUEE	
15	Bonvouki	106 472	113 193	Convention en cours de signature	
16	Boubissi	152 772	154 813	Emerson Bois	Convention signée en 2019
17	Mambili	131 100	176 242	NOGA Services	Convention en cours de signature
Total		4 353 418	4 687 495		

Ce tableau donne les détails sur les UFA/UFE dont les études de base (inventaires d'aménagement, dendrométrie et socio-économiques) n'ont pas encore commencé, seuls les protocoles d'accord ont été signés ou en cours de signature pour l'élaboration des plans d'aménagement. 17 concessions forestières sont concernées pour une superficie totale de **4.687.495 ha**. Certains acteurs en causes ont été mis en demeure pour non-engagement dans le processus d'aménagement forestier).

Tableau 4 : Concessions forestières certifiées durables ou légales par département
(Source : DGEF-DF et CNIAF 2018)

Départements	Concessions (UFA ou UFE)	Superficie, ha	Concessionnaires	Date de 1ère certification	Observations
Sangha	Kabo	296 000	CIB Olam	22 mai 2006	FSC-FM/CoC
	Ngombé	1 228 786	IFO	26 février 2009	FSC-FM
	Pokola	452 200	CIB Olam	19 mai 2008	FSC-FM/CoC
Likouala	Loundougou-Toukoulaka	571 000	CIB Olam	Février 2011	FSC-FM/CoC
	Ipendja	458 371	Thanry Congo	2015	OLB
	Mokabi	583 927	MOKABI SA		OLB
	Mimbéli- Ibénga	669 589	CIB Olam	Septembre 2019	FSC Controlled Wood
Lékoumou	Mpoukou-Ogoué	402 743	Taman Industries	2017	OLB
Total		4 662 416			

Ce tableau regroupe les concessions forestières certifiées durables ou légales au 31 décembre 2019. On y compte 5 acteurs, 9 concessions forestières pour une superficie totale de **4 662 416 ha**.

Tableau 5 : Récapitulatif (Source : DGEF-DF et CNIAF 2018)

	Nombre de concessions	Superficie SIG
Total concessions	62	15 299 825
Total concessions attribuées	58	14 950 342
Total concessions non attribuées	4	349 483
Total concessions aménagées	23	8 166 230
Total concessions en cours d'aménagement	4	901 780
Total concessions non aménagées	17	4 687 495
Total concessions certifiées	9	4 662 416

Enfin, ce tableau fait un récapitulatif de toute la situation des concessions forestières.

3.3. Données caractérisant les opérateurs forestiers industriels

En 2019, le Congo compte 35 entreprises forestières et industrielles implantées dont (03) trois en cours d'implantation, agréées par la Commission Forestière tenue en mai 2019, une FORALAC était en cessation d'activités et vient de reprendre en 2018.

➤ L'exploitation forestière et les industries de transformation du bois

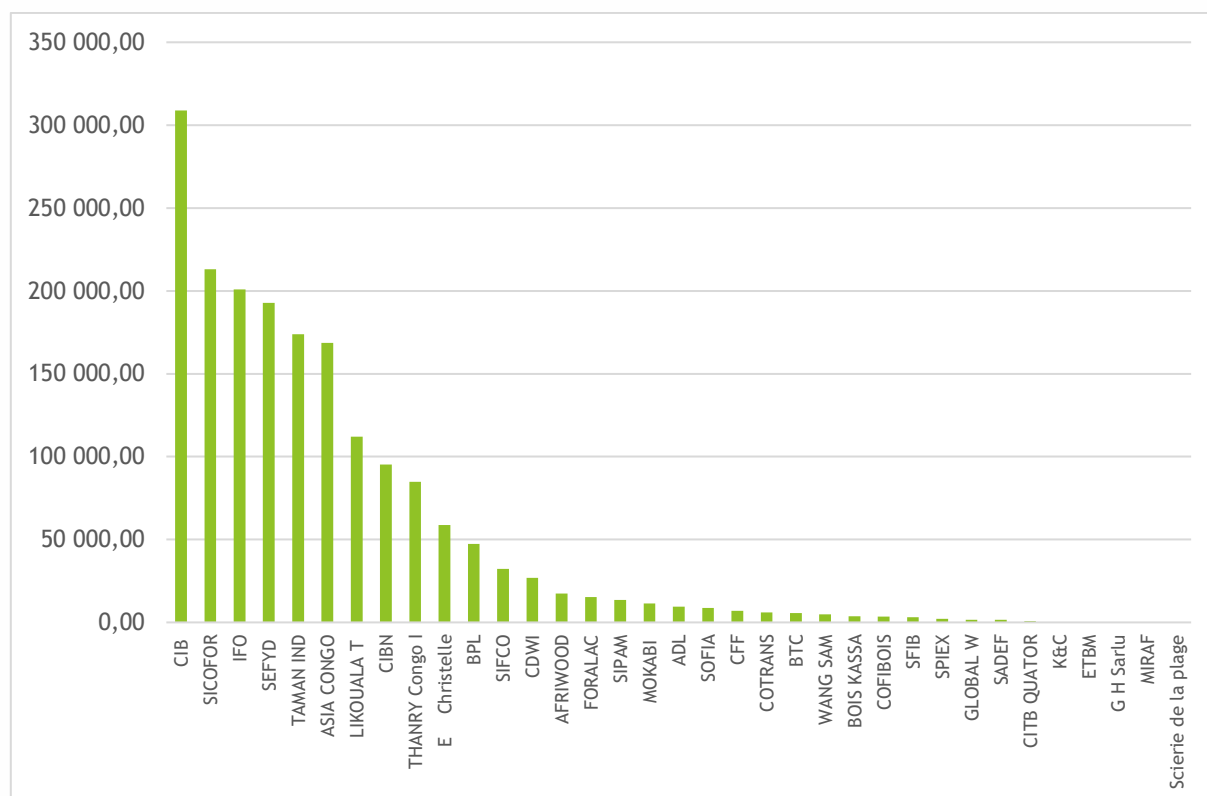
La quasi-totalité de la production de grume, surtout industrielle, est destinée à l'exportation vers l'Asie et l'Europe, privant ainsi les industries locales de matière première de qualité, exportant la valeur ajoutée, tout en compromettant la diversification de l'économie par la transformation plus poussée et diversifiée du bois d'œuvre sur place » (Ngoya-Kessy A.M. 2015). Dans le même temps des industrielles ferment par manque de grumes, tel est le cas de la société Nouvelle Trabec, ; il serait donc raisonnable d'organiser un Marché Intérieur des Grumes (MIG).

Tableau 6 : Production des bois en grumes par sociétés, m³, 2018

N°	Sociétés	Volume Grumes
1	CIB	308 855,48
2	SICOFOR	213 091,00
3	IFO	200 926,00
4	SEFYD	192 803,72
5	TAMAN IND	173 929,29
6	ASIA CONGO	168 736,81
7	LIKOUALA T	112 112,00
8	CIBN	95 346,12
9	THANRY Congo I	84 767
10	E Christelle	58 734,55
11	BPL	47 357,00
12	SIFCO	32 369,46
13	CDWI	26 966,47
14	AFRIWOOD	17 350,52
15	FORALAC	15 287,00
16	SIPAM	13 472,00
17	MOKABI	11 446,00
18	ADL	9 519,43
19	SOFIA	8 675,00
20	CFF	7 041,07
21	COTRANS	6 016,00
22	BTC	5 630,85
23	WANG SAM	4 827,25
24	BOIS KASSA	3 693,00
25	COFIBOIS	3 566,35
26	SFIB	3 061,11
27	SPIEX	2 159,00
28	GLOBAL W	1 574,56
29	SADEF	1 527,74
30	CITB QUATOR	728,17
31	K&C	133,57
32	ETBM	43,00
33	G H Sarlu	
34	MIRAF	
35	Scierie de la plage	
	TOTAL GENERAL	1 831 746,49

Source : DGEF/ MEF

Graphique 1 : Production des bois en grumes par sociétés, m³, 2018



On dénombre actuellement 61 unités de transformation du bois tous types confondus ; les entreprises ont fait des investissements importants pour s'arrimer à la stratégie de transformation locale poussée et diversifiée des bois. Cependant les exportations des grumes continuent à augmenter et le volume des produits finis et semi-finis exporté reste marginal ; c'est une tendance lourde à corriger. Les statistiques de l'OIBT montrent que le Congo est le plus mauvais élève de la classe en matière d'exportation des produits bruts, les statistiques du SCPFE le confirment.

Il est fourni ci-après (tableau 7) quelques éléments caractéristiques des acteurs forestiers et industriels notamment : les capacités installées des unités de transformation. L'adéquation entre la possibilité forestière des UFA/UFE vs les capacités opérationnelles peut faire l'objet d'une étude complémentaire, car c'est la clef d'une exploitation rationnelle de la ressource. Les capacités opérationnelles sont un peu inférieures, et, elles sont capables de consommer toute la production grumièrre nationale.

Il n'y a donc pas de raisons techniques et industrielles à exporter massivement les grumes vers la Chine, sauf une insuffisance de gouvernance forestière. A terme, cette stratégie conduira à la désindustrialisation de la filière et engendrera un chômage massif des jeunes employés dans les industries de transformation des bois. En plus du fait que le pays exporte la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires de la filière bois.

La plupart des unités de transformation des bois implantées dans le secteur forestier sud date de la seconde Guerre Mondiale. Au point qu'elles sont vétustes et demandent à être rénovées, les rendements matières y sont faibles. A moyen et long terme la stratégie de développement industriel devrait se baser sur les complexes industriels intégrés avec des systèmes performant de récupération des matières premières secondaires.

La menuiserie artisanale informelle, couvre l'essentiel des besoins des populations en meubles, portes et fenêtres, cercueils et autres produits en bois, ce malgré la mauvaise qualité de la matière première utilisée (sciages humides).

Tableau 7. Récapitulatif des industries du bois par type d'unité de transformation, capacité installée et localisation (Source MEF/DGEF-DVRF. Fiche technique)

N°	Entreprises	Types d'activités	Capacité installée, m3	Localisation	Département
1	FORALAC	Déroulage	19.000	Matalila	Lékoumou
2	SICOFOR	Déroulage	51.000	Pointe-Noire	Pointe-Noire
3	Taman Industries	Déroulage	65.000	Hinda	Kouilou
4	ACI	Déroulage	65.000	Dolisie	Niari
5	ACI	Tranchage	7.000	Dolisie	Niari
6	FORALAC	Contreplaqués	6.000	Matalila	Lékoumou
7	ACI	Contreplaqués	7.000	Dolisie	Lékoumou
8	SICOFOR	Contreplaqués	7.000	Pointe-Noire	Pointe-Noire
9	Taman Industries	Contreplaqués	7.000	Hinda	Kouilou
10	SICOFOR	Scierie	30.000	Pointe-Noire	Pointe-Noire
11	BPL	Scierie	60.000	Lopola	Likoula
12	MOKABI SA	Scierie	60.000	Moualé	Likouala
13	LT	Scierie	40.000	Bétou	Likouala
14	THANRY CONGO	Scierie	70.000	Ipendja	Likouala
15	CIB-Olam	Scierie	51.000	Loundoungou-Toukoulaka	Likouala
16	CIB-Olam	Scierie	255.000	Pokola	Sangha
17	IFO	Scierie	200.000	Ngombé	Sangha
18	SIFCO	Scierie	80.000	Tala-Tala	Sangha
19	FORALAC	Scierie	10.000	Bivéla	Kouilou
20	FORALAC	Scierie	30.000	Makabana	Niari
21	COFIBOIS	Scierie	5.000	Pointe-Noire	Pointe-Noire
22	CITB QUATOR	Scierie	6.000	Pointe-Noire	Pointe-Noire
23	SOFIA	Scierie	60.000	Ollombo	Plateaux
24	SEFYD	Scierie	80.000	Cabosse	Sangha
25	Taman Industries	Scierie	10.000	Hinda	Kouilou
26	CIBN	Scierie	19.000	Mossendjo	Niari
27	AFRIWOOD	Scierie		Pointe-Noire	Pointe-Noire
28	SADEF	Scierie	3.000		Bouenza
29	KIMBALALA & Cie		30.000		Bouenza
30	CDWI	Scierie	30.000	Mbomo, lolotoumba	Cuvette-Ouest
31	SFIB	Scierie	10.000	Ngoua II nord	Niari
32	GLOBAL WOOD	Scierie	3.000	Vindoulou	Pointe-Noire
33	WANG SAM	Scierie	30.000	Makoua	Cuvette
34	SIPAM	Scierie	60.000	Mapati	Lékoumou
35	Entrep.Christelle	Scierie	Nd	Talas	Cuvette-Ouest
36	BOIS KASSA	Nd	Nd	Liranga	Likouala
37	SPIEX	Scierie	14.000		Lékoumou
38	BTC	Scierie	8.000		Bouenza
39	COTRANS	Scierie	Nd		Kouilou

40	SEFYD	Menuiserie Indust.	Nd	Cabosse	Sangha
41	CIB-Olam	Menuiserie	Nd	Pokola	Sangha
42	IFO	Lamellé-collé	Nd	Ngombé	Sangha
43	CIB	Lamellé-collé	Nd	Pokola	Sangha
44	LT	Lamellé-collé	Nd	Bétou	Likouala
45	CIB-Olam	Moulurage	3.000	Pokola	Sangha
46	CIB-Olam	Séchage	12.000	Pokola	Sangha
47	MOKABI	Séchage	12.000	Moualé	Likouala
48	LT	Séchage	12.000	Bétou	Likouala
49	SIFCO	Séchage	12.000	Tala-Tala	Sangha
50	IFO	Séchage	12.000	Ngombé	Sangha
51	SEFYD	Séchage	12.000	Cabosse	Sangha
52	Taman Industries	Séchage	12.000	Hinda	Kouilou
53	CIB-Olam	Séchage	800	Loundoungou- Toukoulaka	Likouala
54	SIPAM	Séchage	800	Mapati	Lékoumou
55	SICOFOR	Séchage	800	Mapati	Lékoumou
56	THANRY-Congo	Séchage	600	Ipendja	Likouala
57	CIB-Olam	Cogénération	4.1 MW	Pokola	Sangha
58	SNBI	Bois imprégnés	Nd	Pointe-Noire	Pointe-Noire
59	ZEBRA-TESSAF	Copaux	Nd	Port Auton. Pointe-Noire	Pointe-Noire
60	FL-GROUP	Extraction résine	Nd	Madingou	Bouenza
61	CFF BOIS INTERN.				

Le parc industriel de la filière bois au Congo se répartit de la manière suivante :

- 24 scieries ;
- 12 unités de séchage ;
- 6 unités de déroulage ;
- 5 unités de contreplaqués (Taman Industries, SICOFOR, ASIA-CONGO, FORALAC) ;
- 1 unité de tranchage (ASIA CONGO INDUSTRIES) ;
- 2 menuiseries industrielles de grande capacité (CIB, Likouala Timber) ;
- 2 menuiseries industrielles de moyenne capacité (SIFCO et SEFYD) ;
- 3 unités lamellées-collées (LIKOUALA TIMBER, CIB et IFO) ;
- 1 unité de parqueterie (IFO) ;
- 1 unité de moulurage (CIB) ;
- 2 unités de cogénération (CIB et IFO) mais celle d'IFO est hors d'usage ;
- 1 unité de bois imprégnés de la Société Nationale de Bois Imprégnés (SNBI) ;
- 1 unité de production des copeaux d'eucalyptus (EFC) ;

Selon la DGEF, elles ont réalisé en 2018 une production de :

- 1.831.746,49 m3 de grumes,
- 242.558,75m3 de sciages,
- 45.352,68m3 placages déroulés et
- 8.064,43m3 de contreplaqués.

Pour la même année, selon le SCPFE, le Congo a exporté :

- 798.905,415m3 de bois en grumes ;
- 169.180,882 m3 de sciages humides ;
- 87.283,446m3 de sciages séchés ;
- 28.206,341 m3 de plaquages déroulés ;
- 6.617,940 m3 de produits finis ;

Donc, on peut calculer le taux d'exportation des bois en grumes en 2018 ainsi qu'il suit : $(798.905,415 \text{ m}^3 / 1.831.746,49 \text{ m}^3 \times 100\% = 43,6 \%$, très loin de la transformation totale cent pour cent (100%) sur place au pays et de zéro 0% exportations des grumes stipulées par les dispositions pourtant légales de l'article 48 de la loi 16-2000 portant code forestier et des 15% préconisés par les dispositions transitoires (3ans) de la même loi aux articles 179 et 180 pour uniquement les essences de qualité supérieure. Ce taux de 43,6 % est une moyenne nationale qui cache mal une réalité : les capitaux asiatiques exportent plus de 80% de la production grumière accordée, tandis que les capitaux européens et singapouriens respectent la limite de 15%. Ces faits confirment que les décideurs publics *de facto* ont mis le cap sur la désindustrialisation du secteur forestier. Les industries forestières du bois implantées avec des capacités industrielles importantes fonctionnent en régime ralenti et en capacité opérationnelle réduite. Ainsi, le Congo exporte les emplois, augmente le chômage des jeunes, délocalise la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires de la filière bois, ce qui favorise la baisse du PIB du secteur forestier. Les entreprises à capitaux asiatiques et les privés congolais sont toutes impliquées dans cette marche en arrière vers l'état de l'exploitation des forêts des années 1970.

Foralac et Nouvelle Trabec exploitaient une gamme diversifiée d'essences et se conformaient ainsi à la politique visant une utilisation rationnelle des ressources. Cette production est en grande partie utilisée dans la transformation locale. Malheureusement, pour manque de ressources, la société Nouvelle Trabec a mis la clef sous la porte.

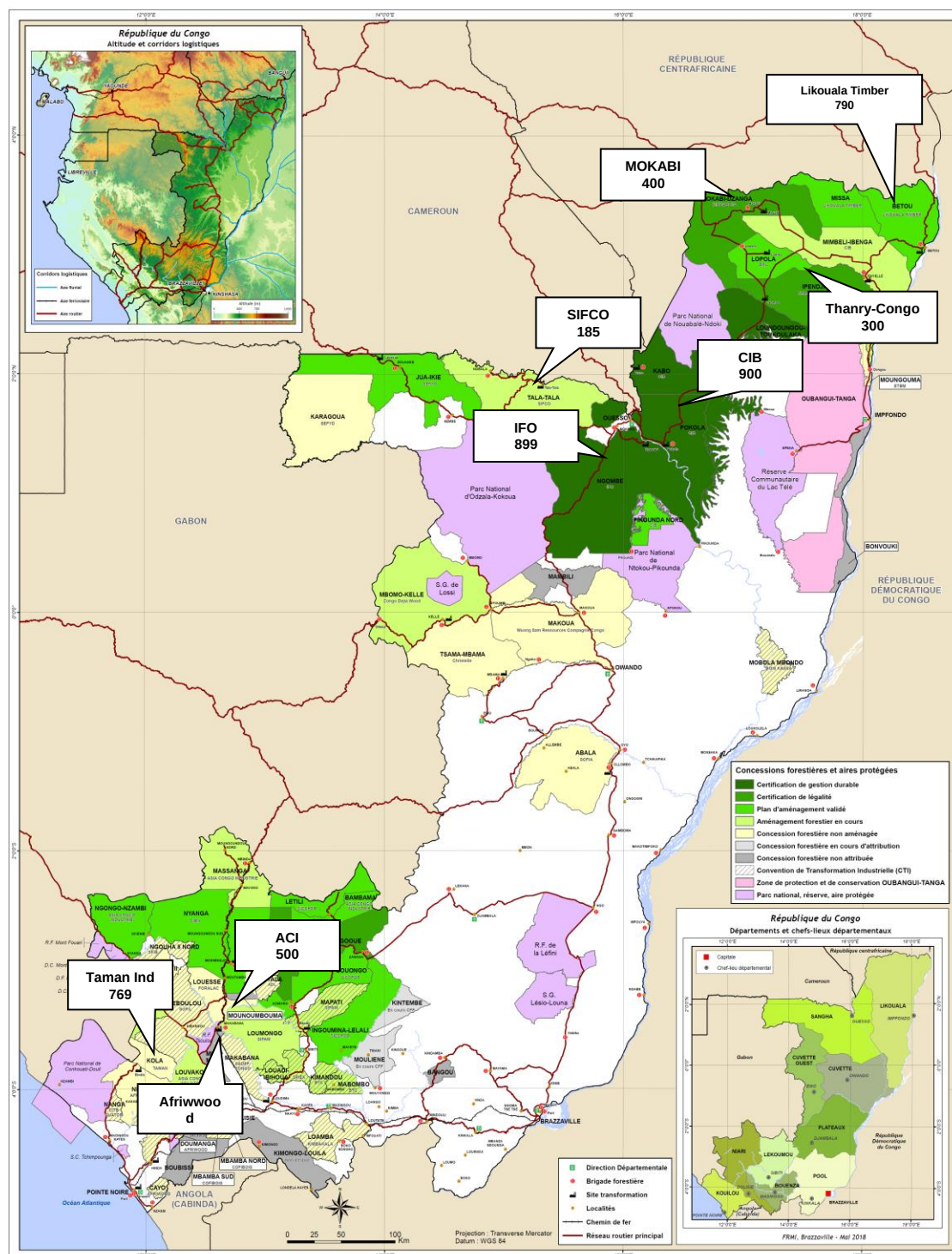
La production des produits finis et semi-finis reste encore faible par rapport au potentiel forestier. La production industrielle des meubles est quasi inexistante, sauf à CIB, Likouala Timber, SEFYD et SIFCO à des prix monopolistes, non concurrentiels.

Sur la carte n° 2 qui suit, nous remarquons que le nombre de travailleurs a fortement baissé depuis la crise sur le marché des bois des années 2008-2009. Cependant, grâce aux mesures fiscales prises à l'époque, les acteurs ont pu maintenir les emplois et soutenir ainsi la paix sociale. IFO et CIB emploient près de 900 personnes, en suite viennent Likouala Timber et Taman Industries avec plus de 700 travailleurs, Mokabi 400, Thanry Congo 300, SIFCO 185 et Afriwood 213.

Carte 2: Représentant le nombre des employés pour certaines sociétés en 2018

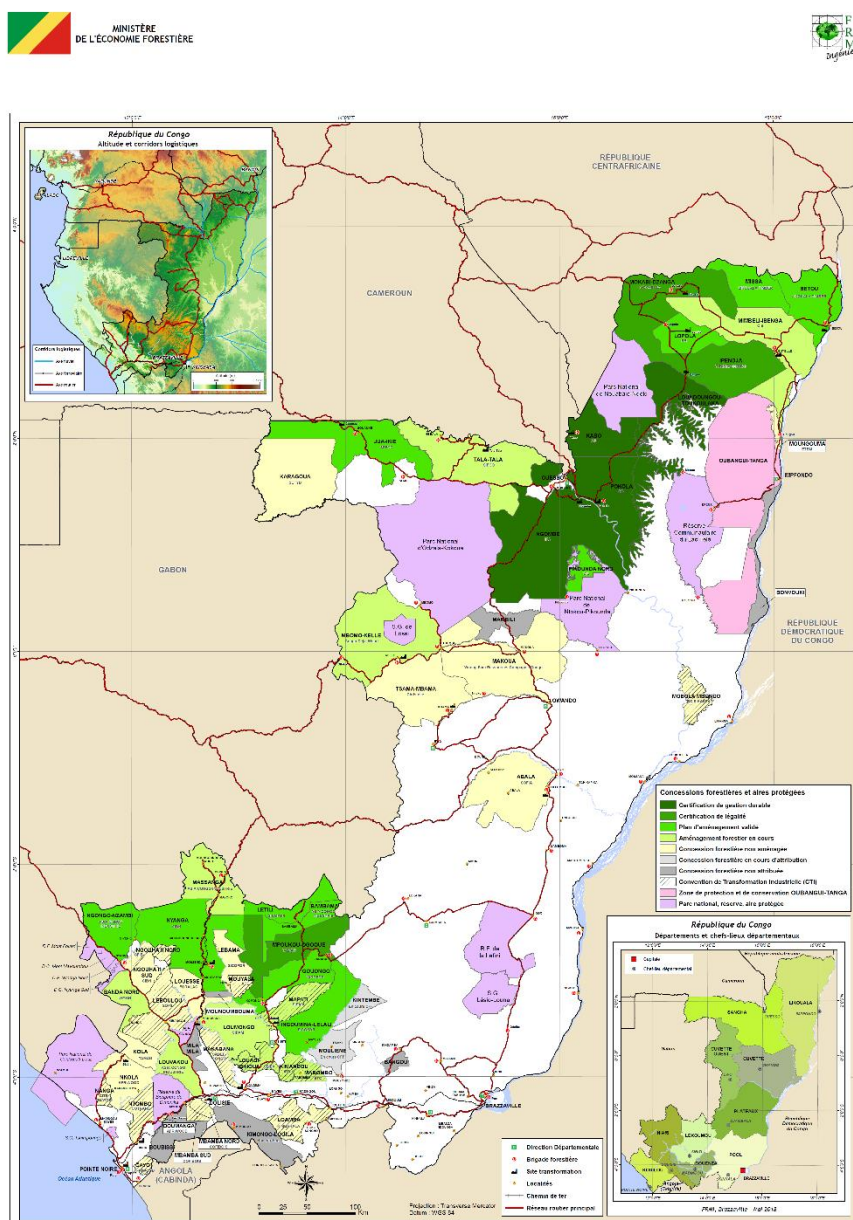


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE



3.4. Cartographie des acteurs : exploitants forestiers et les industriels du bois

Carte 3: localisant tous les acteurs privés, exploitants et industriels forestiers en 2018

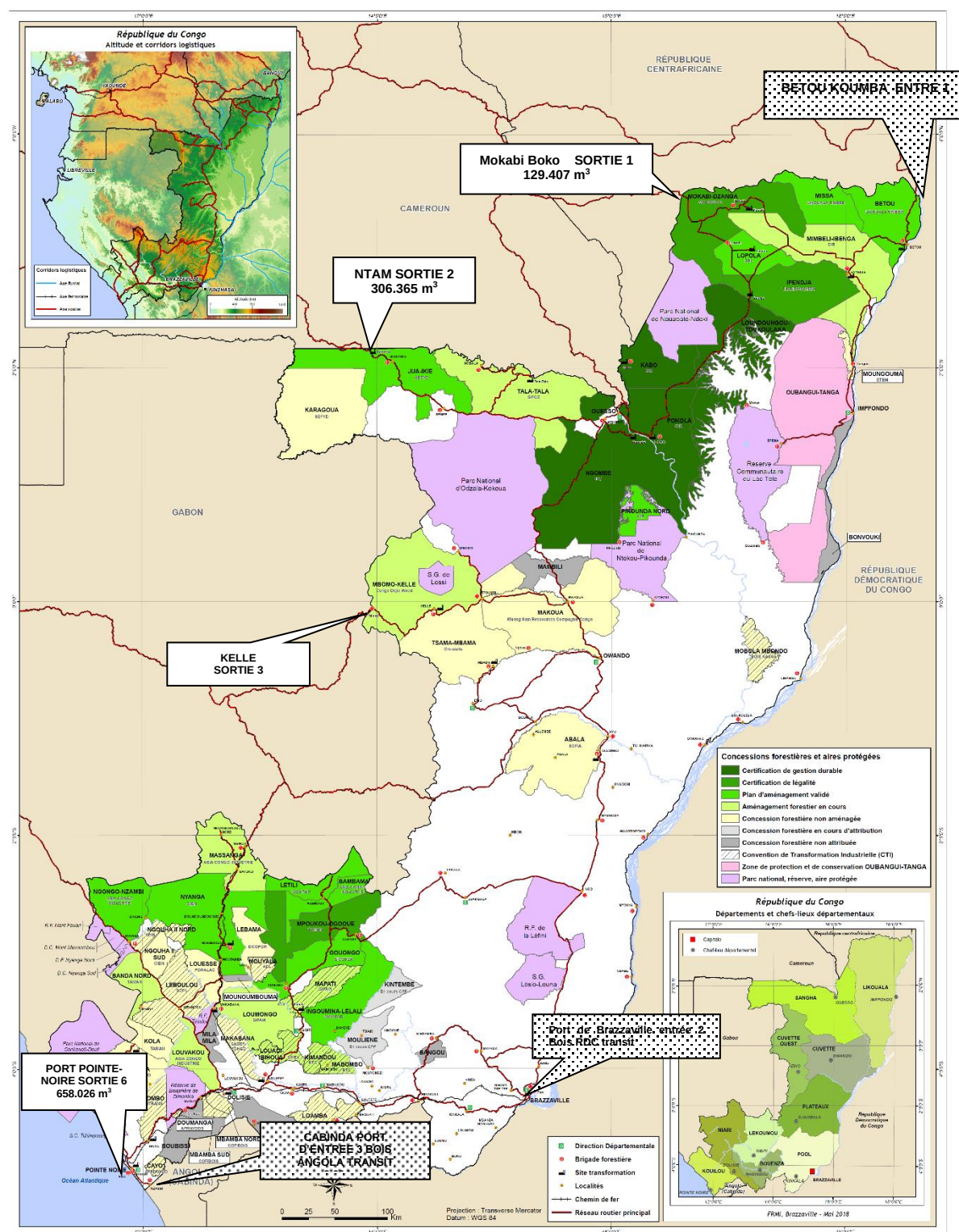


Cette carte nous indique que l'activité d'exploitation forestière et de transformation du bois est présente dans tous les départements forestiers. Cependant, certaines UFA constituées de forêts galeries, avec une densité assez importante de population, ont un besoin urgent en plan d'aménagement, c'est le cas des UFA Abala, Makoua... Les ressources en PFNL de ces UFA contribuent à la lutte contre la pauvreté.

Carte 4 : les principaux flux de bois et points d'entrée et de sortie en 2018



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE



Sur la carte 4 est représenté les principaux flux des bois ainsi que les points de sortie et d'entrée. On remarque qu'il y'a trois (03) points d'entrée des bois en transit. Il s'agit de

La carte montre trois (03) portes d'entrée des bois et quatre (04) portes de sortie.

- **Porte d'entrée n°1 Bétou Koumba** : Il s'agit des bois en provenance de la RCA en transit pour le Port de Pointe-Noire qui entrent par le village Bétou Koumba dans le département de la Likouala. Les statistiques de ces flux ne sont pas disponibles ;
- **Porte d'entrée n°2 Brazzaville** : Le second point d'entrée est Brazzaville où des bois en provenance de la RDC sont en transit pour l'Océan Atlantique. Les statistiques de ces flux ne sont pas aussi disponibles, malheureusement, alors que la RDC est un importateur connu des contreplaqués du Congo ;
- **Porte d'entrée n°3 Tsamba Nzassi** : Enfin, le troisième point d'entrée se trouve dans le Kouilou à Tsamba -Nzassi près de Pointe-Noire. Les bois en grumes et sciages y sont enregistrés en provenance du Cabinda. En 2017, 8.399 m3 de bois y sont passés contre 3.604 m3 en 2018.

Concernant les points de sortie, il y'en quatre (4) au total :

- **Porte de sortie n°1** : Mokabi-Boko avec 129.407 m3 de bois dans le département de la Likouala, soit 12% du volume total des exportations des bois ;
- **Porte de sortie n°2 Ntam** : Avec 306.365 m3 dans le département de la Sangha, soit 28% du volume des bois exportés ;
- **Porte de sortie n°4 Kéllé** : Dans la Cuvette Ouest où se développe actuellement une activité forestière très intense. Aucune statistique n'est disponible. La proximité du Port d'Owendo au Gabon, le très mauvais état de la route entre Gamboma et Brazzaville est un facteur qui logiquement inciterait les acteurs de ce département à évacuer le bois par cette porte.
- **Porte de sortie 4** Pointe-Noire qui reçoit tous les flux en provenance du pays et des bois angolais en transit venant du Cabinda. En 2018, un volume 658.026 m3 tous produits confondus y sont sortis (grumes, sciages humides & séchés, placages déroulés, produits finis et semi finis) soit 60% du volume total des exports, dont 3.604 m3 en provenance du Cabinda (Angola).

Nous formulons le souhait que le SCPFE prenne en charge et publie les flux d'entrées des bois au Congo des deux autres portes en dehors de celle de l'enclave du Cabinda (Angola). Qu'une attention particulière soit réservée aux flux des bois par Kéllé.

Tableau 8 : Concessions forestières par origine des capitaux et marchés principaux
(Source : MEF /DGEF/CNIAF et Ngoya-Kessy, 2019)

Concessions forestières	Superficie ha	Origine des capitaux	Marchés principaux
Ntombo	115 170	Congo	Chine
Nanga	32 013	Congo	Chine
Mabombo	60 005	Congo	Chine
Bangou	37 349	NA	
Nkola	197 893	Congo	Chine
Kola	87 015	Malaisie	Chine/ Asie
Louvakou	149 027	Malaisie	Chine/Asie
Makabana	100 487	Congo	Chine
Mouliene	145 334	Asie	Chine
Mila-Mila	59 732	NA	
Loumoungo	281 508	Congo	Chine
Kitembe	86 343	NA	
Mapati	151 312	Congo	Chine
Mouyala	42 436	Congo	Chine
Banda-Nord	135 904	Malaisie	Chine
Leboulou	299 946	Malaisie	Chine
Ingoumina-Lelali	33 231 739	Chine	Chine
Gouongo	238 557	Chine	Chine
Mpoukou Ogoue	402 016	Malaisie	Chine/Asie
Bambama	144 033	Malaisie	Chine/Asie
Letili	147 620	Chine	Chine
Kimongo louila	223 304	NA	
Kayo	23 717	NA	
Mbamba Sud	23 248	Congo	Chine
Mbamba Nord	31 686	Congo	Chine
Ngongo Nzambi	230 365	Malaisie	Chine/Asie
Kimandou	46 129	Congo	Chine
Louadi Bihoua	91 275	Congo	Chine
Loamba	147 792	Congo	Chine
Ngouha 2-Nord	73 381	Congo	Chine
Ngouha 2-Sud	84 594	Malaisie	Chine/Asie
Mobola-Mbondo	110 333	Congo	Chine
Mbomo-kelle	640 569	Malaisie	Chine/Asie
Ipendja	458 473	Chine	Chine
Lopola	197 015	Liban	Chine
Mokabi-Dzanga	572 825	Europe	UE/Asie
Betou	337 663	Europe	UE/Asie
Missa	232 165	Europe	UE/Asie
Makoua	722 782	Chine	Chine
Tsama-bama	582 091		
Mambili	176 309	NA	
Pikounda Nord	96 097	Europe	Non exploitée
			Créd. Carbon
Enyelle Ibenga	671 711	Europe	UE/Asie
Abala	511 930	Congo	Chine/UE
Tala Tala	637 360	Liban	Chine /UE
Boubissi	165 479	Congo	Chine
Moungouma	1 411 892	Congo	Chine
Bonvouki	11 303 980	Congo	Chine
Doumanga	10 403	Congo	Chine
Pokola	527 785	Europe	UE/Asie
JUA-IKIE	660 250	Chine	Chine
Karagoua	1 484 574	Chine	Chine
Nyanga	0	Malaisie	Chine/Asie
Ngombé	214 748 364	Europe	UE/Asie
Massanga	0	Malaisie	Chine Asie
Lebama	114 282		
Mpoukou Ogoue	402 016	Malaisie	Chine/Asie
Mounoumboumba	15 916	Congo	Chine
Louesse	132 598	Europe	UE/Asie
Kabo	856 392	Europe	UE/Asie
Loundoungou Toukoulou	712 035	Europe	UE/Asie

Tableau 9: Superficies forestières UFA/UFE par origine des capitaux (Source : MEF/DGEF/CNIAF et Ngoya-Kessy, 2019)

Origine des capitaux	Superficie totale UFA/UFE
Asie	39 664 814
Europe	218 887 635
Moyen orient	834 375
Privé national	14 924 268
Non attribué	606 754
Total	274 917 846

Graphique 2 : Superficies forestières UFA/UFE par origine des capitaux

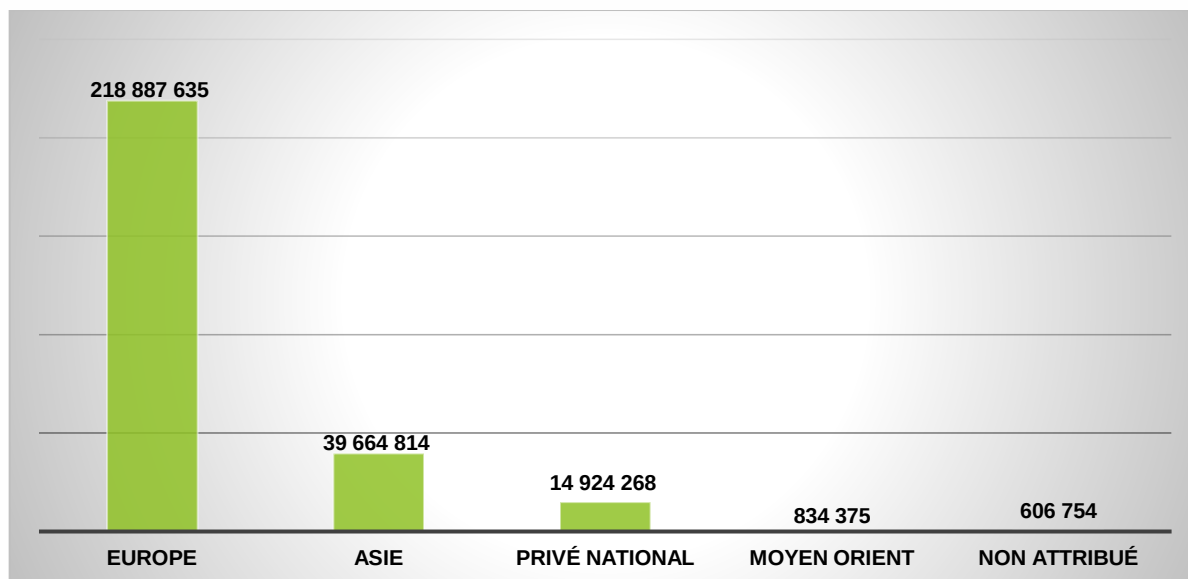
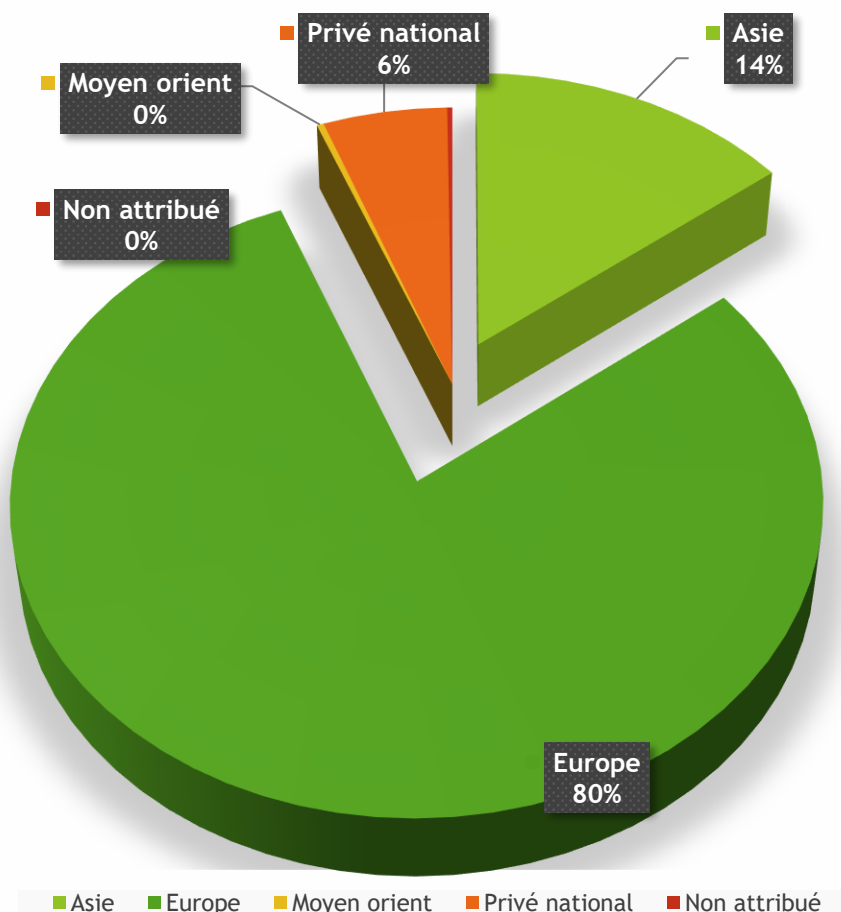


Figure 2: Superficies forestières UFA/UFE par origine des capitaux

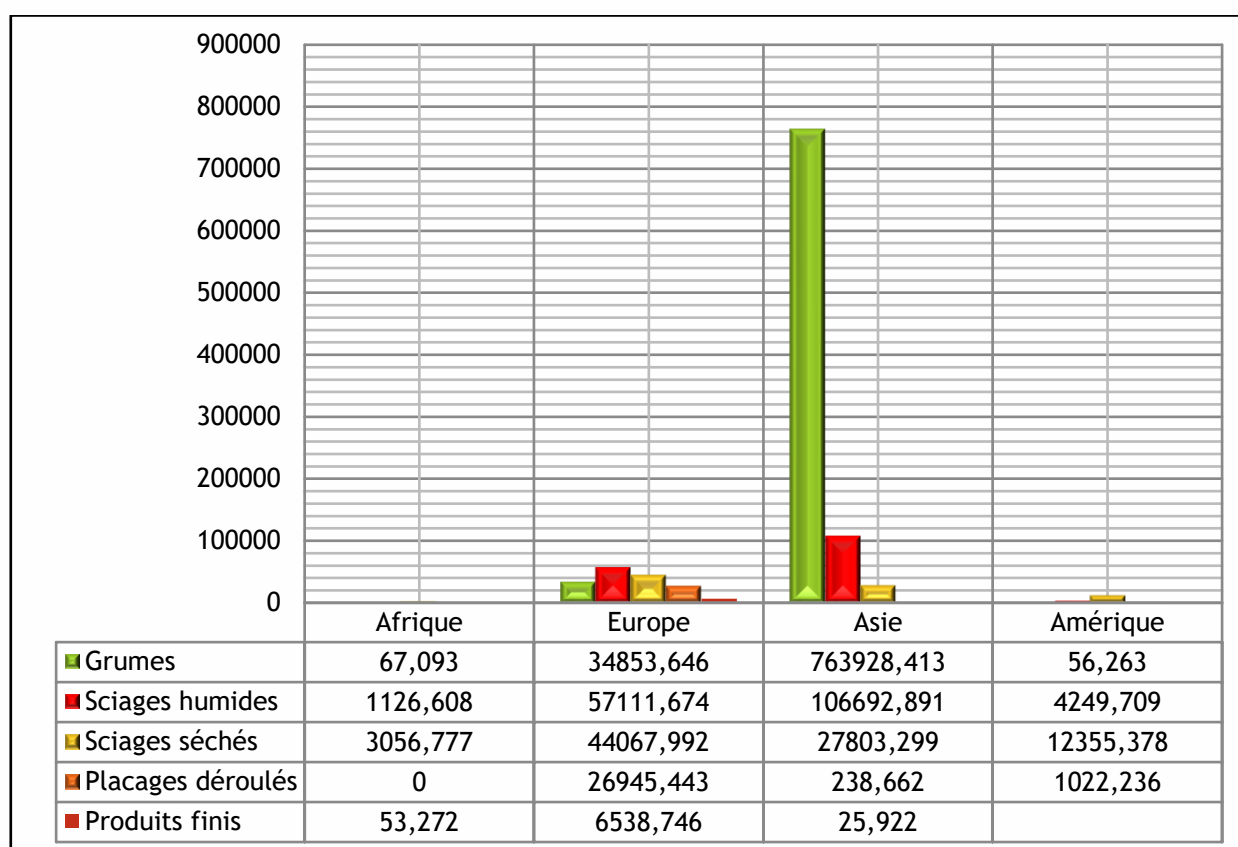


L'analyse des tableaux 8 et 9, du graphique 2, de la figure 2 démontre que les capitaux européens possèdent de loin les superficies forestières les plus riches en essences nobles, 80% des forêts de production du Congo. Ils sont suivis des capitaux asiatiques qui ont en concession seulement 14% de ces forêts. Les nationaux n'occupent que 6% des forêts de production.

Tableau 10 : Volumes des bois exportés par catégorie et par destination continentale en m3, 2018
(Source : SCPFE)

Continents	Catégorie de produits					Total
	Grumes	Sciages humides	Sciages Séchés	Placages Déroulés	Produits finis	
Afrique	67,093	1126,608	3 056,777	0	53,272	4 303,750
Europe	34 853,646	57111,674	44 067,992	26 945,443	6 538,746	169 517,501
Asie	763 928,413	106692,891	27 803,299	238,662	25,922	898 689,187
Amérique	56,263	4249,709	12 355,378	1 022,236		17 683,586
Total	798 905,415	169 180,882	87 283,446	28 206,341	6 617,940	1 090 194,024

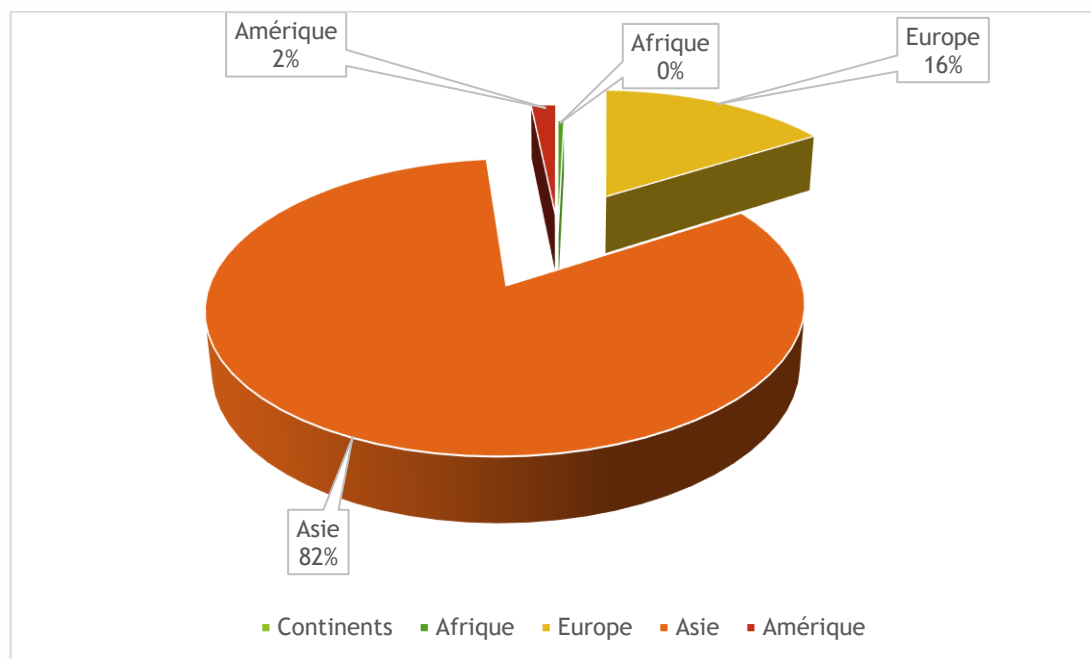
Graphique 3 : Volumes des produits exportés par catégorie et par destination continentale
(Source SCPFE, Rapport 2018)



Le tableau 10 et le graphique 3 montrent que contrairement aux capitaux, la part de marchés la plus importante des bois congolais, tous produits confondus, se trouve en Asie (82%) et non en Europe comme par le passé. L'Asie préfère particulièrement la grume et notamment l'Okoumé, tandis que l'Europe importe aussi bien les grumes, des sciages humides et séchés que des placages, en quantité assez modeste, 16 % des parts de marché des bois en provenance du Congo.

L'Asie et particulièrement la Chine capte la quasi-totalité des exportations des grumes en provenance du Congo. Le marché européen est en perte de vitesse, l'UE couvrant ailleurs ses besoins en grumes tropicales. La même tendance s'observe pour les sciages humides.

Figure 3 : Parts de marchés par continent tous produits en bois confondue 2018



Ce déséquilibre des parts de marché explique le peu d'intérêt que les acteurs privés de la filière ont envers le processus APV FLEGT, même s'ils continuent de participer aux réunions. C'est pourquoi l'avenir des APV FLEGT passe nécessairement par un plaidoyer vers les importateurs et pouvoirs publics chinois, mais aussi et surtout envers les consommateurs européens des produits en bois tropicaux transformés venant de Chine.

Les acteurs qui produisent le plus de bois en grumes au Congo sont : CIB et IFO. C'est une tendance positive qui persiste depuis une vingtaine d'années, d'autant plus que ces acteurs sont engagés dans la transformation plus poussée et la certification forestière durable.

En 2018, CIB et IFO ont produits chacun + de 200.000 m3, Taman Industries et Asia Congo Industries + 150.000 m3, SICOFOR et MOKABI plus de 100.000 m3. SEFYD, CIBN, Likouala Timber, SIFCO ont eu une production d'environ 70.000 m3/. Thanry Congo + de 40.000 m3/an, CDWI, FORALAC, SOFIA, entre 20.000 et 10.000 m3. Les autres sont à moins de 10.000 m3. Cependant les sociétés CIBN et SOFIL sont inféodées par TAMAN.

On voit bien que les acteurs à capitaux Suisses et Singapouriens occupent le haut du pavé, suivis des acteurs à capitaux asiatiques tandis que les acteurs congolais ont une production grumière quasi marginale.

Les acteurs à capitaux asiatiques sont les plus grands exportateurs vers la Chine des grumes en contradiction flagrante avec la loi 16-2000 portant Code Forestier. Ici, ils occupent le haut du pavé, et dans l'ordre nous avons : Taman Industries avec plus de 183.000 m3 exporté en 2018 par exemple, Asia Congo Industries plus de 120.000 m3, SEFYD autour de 115.000 m3, SICOFOR près de 113.000 m3, CDWI plus de 21.000 m3. SICOFOR et CDW appartenant au même groupe.

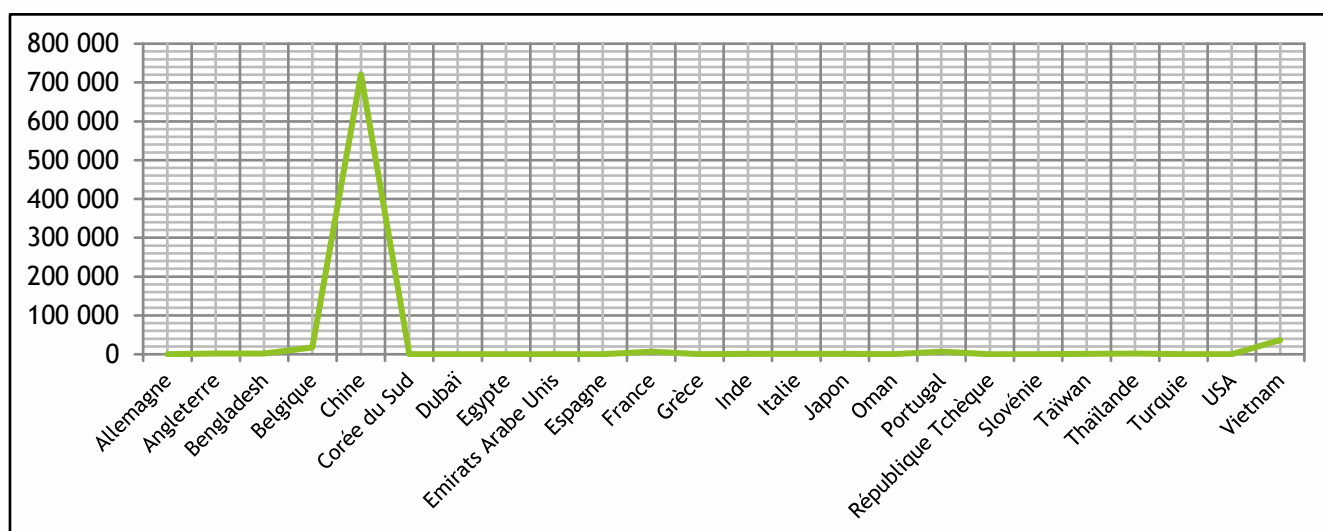
Selon le SCPFE entre 2012 et 2018 en moyenne 700.000 m3/an de la production a été exportée en grumes, réduisant la capacité opérationnelle des usines à transformer la matière première. En volume absolu, le Congo devient le premier exportateur des bois en grume d'Afrique voir du monde. Alors que la loi 16-2000 portant Code Forestier interdit l'exportation des grumes et que la loi 14-2009 préconise le respect d'un seuil national d'exportation des grumes à l'exportation à 15% de la production grumière autorisée via un marché d'échanges de quota. L'exportation des grumes continue à augmenter irrésistiblement.

Selon un rapport stratégique et régional de la BAD (Stop Grumes Export 2018), l'interdiction des grumes à l'export est une réalité dans beaucoup de pays tropicaux tant africains, asiatiques que sud-américains. On peut citer : Le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Ghana, le Mozambique, Brésil, Bolivie, Colombie, Equateur, Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Cambodge, Birmanie, Sri Lanka, Laos, Papouasie Nouvelle Guinée, Vietnam, Nouvelle Zélande etc.

Tableau 11 : Volumes des grumes exportées par pays de destination (Source : SCPFE)

N° D'ordre	Pays de destination	Total
1.	Allemagne	101,371
2.	Angleterre	1 636,794
3.	Bengladesh	2 030,185
4.	Belgique	17 889,475
5.	Chine	721 020,546
6.	Corée du sud	45,337
7.	Dubaï	243,335
8.	Egypte	67,093
9.	Emirats Arabe Unis	277,636
10.	Espagne	273,107
11.	France	6 675,773
12.	Grèce	535,414
13.	Inde	1 131,760
14.	Italie	634,045
15.	Japon	680,939
16.	Oman	44,944
17.	Portugal	6 558,613
18.	République Tchèque	18,515
19.	Slovénie	28,473
20.	Taïwan	725,371
21.	Thaïlande	1 468,944
22.	Turquie	502,066
23.	USA	56,263
24.	Vietnam	36 259,416
	Total	798 905,415

Graphique 4 : Volumes des grumes exportées par pays de destination m³ 2018



Le tableau 11 et le graphique 4 confirment la suprématie de la Chine sur les bois en provenance de la République du Congo. Cette suprématie ne concerne pas que la grume, mais aussi les sciages humides et séchés. Les marchés de l'UE importent surtout les placages déroulés, France 43%, Grèce 25%...

Tableau 12 : Volumes des grumes exportées par exportateur, m3, 2018 (Source : SCPFE)

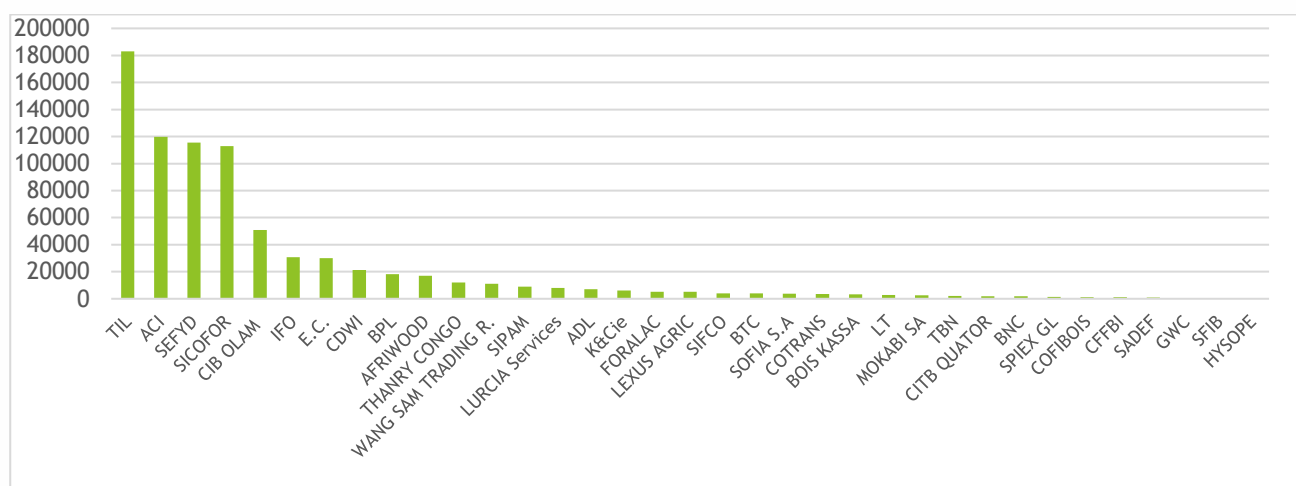
N° d'ordre	Sociétés	Unité : m3 Année 2018
		Volume
1	TIL*	183 086,366
2	ACI	119 751,51
3	SEFYD	115 422,94
4	SICOFOR	112 925,114
5	CIB OLAM	50 901,558
6	IFO	30 665,618
7	E.C.	29 986,96
8	CDWI	21 295,979
9	BPL	18 233,733
10	AFRIWOOD	17 022,034
11	THANRY CONGO	12 068,433
12	WANG SAM TRADING R.	11 172,555
13	SIPAM	9 012,418
14	LURCIA Services	7 906,823
15	ADL	7 138,012
16	K&Cie	6 099,642
17	FORALAC	5 242,269
18	LEXUS AGRIC	5 156,915
19	SIFCO	4 075,6
20	BTC	4 055,271
21	SOFIA S.A	3 797,329
22	COTRANS	3 507,289
23	BOIS KASSA	3 312,828
24	LT	2 907,908
25	MOKABI SA	2 580,892
26	TBN	2 088,34
27	CITB QUATOR	1 931,988
28	BNC	1 844,348
29	SPIEX GL	1 330,949
30	COFIBOIS	1 191,358
31	CFFBI	1 128,047
32	SADEF	1 010,882
33	GWC	506,779
34	SFIB	416,175
35	HYSOPE	166,553
Total		798 905,415

*Exportateur TIL : 183 086,366 m³

Marteaux forestiers concernés :

- TIL (120 493,967 m³) ;
- CIBN (61 915,631 m³) ;
- SOFIL (676,768 m³).

Graphique 4 : Volumes des grumes exportées par exportateur, m3, 2018



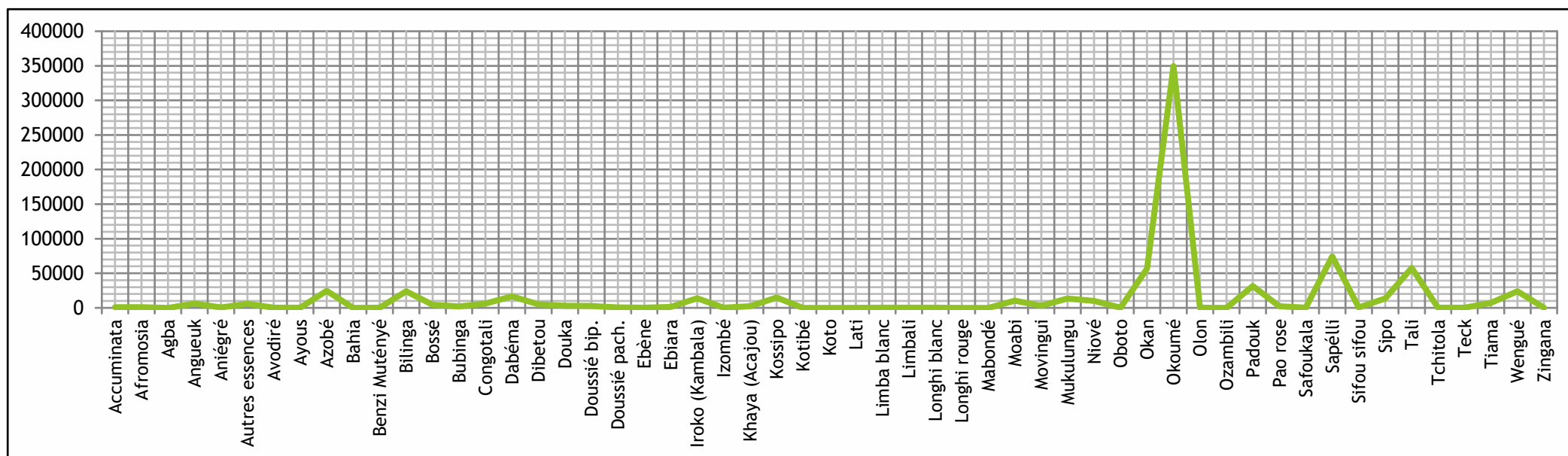
En 2018, les 10 premiers producteurs des grumes ont été dans l'ordre : CIB, SICOFOR, IFO, SEFYD, Taman Industries, Asia Congo Industries, Likouala Timber, CIBN, Thanry Congo, E. Christelle et les 10 premiers exportateurs des grumes ont été toujours dans ordre décroissant : Taman Industries, Asia Congo Industries, SEFYD, SICOFOR, CIB OLAM, IFO, Congo Deji Wood Industries, Bois et Placages de Lopola et Afriwood. On voit bien que les capitaux asiatiques se sont spécialisés dans l'exportation des grumes. Ils occupent ici les 4 premières places. CIB premier producteur de grumes et IFO second producteur exportent moins de grumes et transforment leur production dans le respect de la loi. Les sociétés CIBN et SOFIL sont sous fermage de Taman Industries, c'est pourquoi elles exportent leur production (voir tableau 12).

Les données du tableau 13 ci-dessous montre que les exportations des bois en grumes ont atteint un volume de 798 905 m³, en 2018. On note un léger recul de 8,6% comparativement au volume de 2017 qui s'était établi à 873 658 m³.

Tableau 13 : Volumes des grumes exportées par essence
(Source: SCPFE)

		Unité : m3 Année 2018
N° d'ordre	Essences	Volume
1	Accuminata	1 099,701
2	Afromosia	816,663
3	Agba	41,159
4	Angueuk	6 158,472
5	Aniégré	484,686
6	Autres essences	6 012,180
7	Avodiré	136,699
8	Ayous	280,907
9	Azobé	28 484,507
10	Bahia	84,764
11	BenziMutényé	153,444
12	Bilinga	23 913,304
13	Bossé	4 331,057
14	Bubinga	2 017,684
15	Congotali	6 285,476
16	Dabéma	16 736,926
17	Dibetou	5 102,443
18	Douka	2 973,636
19	Doussié bip.	2 762,615
20	Doussiépach.	701,818
21	Ebène	395,659
22	Ebiara	1 264,710
23	Iroko (Kambala)	13 844,456
24	Izombé	292,463
25	Khaya (Acajou)	2 374,631
26	Kossipo	15 006,036
27	Kotibé	12,626
28	Koto	4,038
29	Lati	2,725
30	Limba blanc	354,154
31	Limbalé	145,394
32	Longhi blanc	146,551
33	Longhi rouge	63,620
34	Mabondé	14,740
35	Moabi	10 457,190
36	Movingui	3 142,477
37	Mukulungu	13 579,260
38	Niové	9 928,331
39	Oboto	430,987
40	Okan	56 724,536
41	Okoumé	349 584,220
42	Olon	139,882
43	Ozambili	11,321
44	Padouk	31 724,285
45	Pao rose	2 500,926
46	Safoukala	105,840
47	Sapelli	74 587,400
48	Sifousifou	619,271
49	Sipo	13 506,435
50	Tali	57 729,591
51	Tchitola	112,780
52	Teck	166,553
53	Tiama	7 070,022
54	Wengué	23 899,595
55	Zingana	384,569
Total		79 8905,415

Graphique 5 : Volumes des grumes exportées par essence



Sur un total de 55 essences exportées, avec 349.584 m³, soit 43,8% du volume, l'Okoumé a été comme toujours et de très loin, la principale essence des bois en grumes exportés, devant le Sapelli (74.587 m³, soit 9%), le Tali (57.730 m³, soit 7,2%) et l'Okan (56 725 m³, soit 7,1%).

Le Tableau 13 et le graphique 6 interpellent notre attention sur le cas de l'Okoumé, l'essence phare du Congo. A notre avis, la situation de cette espèce devient préoccupante : une étude croisée entre la vitesse de son exploitation vs la dynamique de sa croissance, sur une longue période devrait être menée. Entre autres objectifs de l'étude, il s'agira de : i) - continger l'Okoumé pour favoriser une exploitation plus rationnelle ; ii) - adapter sa fiscalité en tant qu'essence endémique très prisée sur le marché international et iii) - favoriser l'émergence d'autres essences de déroulage toujours en promotion.

3.4.1. Données du marché des bois tropicaux congolais :

Le marché des bois tropicaux est constitué de l'offre des produits de bois, réalisée par tous les pays producteurs pour une période donnée, d'une part et d'autre part, par la demande constituée en ses produits par tous les pays consommateurs. Le troisième facteur est le prix des bois tropicaux, cette information est totalement fermée.

Il est rapporté ci-après quelques statistiques des exportations des bois, ainsi qu'une analyse de la conjoncture du marché en 2018, du point de vue de l'offre congolaise des bois tropicaux.

Les données du marché des bois tropicaux en provenance du Congo, sont captées par le SCPFE. Pays producteur, les acteurs congolais participent à l'offre des bois tropicaux par la production des différents produits cités plus haut. Le marché est extraverti, c'est à dire que l'essentiel de la production est destiné à être consommé hors du pays, du continent africain, prioritairement en Asie. Les produits bruts, malheureusement, sont encore exportés en grande quantité. Le Congo est un producteur aux volumes de produits bruts négligeables sur le marché international et inexistant pour les produits finis et semi-finis. Donc, il ne peut influencer de manière significative à la conjoncture et pesé sur les prix pratiqués. Sauf, agir dans le cadre de la COMIFAC qui doit développer en son sein une cellule avec les attributions de l'ancienne Organisation Africaine du Bois (OAB). C'est ainsi qu'une influence réelle sur la conjoncture et les prix pratiqués sur le marché des bois tropicaux seraient possibles. Les acteurs publics et privés devraient y travailler.

En 2018 pour 349.584 m³, soit 43,8 % du volume total, l'Okoumé a été comme toujours et de très loin, la principale essence des bois ronds industriels exportés, devant le Sapelli, le Tali et l'Okan qui ont atteint respectivement 74 587 m³ (9,3%), 57 730 m³ (7,2%) et 56 725 m³ (7,1%). Ces cinq essences représentent près de 68 % du volume total des exportations.

La société Taman Industries a été la principale exportatrice avec 183 086,4 m³, soit 23% du volume global. ACI occupe la deuxième place avec 119 752 m³, soit 15%. SEFYD, avec 115 423 m³, soit 14,4% se place en troisième position. SICOFOR pour avoir atteint 112 925,114 m³, soit 14,1% se place au quatrième rang. Il sied de noter que ces quatre sociétés sont du secteur privé expatrié à capitaux asiatiques.

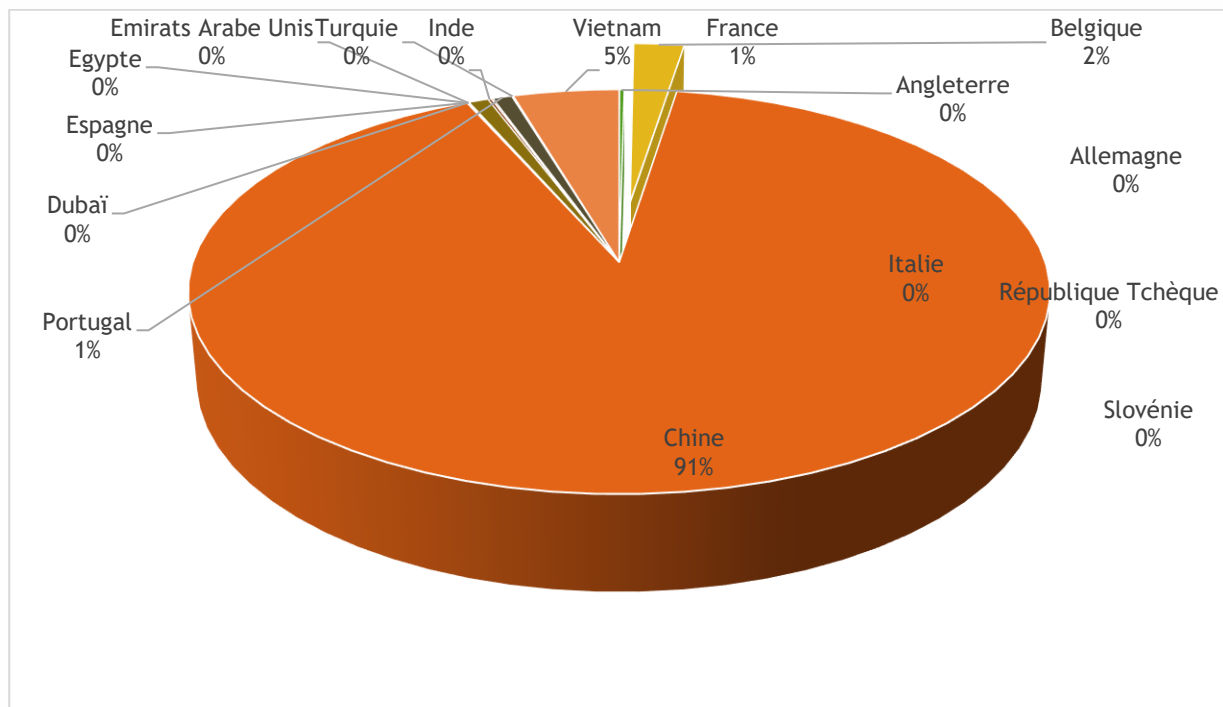
Aussi est-il nécessaire de relever que la quasi-totalité des bois en grumes ont été exportés vers de la Chine : 721 020,546 m³, soit 90,3% du volume global mentionné supra.

La valeur FOT des bois en grumes exportés en 2018 a été de 86 242 460 600 F CFA, soit une baisse de 10,33%, par rapport à l'année 2017 où celle-ci était à 96 181 801 276 F CFA. Les droits de sortie ont suivi la même tendance que celle montrée par le volume et la valeur FOT. En effet, un recul de 11,33% a été enregistré, passant de 12 174 587 128 F CFA en 2017 à 10 790 467 404 F CFA en 2018.

Le SCPFE relève que depuis l'application de la fiscalité FOT instaurée par la loi 14-2009 du 30 décembre 2009, les recettes forestières ont plus que triplé. C'est ici le lieu de féliciter les acteurs qui avaient à l'époque travaillé de manière concertée pour faire évoluer la fiscalité forestière, afin que l'Etat récupère davantage sa part de la rente forestière. Par ailleurs, il sied de noter que les valeurs FOT ne sont pas les prix réels de vente des bois sur le marché international des bois tropicaux. Elles sont des valeurs mercuriales ou administratives nécessaires pour la fiscalité.

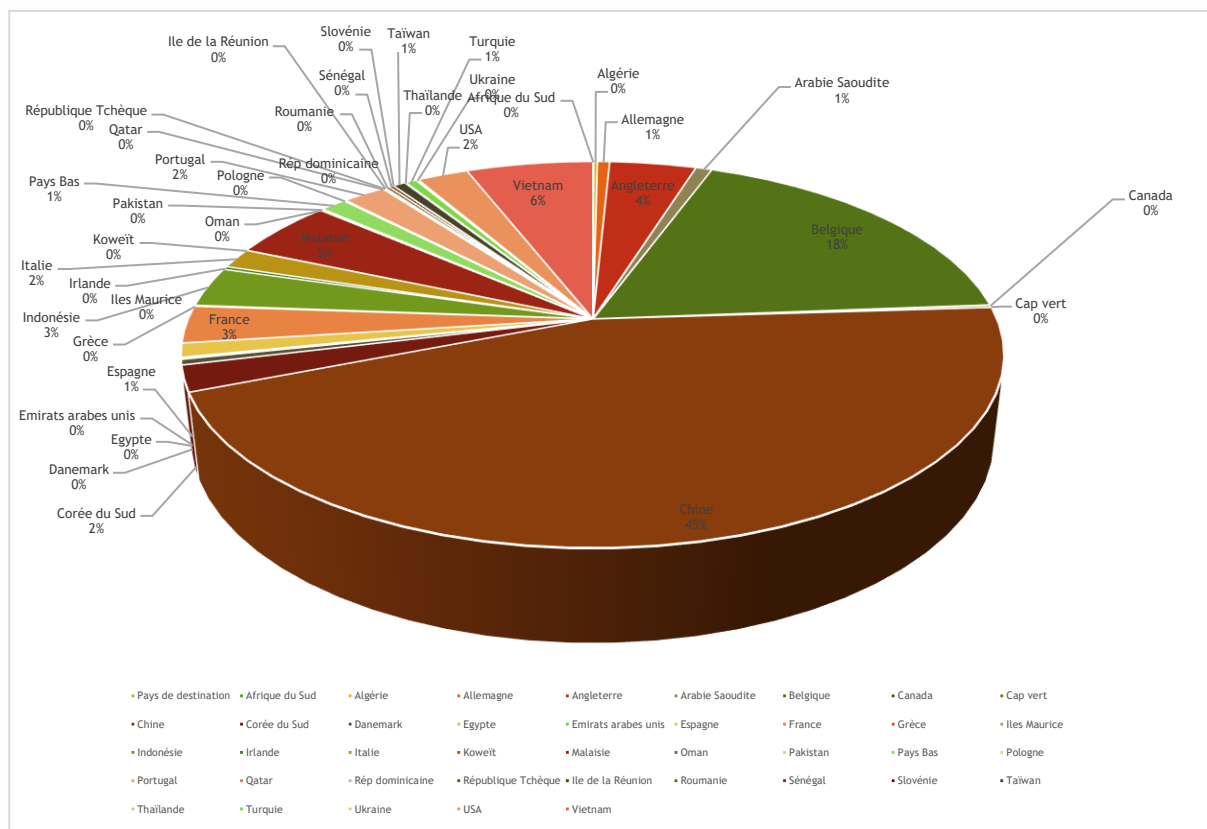
La société TAMAN INDUSTRIES, marteau exportateur des bois (de Taman Industries et ses sociétés inféodées, sous fermage CIBN et SOFIL) a été la principale exportatrice avec 183.086 m³, soit 23% du volume global des grumes exportées. ASIA CONGO occupe la seconde place avec 119.752m³, soit 15%. SEFYD, avec 115.423 m³, soit 14,4% se place en troisième position. SICOFOR pour avoir atteint 112.925 m³, soit 14,1 % se place au quatrième rang. Il sied de noter que ces quatre sociétés sont du secteur privé expatrié à capitaux asiatiques. Il est nécessaire de relever que la presque totalité des bois en grumes a été exportée en direction de la Chine : 721.021 m³, soit 90,1 % du volume global.

Figure 4: Part des marchés des grumes par pays destinataires en 2018



Concernant **les exportations des sciages humides**, en termes de volume en 2017, au total 134.344 m³ de sciages verts avaient été exportés. En 2018, ce volume a atteint 169.181 m³, soit une hausse de 26%. Le Sapelli avec 84.860 m³, soit 50,2 % du volume global, a été la principale essence en sciages humides exportés, pour un lot d'une cinquantaine, devant le Tali et le Sipo qui ont atteint respectivement 11.372 m³ (6,7%) et 9.769,4 m³ (5,8%).

Figure 5 : Part des marchés des sciages humides par pays destinataires en 2018

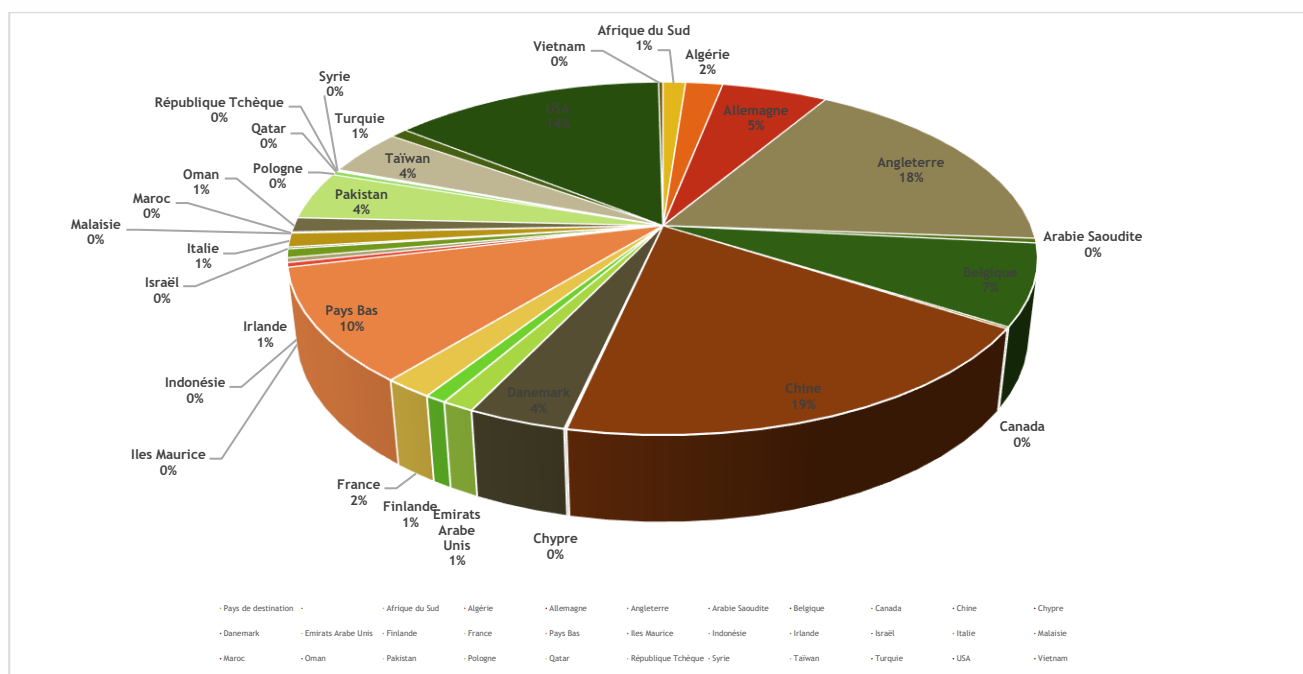


Pour un groupe de vingt-sept sociétés exportatrices des sciages humides, CIB-OLAM avec 42 832,1 m³, soit 26% occupe la première place devant IFO et LT qui ont exporté respectivement 33 311,4 m³ (19,7%) et 18 541,2 m³ (11%).

Pour un ensemble de quarante-un pays, vers lesquels, les sciages humides du Congo sont destinés, en première se trouve la Chine avec 76 168 m³, soit 45 % du volume total. Elle est suivie de la Belgique et du Vietnam qui ont importé chacun 30 731 m³ (18,2%) et 10 059 m³ (6%).

Le volume **des exportations des sciages séchés** a connu une hausse de 12%, passant de 77 029 m³ en 2017 à 87 284 m³ en 2018. La société CIB a été la principale exportatrice de ce produit avec 42 621,1 m³, soit 49%. IFO et THANRY ont occupé respectivement la seconde et la troisième place pour avoir atteint 15 919,2 m³ (18 %) et 12 041,1 m³ (13%). Toutes ces sociétés du secteur privé expatrié à capitaux étrangers (Asie ou Europe) évoluent exclusivement dans le secteur forestière Nord Congo.

Figure 6 : Parts des marchés sciages séchés par pays destinataires en 2018



Le Sapelli avec 48 659 m³, soit 56% du volume total, a été comme en 2017, l'essence la plus représentative dans les sciages séchés exportés. L'Okoumé et l'Ayous se positionnent très loin, au deuxième et troisième rang, pour avoir atteint respectivement 19 981,2 m³ (23%) et 8 726,3 m³ (10%).

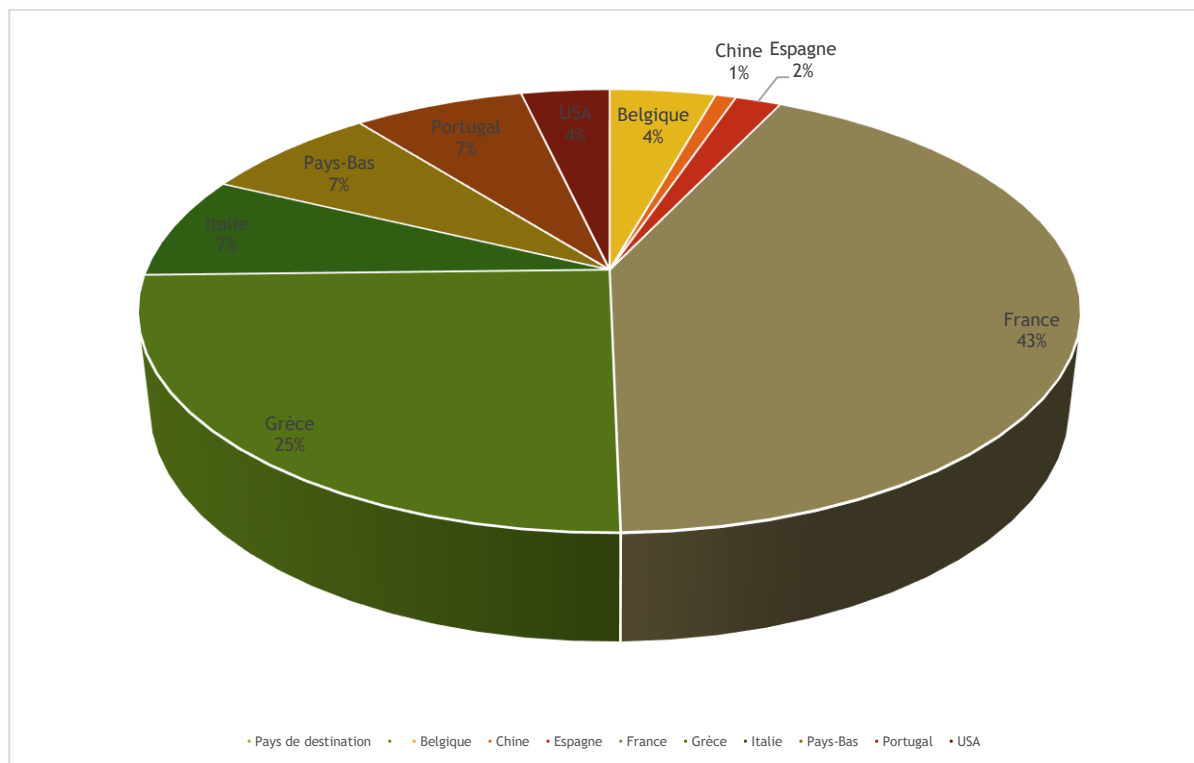
Seulement, neuf sociétés ont participé à l'exportation des sciages séchés sur les trente-sept impliquées dans la production et l'exportation des bois ronds industriels. Autrement dit, la politique d'investissement portant sur l'acquisition des séchoirs de grande capacité, reste jusqu'ici, mal exploitée par la majorité des concessionnaires. Pourtant, la production de ce type de produit a l'avantage de générer des emplois et de la valeur ajoutée au plan financier. Ces produits offrent les meilleurs prix sur tous les marchés.

La Chine avec 16 818,2 m³, soit 19,5%, a été sur un ensemble de trente-un pays, le principal importateur des sciages séchés du Congo. Le Royaume-Uni et les USA ont occupé respectivement la seconde et la troisième place en ayant importé chacun en particulier 15 392 m³, soit 18% et 12 216,1 m³, soit 14% du volume total.

Les exportations des placages déroulés ont enregistré une hausse de 13 % du volume total, pour avoir atteint 28.206,3 m³ en 2018 contre 25. 005,1 m³ en 2017.

L'Okoumé, avec 27 974,1 m³, soit 99,2% a été une fois de plus l'essence forestière la plus représentée dans le stock de placages déroulés exportés. Les cinq autres ont constitué un volume de 232,25 m³, soit 0,82% seulement du volume global.

Figure 7: Parts des marchés des placages déroulées par pays destinataires en 2018



La société TIL, pour 17 834,5 m³, soit 63,2%, a été comme en 2017 la principale exportatrice de ce produit. ACI, pour 6.941 m³, soit 25% occupe la deuxième place. SICOFOR, avec 3.192,4 m³, soit 11,3% se place en troisième position. La dernière place a été occupée par la nouvelle entrante dans l'activité de déroulage de bois : la société ADL, ses premières exportations ont atteint 238,7 m³, soit 0,87% du volume total. Toutes ces sociétés sont installées dans le secteur forestier sud. Autrement dit, l'okoumé, en tant que matière de premier rang, continue jusqu'à preuve du contraire, d'imposer le positionnement géographique des unités de déroulage au Congo. Ces sociétés font partie du secteur privé expatrié à capitaux asiatiques, pour les trois premières et du secteur privé national pour la dernière. L'Okoumé est l'essence de déroulage par excellence et son aire de production est confinée dans les zones du sud Congo ; au Gabon premier producteur mondial et en Guinée Equatoriale. Le Gabon ayant interdit l'exportation des grumes, la demande s'est orientée vers le Congo, les quantités d'okoumé produites en guinée étant marginale. C'est ce contexte qui explique la ruée vers cette essence au Congo.

Pour un grand groupe de neuf pays concernés, la France avec 12.022 m³, soit 43 % du volume total, a été la principale destination des placages déroulés du Congo. Elle a devancé la Grèce qui ont importé 7.032,6 m³ (25%), le Portugal et les Pays-Bas, 7% respectivement, et la Belgique, 1 223 m³ (4,4%), occupé respectivement la troisième place exæquo et la quatrième place.

Au total 6.618 m³ **des produits finis** ont fait l'objet d'exportation en 2018. Une hausse de 63% de ce produit à l'exportation, a été observée par rapport à l'année 2017 où celui-ci s'était chiffré à 4 064 m³.

Le Sapelli, avec 2.572 m³, soit 39% du volume total a été l'essence forestière la plus représentée sur près d'une vingtaine. Le Kossipo et le Mukulungu ont occupé la deuxième et la troisième place pour avoir atteint respectivement 1.188 m³ (18%) et 820 m³ (12,4%).

Les exportations de ce produit ont été réalisées par trois sociétés, dans l'ordre : IFO, CIB et LT. La première, avec 4.392 m³, soit 66 % du volume total, a été la principale exportatrice devant les deux autres qui ont exporté respectivement 1.735,4 m³ (26 %) et 490,5 (7,4%).

Dans un groupe de treize pays ayant importé ce produit, la Belgique 4 156 m³, soit 63% se place au premier rang. Les deuxième et troisième place ont été occupées par la Hollande et l'Allemagne. Elles ont importé chacun en particulier 650,170 m³ (9,8%) et 554,986 m³ (8,4%).

Constitués généralement de moulures, de frises, de bois tournés, de parquets, de portes et fenêtres, les produits finis ne sont pas assujettis au paiement de la taxe à l'exportation. En d'autres termes, les taux de la taxe à l'exportation de ces produits étant nuls, les droits de sorties le sont également. Cette fiscalité dégressive sert à inciter les sociétés industrielles à une transformation des bois plus poussée et diversifiée.

On notera qu'il n'y a pas eu d'exportations de contreplaqués parce que d'une part, le marché intérieur des bois (MIB) offre des prix plus compétitifs, et que d'autre part, la qualité des contreplaqués congolais semble avoir quelques problèmes de respect des normes des marchés, mêmes asiatiques. De même, les placages tranchés et les copeaux n'ont pas été exportés, alors que les capacités industrielles installées existent. Aucune statistique de cette production n'est disponible.

Les volumes des exportations des sciages humides et des sciages séchés restent encore modestes, et, ceux des produits finis sont marginaux. Cela s'explique par la faible implantation des séchoirs par les sociétés industrielles. Alors qu'il s'agit des matières premières qui peuvent intéresser à termes les hommes d'affaires locaux pour développer la menuiserie industrielle et semi-industrielle.

Concernant la conjoncture du marché au 2^e semestre 2018 selon le SCPFE, on peut relever que :

A mi-parcours de l'année 2018, les perspectives économiques indiquent la poursuite du relèvement de la production mondiale avec une prévision de croissance annuelle de 3,9%. Cette embellie de l'économie mondiale se traduit par une hausse d'activités dans les pays avancés avec une croissance attendue de 2,4%, tirée notamment par l'investissement et la consommation.

De même, dans les pays émergents et en développement, l'amélioration du contexte économique mondiale devrait entraîner une progression de la croissance à 4,8%. Cette évolution aurait pour moteurs une demande extérieure plus importante, des prix de pétrole en hausse et des conditions financières favorables.

Toutefois, des contraintes pèsent sur l'économie mondiale, notamment la poursuite des tensions commerciales entre les USA et ses principaux partenaires et l'intensification des conflits géopolitiques.

Néanmoins, il convient de relever malgré ces évolutions globales, des disparités entre les régions du monde, résultant des situations et des réalités économiques propres à chaque pays ont été remarquées.

Au dernier semestre de l'année 2018, selon la note de conjoncture publiée par le SCPFE, l'économie congolaise a connu une évolution contrastée caractérisée par la hausse du secteur pétrolier et une déprime du secteur hors pétrole.

Les activités forestières se sont resserties à la hausse, suite à la résolution des difficultés d'évacuation du bois des compagnies forestières dans le Nord du pays.

On a constaté une augmentation de 15% du volume des bois ronds industriels exporté par rapport à la même période en 2017.

La situation économique du Congo reste difficile. Néanmoins les industries du bois se sont distinguées au mieux, au regard des résultats des exportations des produits transformés. En effet, pour le dernier semestre, le volume de l'ensemble des produits forestiers ligneux a progressé de 12,4% en 2018 par rapport à 2017.

Les prix des bois tropicaux n'ont pas évolué de manière homogène. Les bois africains sont restés à un niveau élevé une bonne partie de l'année, mais leurs cours se sont orientés à la baisse dans les derniers mois de 2018. Cette baisse a notamment concerné le tali, beli et l'okan, essences dont les acheteurs chinois ont des stocks importants. La demande chinoise des grumes continue de tirer le prix du bois brut à la hausse.

Le méranti de Sarawak atteint un prix FOB de 320 dollars/m³ en 2019. L'interdiction des exportations des bois en grumes commence à devenir la règle comme à Sabah en Malaisie, en RDC, et en Guinée Equatoriale. Au Congo la loi 16 2000 avait pourtant interdit les exportations des bois en grumes mais des dérogations à la loi continuent à réglementer les exportations qui ont atteint des proportions inquiétantes depuis au moins 5 ans.

Ces revirements et vagues hésitations témoignent des intérêts contradictoires des forestiers et des transformateurs, mais également de la difficile équation interne des exploitants-transformateurs, qui peuvent avoir intérêt à vendre non transformée une partie de la production grumière.

3.4.2. Identification des critères de caractérisation de la typologie des groupes d'acteurs

L'échantillon utilisé pour la typologie est représentatif des acteurs du secteur privé de la filière forêts-bois. Six (06) ont répondu et signé le questionnaire, cinq (05) ont préféré être interviewés sans remplir le questionnaire, d'autres ont simplement refusé. AFRIWOOD a répondu pour le compte de six (06) de ses syndiqués. Soit 17 (dix-sept) entreprises sur les 20 (Vingt) contactées.

Conformément à l'objectif général de cette étude qui réside dans l'amélioration de la connaissance du secteur privé Congolais, l'analyse des informations recueillies auprès des différentes sociétés révèle ce qui suit :

➤ Du type d'activités :

Toutes les sociétés rencontrées exercent les activités d'exploitation forestière et de transformation industrielle du bois.

➤ Des zones d'activités :

La plupart des sociétés contactées travaillent dans les départements de la Likouala, de la Sangha, du Niari, de la Lékoumou et du Kouilou.

➤ De la taille :

Elle dépend du capital social, de la superficie concédée, du volume de la production grumière et industrielle ainsi que du nombre des salariés.

➤ Du niveau de syndicalisation :

Cinq (05) entreprises rencontrées sont affiliées à UNICONGO (CIB, IFO, LT, STC et MOKABI) ou soit à UNIBOIS pour les capitaux d'origine congolaise.

De même, les salariés de ces entreprises sont constitués en syndicat et exercent librement leurs activités conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant, les entreprises à capitaux asiatiques ne sont affiliées à un syndicat patronal. Elles utilisent pour la plupart des salariés sous-traitants

➤ De l'implication dans le processus APV FLEGT :

L'implication dans le processus APV FLEGT et dans la certification est suffisante pour la plupart des sociétés contactées, notamment à capitaux congolais et certains asiatiques. Les grandes sociétés du nord sans dans un processus de certification forestière durable ou légale. L'APV n'étant pas alors une priorité.

Les sociétés impliquées suffisamment dans le processus APV/FLEGT expriment des besoins spécifiques en formation pour avancer dans ce processus et la certification forestière. Ces formations concernent :

- Le fonctionnement du SIVL ;
- L'ASE ;
- La gestion des déchets et des hydrocarbures ;
- Le changement pour appliquer le SIVL ;
- EFIR.

➤ Des superficies exploitées en 2018 :

- Les superficies exploitées en 2018 varient entre 11.000 ha et 34.000 ha

➤ Des produits et marchés 2018 :

- **Des grumes** : la Chine et l'Asie ont constitué la principale destination en 2018 avec plus de 90% de la production des sociétés concernées 80% à la Chine seule ;
- **Des sciages** : la grande quantité des sciages produits par les entreprises rencontrées a été évacuée en grande partie en Chine et en Asie (environ 70%). Le reste de la production est répartie entre l'Europe, les USA, l'Afrique et le Congo.
- **Des placages** : la seule société ayant produit des placages en 2018 est TAMAN INDUSTRIE. Toute la production a été destinée vers l'Europe.
- **Des contreplaqués** : tous les contreplaqués produits en 2018 ont été destinés au marché local.

➤ Difficultés majeures :

Les difficultés majeures concernaient principalement la fiscalité, la parafiscalité, les tracasseries administratives.

3.4.3. Définition de la typologie des acteurs

Afin de faciliter l'analyse de la réalité complexe des acteurs du secteur privé de la filière bois du Congo, nous avons fait recours à la science de la typologie. L'élaboration des types d'acteurs par caractéristiques dominants permet de les regrouper, classer et ensuite analyser. Les informations ont été obtenues à partir des réponses données dans le questionnaire et surtout par échanges au téléphone avec les responsables et/ou techniciens des acteurs.

Aussi, nous avons identifié sur **une période de 10 ans (2008-2018)** des caractéristiques neutres, constantes mais qui s'appliquent à certains acteurs plus qu'à d'autres. Elles ont été regroupées en :

- **Type 1 ou profil 1 dénommé « OKOUME » compte 15 acteurs.**
Ce profil regroupe les acteurs qui exportent :
 - i)- les grumes hors quota 85/15 et à un volume supérieur ou égal à 30% de la production grumière autorisée ;
 - ii)- 30% ou plus de leur part de marché des grumes est en Asie et Asie SE ;
 - iii)- Ils ont au-moins 100 salariés et
 - iv)- au-moins 50% de leurs UFA/UFE sont certifiées durables ou légales ;
 - iv)- engagement avéré dans le processus d'aménagement et de la certification légale ; les capitaux sont d'origine asiatique et congolaise.
- **Type 2 ou profil 2 dénommé « SAPELLI » regroupe 5 acteurs.** Ce type regroupe les acteurs qui exportent :
 - i) - les grumes dans le strict respect du quota 85/15
Et à un volume inférieur ou égal à 15% de la production grumière autorisée ;
 - ii)- 30% ou plus de leur part de marché des grumes est en dehors de l'Asie et de l'Asie SE (UE, UK, USA, Japon, Inde, Canada, etc.) ;
 - iii)- ils ont 100 salariés et plus ;
 - iv)- plus de 50% de leurs UFA/UFE sont certifiées (durables ou légales) ou en cours de certification ; Les capitaux sont européens, singapouriens et non asiatiques.
- **Type 3 ou profil 3 « NINI KÔ » on y trouve 4 acteurs** Ce type regroupe i) - les acteurs qui ne peuvent être classés ni dans le Type 1 ni dans le Type 2 ; ii)- sociétés inféodées et sous fermage ; iii)- 50% et plus de la production grumière autorisée exportée vers les marchés asiatiques ; iv)- exploitant sans plan d'aménagement ; les capitaux sont congolais.
- **Type 4 ou Profil 4 « KAMBALA » on dénombre 8 acteurs :** i) - Les capitaux sont congolais et en difficulté financière sévère et avérée ; ii) - faiblesses techniques ; iii) - exploitant sans plan d'aménagement et sans investissement industriels et dans les engins. Les capitaux sont congolais.

N.B. Enfin, les types 3 et 4 ont beaucoup d'autres problèmes en commun, notamment en termes de besoin en formation. Mais le type 4 est constitué uniquement des sociétés à capitaux congolais dans les activités d'exploitation sont sous fermage, en artisanat ou arrêtées.

Tableau 14 : Classification des acteurs par type (Source : Ngoya-Kessy, 2019)

N°	Type 1 OKOUME	Type 2 SAPELLI	Type 3 NINI KÔ	Type 4 KAMBALA
1	BPL	CIB-OLAM	SIPAM	ETBM
2	SIFCO	MOKABI S.A	SPIEX	BOIS KASSA
3	SEFYD	THANRY-CONGO	AFRIWOOD IND.	KIMBAKALA & CIE
4	WANG SAM R.T.	LIKOUALA-TIMBER	SOFIL	SADEF
5	CONGO DEJIA W.I.	IFO		BTC
6	ENT. CHRISTELLE			SFIB
7	SOFIA			QUATOR
8	TAMAN IND.			COTRANS
9	SICOFOR			
10	ASIA-CONGO IND.			
11	FORALAC			
12	COFIBOIS			
13	ADL			
14	CFF BOIS INTERNA.			
15	CIBN			
T	15	5	4	8

Pour procéder au classement par type, nous avons analysé les réponses données par les sociétés qui ont bien voulu répondre aux questionnaires (Taman Industries, Afriwood industries, Asia Congo Industries, Likouala Timber, SIFCO, IFO et THANRY). La société Afriwood, président l'Association Professionnelle Unibois a répondu pour le compte de ses membres dont 4 étaient présentes lors de la réunion à Pointe-Noire avec les membres. Les autres réponses ont été données par des anonymes par échange au téléphone. Au total 17 réponses ont donc été analysées sur les 20 attendues.

Conformément à l'objectif général de cette étude qui consiste en l'amélioration de la connaissance du secteur privé congolais. L'analyse consolidée des informations recueillies auprès des sociétés révèle ce qui suit :

- **Du type des activités :** Toutes les sociétés exercent les activités d'exploitation forestière et de transformation industrielle du bois ;
- **Des zones d'activités :** Les sociétés travaillent dans les départements forestiers : Kouilou, Niari, Lékoumou, Sangha, Cuvette-Ouest et Likouala ;
- **De la taille :** Il s'agit en majorité de grandes entreprises dont l'effectif des travailleurs en 2018 est d'environ 700 ;
- **Du niveau de syndicalisation :** A l'exception de Taman et Asia Congo, toutes les autres entreprises rencontrées sont affiliées à Unicongo ou Unibois comme syndicat patronal ;
- **De l'implication dans le processus APV FLEGT et la certification :** cette implication est faible pour les sociétés certifiées légalité ou gestion durable. Les autres sociétés s'impliquent dans ce processus et ont exprimé tous, des besoins spécifiques en formation pour avancer dans le processus APV FLEGT. Seules CIB, IFO, THANRY, TAMAN et MOKABI sont engagées dans la certification forestière.

3.5. Description des Associations Professionnelles

Nous avons identifié comme association professionnelle dans la filière forêts-bois au Congo : UNICONGO et UNIBOIS. De nos entretiens avec les responsables de ces associations à Brazzaville et Pointe-Noire, il en ressort les constats suivants :

- Si UNICONGO, regroupant certains opérateurs forestiers, industriels à capitaux européens et asiatiques, est opérationnelle et active dans les négociations et actions syndicales au profit de ses membres en général, UNIBOIS présente des difficultés liées à son fonctionnement et sa représentation ;
- Par ailleurs les acteurs forestiers membres d'UNICONGO ont des problèmes particuliers et spécifiques qui limitent leur mouvement syndical d'ensemble ;
- Par ailleurs la Fédération Agri-Forêt Bois d'UNICONGO semble être noyée dans la large gamme des activités des entreprises membres, qui va du secteur pétrolier aux sociétés de communications, en passant par tous les services d'achat et vente d'aliments et de produits manufacturés. Ce qui ne permet pas de mettre au premier plan la spécificité de la foresterie, alors que les questions de sensibilité environnementale y sont d'une importance mondiale. Dans les missions d'UNICONGO, il n'y a aucune référence, ni à la certification forestière ni au processus de l'APV FLEGT.

Tableau 15: Associations Professionnelles par catégorie (Source : Ngoya-Kessy, 2019)

N°	Association professionnelles	Types d'activité	Catégories	Observations
1	UNICONGO	Multiples, variées	Expatriés, UE dominants	Représentativité nationale Véritable force de propositions et de négociations. Faible prise en compte de la foresterie
2	UNIBOIS	Forêt et bois	Congolais	Concentrée dans le sud Faiblesses dans les négociations Insuffisance de moyens de fonctionnement

Enfin, il faut noter que certains acteurs industriels asiatiques comme TAMANN, SICOFOR, ACI, CDWI évoluent en marge de toute syndicalisation, ce qui pose certaines interrogations. Comment ces acteurs importants de la filière font-ils pour régler des problèmes administratifs, juridiques et techniques qui, inévitablement surgissent dans un contexte où l'environnement des affaires est pour le moins compliqué ?

3.5.1. Présentation de UNICONGO

Fondée en 1958, UNICONGO (Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo) est une association patronale régie par la Loi 1901, ses membres sont regroupés en douze (12) fédérations professionnelles à vocation nationale.

Les entreprises forestières sont membres de la Fédération Agriculture-Forêts et Bois. Les entreprises de la filière forêt-bois comme CIB-OLAM, IFO, MOKABI SA, LIKOUALA Timber, THANRY CONGO, SICOFOR et Congo Deja Wood y sont membres. IFO assurant actuellement la présidence de cette Fédération après la CIB. Chaque fédération a un bureau dirigé par un Président, secondé par un Vice-Président.

L'Union représente les entreprises du secteur privé au Congo et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et institutionnels. Dans le but d'améliorer le climat des affaires et de contribuer au développement de l'économie congolaise, l'UNICONGO informe, accompagne et conseille ces entreprises confrontées aux mutations d'une économie autrefois dominée par le secteur public, et aujourd'hui, fortement imprégnées du contexte de la mondialisation.

Elle travaille par ailleurs pour la promotion et l'encouragement de la mise en œuvre d'une politique de développement de l'entreprise.

Étant l'organisation patronale la plus représentative du secteur privé au Congo, UNICONGO est membre de l'Organisation Internationale des Employeurs et participe pour cela à la Conférence Internationale du Travail, à toutes les concertations organisées au niveau de l'Afrique Centrale par la CEMAC et la CEEAC et les organismes d'appui au développement impliquant le secteur privé. Dans le cadre du partenariat qui la lie aux pouvoirs publics, au niveau national UNICONGO est membre de différents comités et commissions et siège aux conseils d'administration de différents établissements publics et organismes sociaux (CNSS, ACPE et FAE).

Depuis 2015, le Congo traverse une crise économique et financière qui a affecté sérieusement les adhérents de UNICONGO. Sur les 330 membres qu'elle comptait au début de la crise, plus de 50 ont fermé, faute d'activités économiques. Les 280 entreprises restantes en 2019 ont vu leurs niveaux d'activités baissés drastiquement et sont en situation de survie. Les cotisations des membres sont fixées par rapport au chiffre d'affaires. Parmi les membres qui ont arrêté les activités, il y avait des gros contributeurs au budget. Ceux qui sont restés alimentent le budget qu'à hauteur de 75%. UNICONGO est sous financé à ¼ de son budget habituel.

Les cinq sociétés forestières membres d'UNICONGO sont basées dans le secteur forestier nord, leurs représentations à Brazzaville ne sont pas des techniciens forestiers ou des spécialistes de foresterie et du bois. Il s'agit très souvent des Administratifs qui n'interviennent auprès du gouvernement que sur les questions juridiques et sociales liées aux droits des affaires ou des travailleurs, très rarement sur les questions forestières pointues telles que les questions technico-diplomatiques relatives à la mise en œuvre de l'APV FLEGT signé entre le Congo et l'UE, ou encore sur la certification forestière privée, légalité ou gestion durable. Sur une trentaine d'entreprises d'exploitation forestière et de transformation industrielle des bois, seules sept (07) sont membres d'UNICONGO, et sont marginales. Les grandes entreprises forestières à capitaux chinois, malaisien etc., concentrées dans les secteurs forestiers sud et dans la Cuvette-ouest ne sont ni à UNICONGO, ni à UNIBOIS.

La Fédération Agriculture, forêt-bois d'UNICONGO est la seule composante du patronat au Congo qui n'a pas eu d'animateur pendant environ deux ans. Récemment un nouveau président et un vice-président ont été nommé (Patrick GEOFFROY et Pascal BERANGER).

Les sociétés SICOFOR et Congo Deji Wood à capitaux chinois sont les nouveaux membres de UNICONGO. La fédération agri-forêt est donc désormais bien représentée dans le sud Congo, depuis la faillite des entreprises TRABEC et FORALAC

3.5.2. Présentation UNIBOIS

UNIBOIS est un Patronat constitué uniquement des acteurs forestiers congolais opérant dans le sud Congo. Autrefois, à sa création, tous les acteurs forestiers y étaient membres. On y trouve aujourd'hui que des acteurs congolais : des exploitants forestiers, des semi-industriels, des industriels, des courtiers et négociants, et des transporteurs de bois.

Les informations sur UNIBOIS ne sont pas actualisées et parcellaires. Ces missions sont similaires à celles d'UNICONGO, certains acteurs ne sont plus opérationnels et auraient mis leurs concessions forestières sous fermage à des industriels asiatiques. Selon l'Observateur Indépendant de la forêt, la concentration des infractions forestières et les fraudes en matière forestière sont importantes parmi les membres d'UNIBOIS.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette étude présente la situation générale de la filière forêt-bois du Congo dans un seul document, particulièrement l'état des lieux des acteurs de la filière, pour tous usages. Ce rapport est un instrument qui aide au processus de prise de décision, permettant à tous acteurs des administrations publiques, de la formation, de la recherche scientifique, des OSC ou privés, nationales ou internationales, d'avoir à tout moment accès à des informations vérifiées.

3.6. Déroulement de l'étude, les difficultés rencontrées

L'étude a démarré le 07 mai 2019. Elle s'est réalisée conformément au programme et calendrier établi qui est joint en annexe. Les autorités politiques et administratives nous ont facilité le travail au niveau du ministère de l'économie forestière.

Les résultats obtenus sont en conformité avec les objectifs assignés par les TdRs, ils ont notamment permis de :

- Améliorer la connaissance du secteur privé forestier congolais ;
- Evaluer la situation du secteur privé et des associations professionnelles
- Mettre en place une base de données fournies des acteurs de la filière (types d'activités zones d'activités, taille, place dans la chaîne de production, niveau de syndicalisation et implication dans l'APV FLEGT et la certification) ;
- Identifier les associations professionnelles ;
- Connaître les canaux privilégiés de communication.

Les orientations suivantes peuvent être nécessaires afin d'atteindre les décideurs et compléter cette étude :

- Pour récolter le maximum possible des informations recherchées, il y a lieu de maintenir les visites de terrain sur les sites de production, car les directions générales y sont implantées ;
- Augmenter la durée de réalisation de l'étude, parce que le temps de validation de l'étude a été sous-estimé ;
- Rencontrer les décideurs qui sont souvent en déplacement.

Les difficultés ont été rencontrées au niveau du remplissage du questionnaire, la majorité des acteurs ont refusé de le faire. Malgré la facilitation du bureau de l'ATIBT de Brazzaville.

Nous pouvons dire que depuis la publication du rapport et de la vidéo sur le commerce toxique, les forestiers sont sur leurs gardes et très réservés plus que d'habitude.

Nous avons eu toutes les informations utiles recherchées au SCPFE, à la douane et au niveau des DDEF.

3.7. Forces, faiblesses, opportunités et risques pour chacun des groupes

3.7.1. Groupe Okoume

FORCES :

- Forte implication d'une entreprise dans le maintien de son certificat de légalité OLB ;
- Engagement vers l'aménagement et la certification légale ;
- Engagement dans le processus APV FLEGT ;
- Forte capacité financière pour les capitaux asiatiques ;
- Volonté de faire les affaires sur le moyen terme ;
- Capacité à se formaliser à la légalité

FAIBLESSES

- Faiblesse dans la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- Exportation exagérée des grumes d'Okoumé vers la Chine ;
- Faible capacité financière pour les acteurs congolais ;
- Faible implication dans la certification forestière durable ;
- Unités de transformation sous alimentées en grume ;
- Nombreuses infractions en matière forestière ;
- Faiblesse dans la formation des employés ;
- Gouvernance forestière faible ;
- Faible investissement dans le social et respect de l'environnement ;
- Exploitation sélective des essences ;
- Faible niveau de syndicalisation ;
- Peu communicatifs ;
- Pas d'engagement vers la GDF ;
- Pratique du fermage par les acteurs asiatiques.

OPPORTUNITES

- Besoins exprimés en formation et renforcement des capacités opérationnelles ;
- Vulgarisation des textes juridiques et autres standards ;
- Marchés excentrés vers la Chine devenu 1^{er} importateur tous produits confondus ;
- Capitaux asiatiques dominants.

RISQUES/MENACES

- Pratique permanente de la corruption en toute impunité selon des sources anonymes persistants et EIA ;
- Intégration du paiement des infractions dans la stratégie entreprise ;
- Crise ou ralentissement du marché chinois
- Corruption ;
- Chômagés techniques ;
- Pollutions environnementales ;
- Crises ouvertes avec les populations riveraines.

3.7.2. Groupe Sapelli

FORCES

- Sociétés vertueuses, gérant de grandes UFA dans le Nord Congo ;
- Respect avéré des volumes des grumes à l'exportation ;
- Capitaux singapouriens et occidentaux ;
- Forte implication dans la certification forestière de la GDF et légalité ;
- Marchés plutôt diversifiés vers les consommateurs exigeant le respect de la légalité et la GDF (UE, UK, USA, Japon, Inde, Canada, etc.) ;
- Bonne surface financière ;
- Volonté à faire des affaires sur le long terme ;
- Contribution au développement local ;
- Marchés diversifiés, mais extravertis.

FAIBLESSES

- Faible implication dans le processus APV FLEGT ;
- Eloignement des ports d'exportation ;
- Faible présence sur le marché local et africain ;
- Exploitation sélective, basée sur 5-7 essences nobles ;
- Transformation peu diversifiée ;
- Faible implication dans l'organisation et le fonctionnement syndical.

OPPORTUNITES

- Chefs de file dans la GDF et la légalité avec effet d'entraînement.
- Références et modèles pour les autres

RISQUES

- Monopôle sur des grandes UFA ;
- Faible prise en compte du risque pays ;

3.7.3. Groupe Nini Ko

Les acteurs de ce groupe ont tous les inconvénients des types OKOUME et SAPELLI sans leurs avantages ; ils n'ont quasiment pas de forces à faire valoir.

FAIBLESSES

- Concessions forestières surexploitées, écrémées et appauvries ;
- Exploitation forestière sans plan d'aménagement ;
- Faible investissement ;
- Insuffisance de financement

OPPORTUNITES/RISQUES

- Sociétés en voie d'être inféodées et être sous fermage ;
- Production grumière et des sciages humides exportés vers les marchés asiatiques principalement la Chine ;

3.7.4. Groupe Kambala

Les acteurs de ce groupe ont tous des inconvénients du type NINI KO sans les avantages, ils n'ont pas de forces clairement identifiables.

FAIBLESSES

- Exploitation forestière sans plan d'aménagement ;
- Très faibles investissements industriels et faibles investissements dans les engins d'exploitation forestière ;
- Emplois créés insuffisants.

OPPORTUNITÉ

- Besoins de formation avérée et urgente ;
- Besoin en appel de fonds.

MENACES/RISQUES

- Capitaux essentiellement congolais, ces acteurs sont en difficulté financière avérée ;
- Risque de faillite ;
- Ressources forestières en distraction.

Pour faciliter l'analyse SWOT et les actions à mener, nous avons regroupé ensemble les profils 1, 3 et 4 dans un même tableau. Le profil 2 se détachant très nettement des trois autres. L'analyse aurait pu être plus approfondie, complète et détaillée si nous avions pu avoir le maximum d'informations sur les 46 acteurs. Notre connaissance du secteur à faciliter le classement par type et la réalisation des tableaux suivants qui nous semble assez proche de la réalité.

Tableau 16 : Analyse SWOT du Type 1 OKOUME, 3 NINI KO et type 4 KAMBALA

Forces	Faiblesses
- Engagés vers l'aménagement forestier et la certification légale ; - Engagés vers l'APV/ FLEGT ; - Forte capacité financière pour les asiatiques ; - Volonté de faire les affaires sur le moyen terme ; - Capacité à se formaliser à la légalité.	- Faiblesse dans la mise en œuvre des plans d'aménagement ; - Exportation exagérée des grumes d'Okoumé vers la Chine ; - Faible capacité financière pour les acteurs congolais ; - Faible implication dans la certification forestière durable ; - Unités de transformation sous alimentées en grume ; - Nombreuses infractions en matière forestière ; - Faiblesse dans la formation des employés ; - Gouvernance forestière faible ; - Faible investissement dans le social et le respect de l'environnement ; - Exploitation sélective des essences ; - Faible niveau de syndicalisation ; - Peu communicatifs ; - Pas d'engagement vers la GDF - Pratique du fermage par les acteurs asiatiques ; - Emplois créés insuffisants.
Opportunités	Risques
- Besoins exprimés en formation et renforcement des capacités opérationnelles - Vulgarisation des textes juridiques et autres standards - Marchés excentrés vers la Chine devenue 1^{er} pays importateur tous produits confondus ; - Capitaux asiatiques dominants - Besoin en appel de fonds.	- Pratique de la corruption en toute impunité selon des sources anonymes persistants et EIA ; - Intégration du paiement des infractions dans la stratégie entreprise. - Crise ou ralentissement du marché chinois ; - Corruption ; - Chômagés techniques ; - Pollutions environnementales ; - Crises ouvertes avec les populations riveraines ; - Ressources forestières en distraction.

Tableau 17 : Analyse SWOT du Type 2 SAPELLI

Forces	Faiblesses
- Sociétés vertueuses, gérant de grandes UFA dans le Nord Congo ; - Respect avéré des volumes des grumes à l'exportation ; - Forte implication dans la certification forestière GDF et légalité ; - Marchés plutôt diversifiés vers les consommateurs exigeant le respect de la légalité et la GDF (UE, UK, USA, Japon, Inde, Canada, etc.) ; - Bonne surface financière ; - Volonté à faire des affaires sur le long terme ; - Contribution au développement local ; - Marchés diversifiés, mais extravertis	- Faible implication dans le processus APV FLEGT ; - Eloignement des ports d'exportation ; - Faible présence sur le marché local et africain ; - Exploitation sélective, basée sur 5-7 essences nobles ; - Transformation peu diversifiée ; - Faible implication dans l'organisation et le fonctionnement syndical.
Opportunités	Risques
- Chefs de fils dans la GDF et la légalité avec effet d'entraînement. - Références et modèles pour les autres.	- Faible prise en compte du risque pays. - Monopôle sur des grandes UFA.

3.8. Recommandations

3.8.1. Besoins en formation

Les entreprises des groupes NINI KÔ, KAMBALA et OKOUME ont des besoins urgents à toutes les formations proposées dans le questionnaire, tel qu'indiqué dans le tableau 18 ci-dessous. Le groupe SAPELLI concentre ses besoins sur le SIVL.

Il ressort dans ledit tableau que, quel que soit le type, la majorité des entreprises ont exprimé un grand besoin en formation spécifique pour avancer dans la certification forestière et l'APV/FLEGT. Le type SAPELLI bien engagé dans la certification gestion forestière durable ou légale a un besoin de renforcement des capacités dans le fonctionnement du SIVL et des changements pour son application.

Tableau 18 : Des besoins en formations spécifiques des acteurs

N°	Formations spécifiques	Type 1 OKOUME	Type 2 SAPELLI	Type 3 NINI KÔ	Type 4 KAMBALA
1	Processus de certification, changement dans l'entreprise	X		X	X
2	Présentation des standards de légalité	X		X	X
3	Outils minima pour se faire certifier	X		X	X
4	Changement dans l'entreprise nécessaire (social)	X		X	X
5	Fonctionnement du SIVL	X	X	X	X
6	Changement pour appliquer le SIVL	X	X	X	X
7	Aménagement (PA et mise en œuvre)	X		X	X
8	Relations avec les communautés locales	X		X	X
9	Gestion du personnel	X		X	X
10	HSE	X		X	X
11	Gestion environnementale	X		X	X
12	Gestion des déchets et des hydrocarbures	X		X	X
13	EFIR	X		X	X

3.8.2. Orientation pour le plan de communication

Les entreprises forestières des groupes OKOUME, NINI KÔ et KAMBALA ont besoin d'un plan de communication qui sera élaboré sur leurs demandes particulières par un cabinet spécialisée en communication.

Les entreprises du groupe SAPELLI ont besoin d'améliorer et de renforcer leur communication.

D'une manière générale, les acteurs forestiers congolais n'aiment pas trop communiquer. Ils ont une appréhension pour les techniques de communication. C'est à peine que l'on peut trouver des panneaux indiquant la localisation de leurs bureaux, sauf CIB. Ce manque de communication se constate aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

On sait que « la notion de communication d'entreprise vue au sens large peut regrouper toutes les formes de communication possible, émanant d'une organisation à destination de ses différents publics externes et internes. Dans ce cas, la communication d'entreprise regroupe notamment la communication marketing et publicitaire, la communication interne et la communication RH visant à promouvoir la marque employeur. Dans un sens plus restrictif, le terme de communication d'entreprise peut également être utilisé par opposition à la notion de communication marque/ produit. C'est alors l'organisation qui est promue et non directement ses produits ou services. On utilise dans ce cas généralement le terme de communication corporate ou communication institutionnelle » (focusrh.com).

Il devient alors clair que les acteurs forestiers et industriels ne sont que très peu préoccupés par leur image marketing et publicitaire, leurs produits le bois étant noble par excellence trouve toujours un client sans publicité, ni image de marque. Loin sans faux, aujourd'hui, la responsabilité sociétale et environnementale des sociétés forestières se trouve largement engagée dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières. « Il s'agit de construire et diffuser des messages au plus proche de la réalité de l'entreprise, de ses métiers, de sa culture..., la communication externe mais aussi interne s'en trouve impactée. Nous sommes dans un monde de plus en plus transparent, aux frontières poreuses, et les entreprises l'intègrent dans sa stratégie. (Focusrh.com). Fort de cela, on peut penser que la réalité, la culture et les activités des acteurs forestiers souffriraient de comportements suspects, sinon pourquoi vivre en retrait ? Nous avons eu toutes les peines du monde pour obtenir les questionnaires signés.

Même la communication externe par simple téléphone et message électronique semble être compliquée avec tous les forestiers congolais. Certains acteurs chinois opérant dans le pays n'ont même pas d'interprètes ni des représentations à Brazzaville ou à Pointe-Noire. Ils ne parlent ni français, ni anglais. Ils vivent en vases closes. Chez les opérateurs congolais la situation est similaire, sauf chez 2 (deux) ou 3 (trois) acteurs.

Les difficultés pour communiquer avec ces opérateurs sont de tous genres et les solutions sont à rechercher à l'interne, dans la présence et la visibilité dans les multimédias :

- **Média** : Presse, Radio, Télévision, Publicité Extérieure, Cinéma, Internet, moyennant un paiement ;
- **Hors médias** : Annuaire, dépliant, marketing direct, promotion, salons-foires, parrainage, mécénat sportif et culturel, relations publiques et communication institutionnelle, moyennant aussi un paiement ;
- **Privé** : Sites Internet, application mobile, blogs, Médias et réseaux sociaux ;
- **Ecoute** : Partage de bouche-à-oreille « influenceurs », publicité « spontanée », etc.

Sur la base des résultats des questionnaires et des entretiens avec les acteurs privés de la filière, trois (03) canaux préférables de communication se dégagent, il s'agit du téléphone cellulaire, des rencontres aux bureaux sur rendez-vous et des échanges par email.

3.8.3. Organisation d'un plaidoyer commun

Les acteurs gagneraient à revendiquer leurs droits ensemble et unis. la stratégie individualiste encours, a montré ses limites et son inefficacité. D'où la nécessité de créer une organisation intersyndicale unissant tous les acteurs.

L'intersyndicale des forestiers jouera le rôle de « plaidoyer commun » nantie d'un personnel ayant une bonne capacité d'analyse, une vision sur la stratégie à mettre en œuvre, une réactivité et une habilité à adapter les tactiques, les messages, les propositions à formuler aux Pouvoirs publics et Institutionnels sur toutes les questions d'intérêt commun.

3.8.4. Développement d'une intersyndicale

Tous les acteurs forestiers, industriels du bois doivent se retrouver et s'organiser en **intersyndical des forêts et du bois (ISFB)**, pour coordonner toutes démarches de négociations et revendications face au pouvoir exécutif. Cette nouvelle organisation syndicale pourra aussi contribuer à améliorer le niveau légal des entreprises en exigeant par exemple de ses membres, le respect des lois et règlements de la République. Elle pourra contribuer à la promotion de la certification pour ses membres, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'APV FLEGT dans les conditions à déterminer avec les autres partenaires tel que l'UE. Une telle organisation patronale apportera une solution à la faible représentation du secteur dans les travaux portant sur les processus de négociation de l'APV. Puisque nous avons relevé un certain désintéressement, une négligence à participer aux réunions de ce processus.

3.8.5. Implication dans l'APV et la certification

- Procéder à une évaluation du processus et de la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Congo ; parce que d'une part, les retards cumulés dans l'émission des premières autorisations FLEGT inquiètent les observateurs avertis, d'autant plus que les bois indonésiens labélisés FLEGT n'ont pas trouvé sur le marché européen un prix convenable susceptible de couvrir les investissements consentis d'autre part, les acteurs manquent de moyens financiers et de capacités pour avancer ;
- Réaliser une étude sur l'évaluation du coût du processus APV FLEGT pour le secteur privé ;
- Publier les rapports des études déjà réalisées sur l'évaluation du coût du l'APV FLEGT pour l'administration et l'UE ;
- **Promouvoir la mise en œuvre des plans d'aménagement et la certification de la légalité.** Le Congo semble avoir atteint le seuil de saturation et de progression vers la certification forestière durable, il n'y a que deux acteurs CIB et IFO qui s'y accroche, tandis que l'augmentation des superficies forestières légales est encore possible ;
- **Travailler avec le marché chinois afin de l'orienter vers les achats des bois légaux et responsables.** La Chine étant devenue et pour longtemps la première destination des bois tropicaux africains.

3.8.6. Recommandations générales

- Mettre en œuvre une stratégie de mise en repos végétatif de certaines UFE surexploitées du secteur forestier sud afin de permettre la régénération de la ressource ;
- Réaliser une étude sur l'adéquation entre les capacités industrielles installées, opérationnelles et les possibilités forestières des UFE ;
- Publier les rapports ou réaliser les études sur le coût de la participation des parties prenantes au processus APV FLEGT ;
- Réaliser une étude de l'état des lieux des Organisations de la Société Civile (OSC) de la foresterie ;
- Réaliser une étude sur l'état des lieux du secteur artisanal ;
- Réaliser une étude sur l'état des lieux de l'exploitation des forêts par Permis Spéciaux ;
- Réaliser une étude sur l'impact du marché chinois des grumes sur la durabilité de la foresterie dans le bassin du Congo ;
- Réaliser une revue institutionnelle de la gouvernance forestière et le renforcement des capacités de l'administration forestière ;
- Réaliser une étude sur l'état des lieux des équipements industriels de transformation du bois ;
- Réaliser une étude sur l'organisation du Marché Intérieur des Grumes (MIG) dans le bassin du Congo dans le but d'approvisionner le marché national et sous régional en matière première et de créer la valeur ajoutée.

4. ANNEXES

Annexe 1 : Bibliographie - Webographie

1. Anonymes : Rapport Annuel 2013, MEFDD.
2. Anonymes : Rapports Annuels 2010-2017, SCPFE.
3. Anonymes : Projet de la politique forestière nationale de la République du Congo (2014-2025), FAO-Congo, 2014.
4. Anonymes : Projet de loi portant régime forestier en République du Congo, FAO-Congo, 2014.
5. Annuaire des statistiques MEF/DEP 2012-2017.
6. Appui à la capacitation du secteur privé bois en Afrique Centrale, CEEAC, 2014.
7. Contraintes et besoins des PME de la filière-bois, Rapport de synthèse régionale. CEEAC Décembre 2013
8. Commerce toxique : La criminalité forestière au Gabon et en République du Congo qui contamine le marché des Etats-Unis. Rapport EIA 2019, 84p.
9. DUHESME C. Rapport final, PFDE : Etude sur les contraintes des entreprises forestières face aux exigences du plan d'action FLEGT sur l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux en République du Congo. Décembre 2014 32 p
10. FRIEDRICH EBER STIFTUNG CAMEROUN ET AFRIQUE CENTRALE. Le Cameroun face à l'APE avec l'Union Européenne : Menace ou opportunité ? Rapport d'information, Yaoundé, Novembre 2015. 80p.
11. Groutel Emmanuel : Evolution des marchés des bois tropicaux africains. FAO, 2013 p
12. Loi 16-2000 du 20 janvier 2002 portant code forestier (Congo).
13. Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2006, 256p ; Réf. p 53
14. Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2008, 425p ; Réf. p 101
15. Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2010, 274p ; Réf. pp 43-97
16. Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2013, 325p ; Réf. p47
17. LESCUYER G. YEMBE-YEMBE, CERUTTI, P.O le marché domestique du sciage artisanal en République du Congo : état des lieux, opportunités et défis, CIFOR, 2011.
18. Mémento du forestier, édition CF, 1989. 1266 p.
19. Mémento du forestier, édition CIRAD, 2014. 1199 p.
20. NGOYA KESSY A.M. MWAMBA wa MWAMBA A. Promotion de l'Industrie de Bois dans les pays de Bassin du Congo, tome 1, Ed. Saint Paul, 2006. 93p
21. NGOYA-KESSY A.M. BOUKOULOU H. Pour une nouvelle approche d'évaluation de la contribution du secteur forestier congolais au produit intérieur brut, 2012. Ann.Univ. de Lomé, Sér.Lett., Tome XXXII-2, Décembre 2012, pp.145-151.
22. NGOYA-KESSY A.M. Rapport PADE pour apporter un appui à l'estimation des volumes et types de bois entrés et sortis des ateliers, chaîne de valeur « meubles en bois » 2015. 49p.
23. NGOYA-KESSY A.M. Rapport BAD. Commerce intra africain des bois, 2018. 87p
24. ONDELE KANGA A. La gouvernance forestière en République du Congo de 1899 à 2017, Edition L'Harmattan, 2019. 314p
25. PORTELLA, Stratégie CDV Meubles en bois Brazzaville, Rapport Projet BM 2014.
26. PORTELLA, Stratégie CDV Meubles en bois Pointe-Noire, Rapport Projet PADE BM 2014.
27. Rapport FAO, Typologie des acteurs du secteur privé forestier. Emmanuel Groutel, Sarah Funey, Rome 2016. 26p
28. Rapport stratégique et régional de la BAD (Stop Grumes Export 2018) FRM
29. Rapport TRAFIC, Les flux et les circuits de commercialisation du bois : Le cas du Cameroun. Denis Mahonghol, Stéphane Ringuet, Jervais Nkoulou, Georges Amougou et HinKéong Chen, Aout 2016. 22p
30. Rapport CIFOR, état du secteur forêt-bois du Cameroun. Paolo Omar Cerutti, Martin Mbongo, Marc Vandenhante, 2015. 42p

Sites web consultés

1. APV FLEGT Congo, <http://www.apvflegtcongo.info/>
2. ATIBT, Association Technique Internationale des bois tropicaux, WWW.atibt.org et WWW.legal-timber.info
3. CHATHAM HOUSE, <http://www.chathamhouse.org>
4. CIFOR, Center for international Forestry Research, WWW.cifor.org
5. FAO, FOOD and Agriculture Organization, <http://WWW.fao.org/forestry/fr>. Statistiques des produits forestiers 2015
6. Livret explicatif de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre la République du Congo et l'Union Européenne : ClientEarth
7. Clientearth : Base de données-République du Congo (en ligne)
8. <http://www.clientearth.org/resources/clientearth-resources/Congo-ce-2518>
9. www.unicongo.org
10. fr.africanews.com
11. future-science.com
12. francedemarche.fr
13. lecontreplaque.com
14. fr.m.wikipedia.org
15. technique-ingenieur.fr
16. focusrh.com
17. fr.ryte.com

Annexe 2 : Modèle de questionnaire

1. **NOM DE L'ENTREPRISE**
2. **Responsable n° 1 de l'entreprise au Congo ?**
Nom et Prénom Contacts
3. **Localisation du siège**
4. **Date de création de l'entreprise**.....
5. **Type d'activité**.....
6. **Zones d'activités UFA/UFE/ Département**..... **Localités**.....
7. **Place dans la chaîne de production**.....Exploitation ☐ Transformation ☐ Commerce, négoce, courtage, exportation ☐
8. **Taille : PME** ☐ **GE** ☐ **Nombre de travailleurs 2018**
Superficiés totales exploitées 2018.....
9. **Niveau de syndicalisation** : suffisant ☐ Insuffisant ☐
10. **Quelle implication avez-vous dans le processus APV FLEGT et dans la certification forestière légalité et gestion durable ?**
suffisante ☐ Insuffisante ☐
11. **Vos marchés en % par destinations et par produits en 2018**

	Pays	Grumes	Sciages	Placages	Contreplaqués	Observations
1	Chine					
2	Inde					
3	Asie SE					
4	USA					
5	Sous -région					
6	Afrique					
7	Congo					

12. **Concessions sous aménagement année (PA mis en œuvre)**h
13. **Concessions certifiées légales ?** année..... Nom du certificatha
14. **Concessions certifiées durables** année.....? Nom du certificat.....ha
15. **Appartenance syndicale de l'entreprise ?** UNICONGO ☐ UNIBOIS ☐
16. **Salariés en sous-traitance ?** NON ☐ OUI ☐ Nom du partenaire ?..... contacts...
17. **Quels sont vos besoins spécifiques en formation pour avancer dans la certification forestière et l'APV/FLEGT ?** Merci de cocher

a)	Processus de certification, changement dans l'entreprise	☐
b)	Présentation des différents standards de légalité	☐
c)	Outils minimums pour se faire certifier	☐
d)	Changement dans l'entreprise nécessaire (social)	☐
e)	Fonctionnement du SIVL	☐
f)	Changement pour appliquer le SIVL (collecter l'info)	☐
g)	Aménagement (PA et mise en œuvre)	☐
h)	Relation avec les communautés locales	☐
i)	Gestion du personnel	☐
j)	HSE	☐
k)	Gestion environnemental	☐
l)	Gestion des déchets et des hydrocarbures	☐
m)	EFIR	☐
18. **Avez-vous reçu les dernières versions de la loi portant régime forestier et du document de politique forestière du Congo ?**
☐ Quels sont vos commentaires ?
19. **Vos difficultés majeures :** Fiscalité ☐ Parafiscalité ☐ Tracasseries administratives ☐ Corruption ☐
.....
20. ☐ **Autres**
précisez

Date et signature

Annexe 3 : Guide d'entretien

Ce guide est conçu pour aider l'enquêteur à comprendre et à bien remplir le questionnaire d'une part, et d'autre part, il sert de l'aide-mémoire à l'enquêteur. Les questions claires compréhensives n'ont pas été expliquées, seules les questions moins évidentes, peu claires ont fait l'objet d'éclairage.

1. **NOM DE L'ENTREPRISE**
2. **Responsable n° 1 de l'entreprise au Congo ?**
Nom et Prénom Contacts
3. **Localisation du siège**
4. **Date de création de l'entreprise**.....
5. **Type d'activité**.....
6. **Zones d'activités UFA/UFE/ Département**..... **Localités**.....
7. **Place dans la chaîne de production**.....Exploitation ☐ Transformation ☐ Commerce, négoce, courtage, exportation ☐
8. **Taille : PME** ☐ **GE** ☐ **Nombre de travailleurs 2018**
Superficiés totales exploitées 2018.....
9. **Niveau de syndicalisation** : suffisant ☐ Insuffisant ☐
10. **Quelle implication avez-vous dans le processus APV FLEGT et dans la certification forestière légalité et gestion durable ?**
suffisante ☐ Insuffisante
11. **Vos marchés en % par destinations et par produits en 2018**

	Pays	Grumes	Sciages	Placages	Contreplaqués	Observations
1	Chine					
2	Inde					
3	Asie SE					
4	USA					
5	Sous -région					
6	Afrique					
7	Congo					

12. **Concessions sous aménagement année (PA mis en œuvre)**h
13. **Concessions certifiées légales ?** année..... Nom du certificatha
14. **Concessions certifiées durables** année.....? Nom du certificat.....ha
15. **Appartenance syndicale de l'entreprise ?** UNICONGO ☐ UNIBOIS ☐
16. **Appartenance syndicale des salariés ?** Oui ☐ Non ☐
17. **Salariés en sous-traitance ?** NON ☐ OUI ☐ Nom du partenaire ?..... contacts...
18. **Quels sont vos besoins spécifiques en formation pour avancer dans la certification forestière et l'APV/FLEGT ?** Merci de cocher

a)	Processus de certification, changement dans l'entreprise	☐
b)	Présentation des différents standards de légalité	☐
c)	Outils minimums pour se faire certifier	☐
d)	Changement dans l'entreprise nécessaire (social)	☐
e)	Fonctionnement du SIVL	☐
f)	Changement pour appliquer le SIVL (collecter l'info)	☐
g)	Aménagement (PA et mise en œuvre)	☐
h)	Relation avec les communautés locales	☐
i)	Gestion du personnel	☐
j)	HSE	☐
k)	Gestion environnemental	☐
l)	Gestion des déchets et des hydrocarbures	☐
m)	EFIR	☐
19. **Avez-vous reçu les dernières versions de la loi portant régime forestier et du document de politique forestière du Congo ?**
☐ Quels sont vos commentaires ?
20. **Vos difficultés majeures :** Fiscalité ☐ Parafiscalité ☐ Tracasseries administratives ☐ Corruption ☐
.....
21. ☐ **Autres**
précisez

Date et signature

Annexe 4 : Synthèse des concessions forestières

Répartition du domaine forestier national par département, en UFA, UFE, Attributaire et situation de l'aménagement

Désignation des UFA	Superficie des UFA	Désignation des UFE	Superficie des UFE	Attributaire	Situation aménagement	Date validation
DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA						
BETOU	352 572			L. TIMBER	Aménagée	07/02/2016
IPENDJA	461 296			STC	Aménagée	15/06/2013
LOPOLA	195 510			BPL	Aménagée	08/02/2009
LOUND. TKL	660 200			CIB	Aménagée	12/02/2010
MIMBELI-IBENGA	669 589			CIB	Aménagée	09/05/2019
MISSA	243 376			L.TIMBER	Aménagée	01/10/2011
MOKABI-DZANGA	586 330			MOKABI.SA	Aménagée	12/02/2010
		BONVOUKI	106 472	LDSR	Non aménagée	Commission. F Du 01/04/19
		MOUNGOUMA	30 600	ETBM	Non aménagée	-
MOBOLA-BONDO	105 000			BOIS KASSA	Non aménagée	-
Sous total 1	3 273 873		137 072			
DEPARTEMENT DE LA SANGHA						
UFA KABO	296 000			CIB	Aménagée	11/03/2006
UFA POKOLA	452 200			CIB	Aménagée	20/11/2007
-	-	PIKOUNDA	92 530	CIB	Aménagée	05/07/2012
UFA NGOMBE	1 159 642			IFO	Aménagée	27/11/2007
UFA TALA TALA	621 120			SIFCO	En cours	-
UFA JUA-IKIE	547 026			SEFYD	Aménagée	29/07/2017
UFA KARAGOUA	597 000			SEFYD	Non aménagée	-
Sous total 2	3 672 988		92 530		-	
DEPARTEMENT DE LA CUVETTE						
UFA MAMBILI	131 100			NOGA Industrie-	Non aménagée	Commission. F Du 01/04/2019
UFA MAKOUA	706 452			WSRTC	Non aménagée	-
Sous total 3	837 552					
DEPARTEMENT DE LA CUVETTE OUEST						
UFA MB. KELLE	613 106			CDWI	En cours	-
UFA TSA-MBAMA	568 520			E. CHRISTELLE	Non aménagée	-
Sous total 4	1 181 626					
DEPARTEMENT DES PLATEAUX						
UFA ABALA	510 920			SOFIA	Non aménagée	-
Sous total 5	510 920					

Le contenu de ce présent rapport relève de la seule responsabilité des ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne et de celle de la KFW.

DEPARTEMENT DE LA BOUENZA						
		MAKABANA	48 000	SADEF	Non aménagée	-
		MABOMBO	53 000	BTC	En cours	-
		LOAMBA	149 542	KIMBAKALA	Non aménagée	-
		KIMANDOU	35 520	BTC	En cours	
S/Total 6			286 062			
DEPARTEMENT DE LA LEKOU MOU						
		LETILI	141 900	SICOFOR	Aménagée	Val le 01/04/15
		BAMBAMA	145 000	ACI	Aménagée	Val le 26/05/15
		MPOUKOU- OGOOUE	321 840	TAMAM IND	Aménagée	Val le 06/07/15
		GOUONGO	244 632	SICOFOR	Aménagée	Val le 26/03/15
		MAPATI	164 710	SIPAM	Non aménagée	
		INGOUMINA. L	322 880	SICOFOR	Aménagée	Val le 05/07/15
		LOUMONGO	221 708	SIPAM	Non aménagée	
		LOUADI.B	89 473	SPIEX	Non aménagée	
S/Total 7			1 652 143			
DEPARTEMENT DU NIARI						
		NYANGA	548 461	CIBN	Aménagée	Val le 13/01/17
		NGONGO-NZAMBI	194 964	ACI	Aménagée	Val le 02/06/15
		MBAMBA.N	28 875	COFIBOIS	Non aménagée	
		LOUVAKOU	124 280	ACI	En cours	
		BANDA. N	100 200	TAMAN. I	Aménagée	Nov 2018
		LEBOULOU	275 770	SOFIL	Non aménagée	
		NGOUHA II. N	70 810	SFIB	Non aménagée	
		NGOUHA II. S	62 570	CIBN	Non aménagée	
		MASSANGA	311 560	ACI	Aménagée	
		MAKABANA	48 000	SADEF	Non aménagée	-
		KOLA	91 146	TAMAN. I	Non aménagée	
S/Total 8			1 856 636			
DEPARTEMENT DU KOUILOU						
		CAYO	25 098	AFRIWOOD	Non aménagée	-
		DOUMANGA	8 000	AFRIWOOD	Non aménagée	-
		MBAMBA SUD	23 725	COFIBOIS	Non aménagée	-
		NTOMBO	93 300	COTRANS	Non aménagée	-
		NKOLA	188 406	AFRIWOOD	Non aménagée	-
		NANGA	33 560	CITB. Q	Non aménagée	-
S/Total 9			372 089			

Le contenu de ce présent rapport relève de la seule responsabilité des ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne et de celle de la KFW.

		MILI MILA	54 529	-	Non attribuée	
		KIMONGO. L	222 765	-	Non attribuée	
		MOUNOUMBOUMB A	22 588	AGRI TRANSECO	Attribuée	
		MOUYALA	41 000	-	Non attribuée	
		BOUBISSI	152 772	EMERSON-BOIS	Attribuée	
		UFE BANGO	39 063	-	Non attribuée	
		KITEMBE	86 820	-	Attribuée	Conv. en cours
		MOULIENE	143 000	CFF	Attribuée	Conv. En cours
Sous total 10			762 537			
Total GI	9 476 959		5 159 069			

Source : MEF/ Projet appui à la gestion forestière durable. Rapport mai 2019

Annexe 5 : Les points marquants de la loi 16-2000 portant code forestier

Le Code forestier élaboré sur la base du PAFN issu du PAFT de la FAO a introduit des nouveaux concepts et des avancées significatives pour le début depuis l'an 2000. Ainsi DFN comprend (i) le domaine forestier de l'Etat (DFE), constitué des forêts appartenant à l'Etat, aux collectivités locales et aux personnes publiques et (ii) le domaine forestier des personnes privées (DFPp). Le DFE comprend (i) le domaine forestier permanent (DFP) et (ii) le domaine forestier non permanent (DFnP). Ce domaine forestier relève de la compétence de l'État. Le DFP est constitué des terres affectées à la forêt ainsi qu'à l'habitat de la faune sauvage et comprend (i) les forêts du domaine privé de l'Etat, (ii) les forêts des personnes publiques et (iii) les forêts des communes et des collectivités locales ou territoriales. Le DFP est classé conformément aux articles 13 à 18 du Code forestier.

L'article 6 de la loi 16-2000 portant Code forestier prévoit l'existence, à l'intérieur du domaine forestier permanent, des forêts de personnes publiques, des forêts de communes et des collectivités locales ou territoriales. La création des forêts de communes et autres collectivités locales fait partie des politiques sectorielles du Ministère de l'Economie Forestière et du Ministère de l'Administration du Territoire. Par ailleurs, le processus de la décentralisation en cours au Congo prévoit la création de nouvelles collectivités. Pour autant, à ce jour, cet article de loi n'a pas été suivi de manière effective de création de forêts de commune ou d'autres collectivités. (EDF, 2008 page 108).

Figure 8 : Zonage des forêts et classement des UFA au Congo

DF personnes privées	Forêts privées	Forêts (plantations) des personnes morales de droit public Forêts de collectivités locales Forêts communautaires Unité Forestière d'Aménagement (UFA) grande taille Unité Forestière d'Aménagement (UFA) moyenne taille Permis spéciaux
	Plantations privées	
DF Etat (non permanent)	Permis spéciaux	
	Permis coupe de plantation	
	CAT	
	CTI	
DF Etat (permanent)	Domaine privé état-forêt production-UFA	
	Forêts des communes et collectivités locales	

Au moment où cette étude se réalise, l'adoption par le Parlement du Congo d'une nouvelle politique forestière assortie d'une nouvelle loi portant régime forestier est imminente. Tous les acteurs du secteur que nous avons rencontrés sont unanimes et considèrent le processus de validation technique de ses documents comme peu transparent et peu inclusif.

La loi 16-2000 portant code forestier fixe le cadre législatif et en matière forestière. Les éléments marquants de ce texte juridique sont entre autres l'obligation de préparation d'un plan d'aménagement pour toutes les UFA attribuées, l'introduction d'une procédure d'appel d'offres pour l'attribution des UFA et UFE. De plus, la loi stipule en son article 48 que la totalité de la production doit être transformée dans le pays de manière que les exportations ne portent que sur les produits finis et semi-finis. Elle consacrait déjà la transformation totale (100%) de la production des grumes.

Annexe 6 : Transformation industrielle du bois, taux de transformation du bois

Selon une idée tenace reçue et très répandue, la loi 16-2000 portant Code forestier fait obligation aux entreprises industrielles de transformer 85% leur production grumière dans le pays et d'en exporter que 15%. D'où l'expression du « quota 85/15 ». Le Code forestier congolais n'a consigné nulle part ni un quota, ni une surtaxe à l'exportation des bois en grume !

La réalité est plus simple. En effet, l'article 48 de la loi stipule, je cite : « Les produits des forêts naturelles ou plantées doivent être transformés au Congo, de manière que les exportations portent non pas sur les matières premières, mais sur des produits finis ou semi finis. La première transformation de bois sera rapprochée des lieux de coupe ». Le Législateur a consacré la transformation totale à 100% des grumes, aucune grume à l'export. Les grumes, les sciages humides sont encore des matières premières et ne devraient point être exportés au terme de la loi.

D'où vient alors le quota 85/15 ? C'est simplement une « mauvaise » interprétation voulue de deux dispositions transitoires de la loi forestière congolaise, notamment les articles 179 et 180 du titre 9 qui dispose, je cite : « *Art.179.- Pour garantir la transformation locale des bois telle que prévue à l'article 48 de la présente loi, les titulaires des contrats d'exploitation doivent livrer les bois exploités en priorité aux industries installées sur le territoire national* ».

En 2019, l'industrie forestière congolaise reste toujours dominée par les usines de première transformation, en haut du pavé, on trouve les scieries, ensuite les unités de déroulage, pas toujours modernes souvent vétustes et de seconde main, pour certaines datant des années 50 !

Cependant, en 2009 la loi 14-2009 du 30 décembre 2009, introduit la notion de quota 85/15 pour régulariser la situation dans le cadre de la régulation d'un marché interne de grumes sur la base des échanges de quota entre entreprises à vocation industrielle et les entreprises à vocation d'exportation de grumes. L'objectif étant de faire respecter le quota 85/15 au niveau national, en le laissant flottant au niveau des entreprises. Ce marché d'échange de quota n'a pas fonctionné, car il nécessite de stopper les autorisations d'exportation des grumes.

Annexe 7 : Quelques définitions

Bois de cuisson ou d'énergie : Le bois-énergie est tout simplement le bois utilisé pour produire le feu, que ce soit pour se chauffer dans les pays à climat froid, s'éclairer, cuisiner ou produire de l'électricité. C'est la source d'énergie la plus ancienne utilisée par l'homme, elle est issue de la biomasse. C'est donc une énergie renouvelable et neutre en carbone, pour peu que le bois soit exploité de manière durable. (future-science.com)

Un courtier-négociant (en anglais « broker-dealer ») est un individu ou entreprise servant d'intermédiaire sur les marchés, agissant soit pour son compte propre, soit pour le compte des clients privés ou des clients professionnels (banques et autres institutions financières), et moyennant une commission pour chaque transaction qu'il permet d'exécuter. (francedemarche.fr)

Richard FAYS dans son livre intitulé « Des Forêts et des bois Des bois et des forêts... » nous donne les définitions suivantes :

Le sciage est l'opération de débiter une grume en débits de diverses sections variant en fonction de leur utilisation future.

Le déroulage est l'opération consistant à faire tourner la grume fixée entre deux broches selon un axe horizontal alors que le chariot porte-couteau se déplace vers elle. Lorsque le couteau attaque la grume, il commence par produire des morceaux de placages irréguliers, puis enfin un coupon continu dès que la grume a été rendue parfaitement cylindrique.

Le tranchage est l'opération consistant à transformer une grume en quartelots, lesquels sont équarris et découpés à l'aide d'un couteau animé de mouvement va et vient, à partir des deux faces planes du cercueil (nom donné au quartelot équarri). Les grumes réservées à cet usage sont de haute qualité et les feuilles de placages tranchés, utilisés en décoration et ameublement, sont collés sur divers supports (panneaux contreplaqués, panneaux de fibres, panneaux de particules...). Au Congo, le tranchage est une activité plutôt rare, une seule unité de tranchage est opérationnelle.

Les techniques de placage, inventées en Egypte il y'a environ 5.000 ans dans un pays où les bois nobles étaient extrêmement rares et très recherchés, elles contribuaient à économiser le bois en le sciant en de fines planchettes qui étaient ensuite collées sur les matériaux à garnir, principalement des meubles de luxe. Les placages étaient directement sciés sur les grumes.

La production des placages s'est depuis industrialisée, et est dorénavant utilisée dans le monde entier, tant pour la fabrication des meubles que celles des panneaux décoratifs, pour enfin se positionner comme leader dans la fabrication des meubles courants. Ce secteur a une bonne marge pour son développement au Congo.

De nos jours, la production des placages exige l'application des techniques les plus modernes, exigeant à la fois une grande expérience dans l'évaluation qualitative des grumes tropicales, des exigences rigoureuses de fabrication et enfin, un tri qualitatif des produits finis en parfaite adéquation avec l'usage pour lequel ils sont commandés.

Le contreplaqué : est un panneau constitué de minces feuilles de bois (« plis » de 0,8 à 4 mm d'épaisseur) obtenues par déroulage. Ce panneau se distingue par une superposition des plis à fils croisés (perpendiculaires). La cohésion des plis est assurée par collage et pressage à chaud. (lecontrepalque.com).

La menuiserie, art et métier, est l'ensemble des techniques mises en œuvre pour construire des ouvrages de taille relativement petite (par opposition aux ouvrages de charpentes) par la mise en forme et l'assemblage de menus pièces de bois. Ces assemblages se font en largeur, en longueur ou en angle. (fr.m.wikipedia.org)

Une charpente est un assemblage de pièces de bois ou de métal, servant à soutenir ou couvrir des constructions et faisant partie de la toiture. C'est une ossature porteuse ponctuelle, par opposition à la structure linéaire que constitue un mur continu. (fr.m.wikipedia.org)

Bois d'industrie : les petites grumes, les houppiers et les branches tant des feuillus que des conifères sont récupérés et commercialisés en tant que bois de trituration. Ajoutés aux déchets de la première transformation, ces bois sont orientés vers cinq grands secteurs : Panneaux de fibres, panneaux de particules, panneaux divers, chimie du bois, bois de chauffage et bois en l'état destinés aux usages les plus exigeant tels que travaux hydrauliques ou maritimes. (fr.m.wikipedia.org)

La filière des bois d'industrie reste encore à développer. Ici les écarts sont principalement des confusions de langage. On entend souvent parler de 3^e et 4^e niveaux de transformation de bois, alors que techniquement, il s'agit des bois d'industries, secteur encore inexistant au Congo et dans les autres pays de l'espace COMIFAC. Cependant, ici, les bois d'eucalyptus sont aussi consommés à l'Etat après époinçage et traitement de préservation pour la fabrication des poteaux électriques, piquets de clôture, jeux de plein air, barres d'obstacles....

La cogénération (ou « co-génération ») est la production simultanée de deux formes d'énergie différentes dans la même centrale. Le cas le plus fréquent est la production simultanée d'électricité et de chaleur utile par des moteurs thermiques ou des turbines à gaz. La cogénération est une technique efficace d'utilisation des énergies fossiles et renouvelables, qui valorisent une énergie généralement rejetée de l'environnement, comme la chaleur. Principe de la cogénération : l'idée de cogénération repose sur le fait que la production électrique dégage une grande énergie thermique à température moyenne, habituellement dissipée dans l'environnement. Elle valorise la chaleur du cycle de génération électrique comme source thermique. (fr.m.wikipedia.org)

La cogénération pour la production de l'électricité et de la chaleur a été développée pour la première fois au Congo par la société IFO à Ngombé et ensuite par la CIB-OLAM à Pokola. A IFO, elle s'est arrêtée, tandis qu'à Pokola, cette industrie s'est très bien développée et intégrée.

Un biocarburant ou agro-carburant est un carburant (combustible liquide ou gazeux) produit à partir de matériaux organiques non fossiles, provenant de la biomasse (c'est le sens du préfixe « bio » dans biocarburant) et vient en complément ou en substitution du combustible fossile. (fr.m.wikipedia.org)

Les emballages en bois sont encore trop souvent considérés comme des emballages du passé, traditionnels et peu évolutifs. Il s'agit d'une idée fausse qu'il convient de récuser. Le bois apporte à chaque besoin d'emballage, de logistique et de transport une solution économique et performante : emballer, protéger, transporter, stocker. (technique-ingenieur.fr)

Annexe 8 : Quelques acteurs des services de transports, export et transit des bois

N°	Acteurs	Activités	Téléphones
1	CLAUDE Sarl	Transitaire	+ 242 06 800 99 25
2	AFRICONGO	Transitaire	+242 06 605 31 31
3	SOCOTRANS	Transporteur	+242 06 636 00 00
4	La Générale des services maritimes	Transitaire	+242 05 630 37 90
5	Transformé Congo Sarl'	Transitaire et transporteur	+ 242 05 664 67 56
6	Trans construction	Transporteur	+ 242 06 650 82 91
7	SOPADI	Transitaire	+ 242 06 622 15 90.

Annexe 9 Les principaux scieurs artisanaux

On constate que ces acteurs et partenaires souvent négligés et peu considérés, sont incontournables pour avancer vers la légalité et la GDF. Ce sont eux qui alimentent pourtant la quasi-totalité des besoins du marché intérieur de bois transformés (MIBT). Quand un congolais a besoin des produits en bois, le premier réflexe c'est d'aller vers les scieurs artisanaux, les quincailleries situées sur les principales artères de Brazzaville, Pointe-Noire, Ouessou, Dolisie..., qui vendent ces produits pas toujours de bonne qualité et de sources douteuses, mais à des prix compatibles avec son pouvoir d'achat.

Il serait intéressant d'identifier les causes de leur marginalisation et comment les organiser, les formaliser en les aidant à se structurer. Les administrations forestières, du commerce et les mairies devraient regarder comment codifier le Marché Intérieur du Bois Transformé (MIBT).

N°	Noms et Prénoms	Personnes physiques	Numéros téléphone (+242)	Département
1	NGABOUACK SEP Vivien	Personne physique		LIKOUALA
2	NZENE Simon	- //-		LIKOUALA
3	BOLEMONDZO Jean Paulin	- //-		LIKOUALA
4	OLOL Edgar Fiacre	- //-	06 697 28 25	SANGHA
5	NTSIBA Frédéric	- //-		SANGHA
6	MABIALA Jean Flavien	- //-		LEKOU MOU
7	NTSAKALA Pépène Florence	- //-		LEKOU MOU
8	TOUKOUNZEBI Harold Lomard	- //-	05 520 57 53 06 956 55 46	BOUENZA
9	KOMBO MAKITA Louis	- //-	05 545 72 50	BOUENZA
10	MBOUILA MOUANDZA	- //-	05 524 31 60	CUVETTE
11	ONGALI Pépin Nestor	- //-	06 803 03 34 05 503 03 34	CUVETTE
12	MAMADOU Dramé	- //-		CUVETTE
13	MAMADOU ADAMO DAZIMI Salamso	- //-		CUVETTE-OUEST
14	ASIE Dominique de Marseille	- //-		CUVETTE-OUEST
15	OKOUO NGALOUO Prince Gilmar	- //-		CUVETTE OUEST
16	DILLOBO Jean Christian	- //-		NIARI
17	MAMADOU BOCOUM	- //-		NIARI
18	MONGO Médard	- //-		NIARI
19	MASSAMBA Rodrigue	- //-		NIARI
20	TETE Misère Léopold	- //-		NIARI

Malheureusement, ces opérateurs coupent généralement le bois en dépassant le nombre de pieds, les diamètres autorisés, et souvent en dehors des zones de coupes autorisées dites « banales ». Ils sont victimes par ailleurs des interprétations ambiguës de la législation et de la réglementation forestières. Il y a un vrai enjeu à prendre véritablement en main ; ces acteurs pour les pousser vers la légalité forestière, en réorganisant ce sous-secteur du MIBT depuis les lieux des coupes, les chantiers, le transport, le stockage, la commercialisation.

Ce travail doit se faire en concertation avec toutes les autorités concernées (Ministères en charge des forêts, du commerce, des transports ; les mairies, les Conseils départementaux, les Conseils municipaux, la force publique, les partenaires au développement ...)

Dans le cadre de l'APV/FLEGT du Congo, cette problématique a été prise en compte, il s'agira de :

- 1- inventorier les zones « banales » d'activités existantes ;
- 2- identifier et créer des nouvelles zones de coupe pour le MIBT en procédant au déclassement de certaines zones, en fermant à l'exploitation les zones surexploitées ;
- 3- renforcer les capacités des scieurs dans le processus FLEGT ;
- 4- élaborer les plans simples de gestion pour les zones de coupe ;
- 5- rendre effectif le financement du Fonds Forestier pour l'aménagement de ces zones de coupe ;
- 6- fermer les anciennes zones surexploitées devenues pauvres ;
- 7- réorganiser le commerce transfrontalier de ces bois ;
- 8- identifier et lister les scies mobiles dans chaque département ;
- 9- organiser les lieux de stockage pour approvisionner les menuiseries en bois sec ;
- 10- soutenir les permis de coupe surface (PCS) pour satisfaire les besoins du marché local et national en produits transformés de qualité.

On notera le fait que les ébénistes, les sculpteurs sur bois, les vanniers, les menuisiers, les charbonniers, les scieurs artisanaux ne sont pas organisés, structurés alors que leurs activités ont un impact social, économique et environnemental considérable sur la gestion forestière. La prise en main de ce sous-secteur par l'administration est insuffisante, ces acteurs n'ont aucune association professionnelle opérationnelle.

Annexe 10 : Liste des Personnes rencontrées et calendrier de travail

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOM & Prénoms	Fonctions
1	TATY Pierre	Directeur de Cabinet & Point focal ATIBT
2	MOUBOUILLOU Joseph	Directeur Général de l'Economie Forestière
3	EBINA Paulette	Directrice de la Valorisation des Ressources Forestières
4	SITA Dieudonné	Directeur des forêts
5	NKEOUA Grégoire	Point focal CAFI
6	BOZONGO Jean-Claude	Directeur des Etudes et de la Planification
7	NDINGA Jean-Pierre	Projet des Gestion durable des forêts
8	NGASSEMBO Adolphe	Point Focal APV FLEGT
9	OSSIBI Alain	Coordonnateur CLFT
10	BOUDZANGA Georges Claver	Coordonnateur national REDD+
11	SAMBA Jean Jaques	Secrétaire Général UNICONGO
12	MANZIMBE Etienne	DDEF Pointe-Noire
13	LOULENDU Osé	DDEF Kouilou
14	MOUISSOU Yvette	Directrice Départementale des Douanes
15	MOUNGEBE Marcel	Chef de services généraux de la Douane
16	BITOLOLO Roger	Chef de bureau des douanes
17	NGOULOU	Inspecteur des douanes
18	MOMBOULI Serge Thierry	Directeur du SCPFE
19	MAMPOUYA Marcel	SCPFE
20	NGAKOSSO Annick	SCPFE
21	BITSI Gervais	SCPE
22	SCHAWARZ Christian	DG CIB
23	BIKOUMOU Jean Séraphin	Représentant THANRY Congo
24	HARIRI ISSAM	DG SIFCO
25	DIAWARA Franck	DG Entreprise CHRISTELLE SASSOU NGUESSO
26	NGONGO Telly	DG SADEF
27	GOMA Jean Pierre	DG BTC
28	FOUTY Martial	AFRIWOOD INDUSTRIES

CALENDRIER DE TRAVAIL CARTOGRAPHIE DES ACTEURS.

- 08 mai 2019 – 14 mai 2019 : démarrage du projet et revue bibliographique
- 14 mai 2019 : remise du rapport d'analyse des écarts et d'une proposition de questionnaire, et réunion d'avancement
- 21 mai réunion d'avancement :
- Du 20 au 29 mai 2019 : préparation de la phase de collecte – enquête par questionnaire
- Semaine du 29 mai au 04 juin 2019 : rencontre des personnes ressources à Brazzaville
- Semaine du 06 juin au 11 juin 2019 : rencontre des personnes ressources à Pointe Noire
- 16 juin 2019 : remise du rapport d'étude provisoire et de l'annuaire à jour, et réunion de restitution
- 19 juin 2019 : remise du rapport d'étude final suite aux commentaires de l'ATIBT

Annexe 11 : synthèse des réponses aux questionnaires

L'analyse des informations recueillies auprès des sociétés contactées au cours de l'étude se résume de la manière suivante :

- DE LA TAILLE DES ENTREPRISES
La majorité des sociétés contactées sont des grandes entreprises.
- DU TYPE D'ACTIVITES
Toutes les entreprises rencontrées sont spécialisées dans l'exploitation des forêts et les transformations du bois.
- DE L'AMENAGEMENT DES CONCESSIONS ET DE LA CERTIFICATION
Toutes ces entreprises exploitent des concessions aménagées.
- DU NIVEAU DE SYNCALISATION
Ces entreprises sont affiliées aux deux syndicats patronaux à savoir : UNICONGO et UNIBOIS.
Les employés de ces sociétés exercent librement leurs activités syndicales aux seins de ces entreprises.
- IMPLICATION DANS LE PROCESSUS APV/FLEGT
L'implication des sociétés dans le processus APV/ FLEGT est plus ou moins suffisante.
- BESOINS EN FORMATION
En vue d'asseoir suffisamment leur implication dans le processus APV/FLEGT, ces sociétés doivent bénéficier des formations complémentaires.

Ces formations concernent :

- Le fonctionnement du SIVL ;
 - Les mesures d'Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) ;
 - La gestion des déchets et Hydrocarbures ;
 - Les techniques d'utilisation du SIVL ;
 - Les méthodes de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR).
 - Le Système d'Information Géographique (SIG)
- DES SUPERFICIES EXPLOITEES EN 2018
Les superficies exploitées en 2018 sont variables selon les VMA et les AAC
 - DES PRODUITS ET MARCHES 2018
 - Des grumes : la **Chine** et **l'Asie** ont constitué la principale destination en 2018 avec plus de 90 % de la production des sociétés concernés.
 - Des sciages : la grande quantité des sciages produits par les entreprises rencontrées a été évacuée en grande partie en **Chine** et en **Asie** (environ 70%). Le reste de la production est répartie entre **l'Europe, les USA, l'Afrique et le Congo.**
 - Des placages : la seule société ayant produits des placages en 2018 est **TAMAN industries.**
Toute la production a été destinée vers l'Europe
 - Des contreplaqués : tous les contreplaqués produits en 2018 ont été destinées au marché local.
 - DES DIFFICULTES MAJEURES
Les difficultés majeures concernent principalement la fiscalité, la parafiscalité, et les tracasseries administratives.

Annexe 12 : Evolution des prix FOB des bois en grumes d'Afrique Centrale et de l'Ouest sur le marché asiatique au 2^e semestre 2018. FOB Euros/m3. Qualité LM

	Essences	Juillet	Août	Novembre	Décembre	Observations sur les prix
1	Acajou	265	265	265	265	Constants
2	Ayous	276,5*	278	262,5*	250	En baisse
3	Azobé	275	278	275	275	Plutôt stables
4	Béli	400	400	370*	350	Elevés en baisse
5	Iroko	370	370	350*	330	En baisse
6	Okoumé	250	245	235*	220	Constants en baisse
7	Moabi	345	355	355*	365	Constants en hausse
8	Okan	245	245	232,5*	220	En baisse
9	Padouk	350	350	345*	350	Stables
10	Sapelli	310	310	315*	320	Plutôt stables
11	Sipo	335	335	330*	325	Plutôt stables
12	Tali	415	415	387,5*	370	Elevé en baisse

Source ITTO TTM Rpport 2018. (*) moyenne mensuelle Ngoya-Kessy .A.M

Annexe 13 : Evolution des prix FOB des sciages d'Afrique Centrale et de l'Ouest ne juillet 2018, FOB/m3

Central & West African sawn wood	FOB Euro per cu.m	
	Du 1 ^{er} au 15	Du 16 au 31
Ayous FAS GMS	425	420
Bilinga FAS GMS	530	530
Okoumé FAS GMS	530	460
- Merchantable	320	310
- Std : Btr GMS	350	360
Sipo FAS GMS	540	520
- FAS sixes sizeq	560	560
- FAS scantlings	560	550
Padouk FAS GMS	920	920
- FAS scantlings	1020	1050
- Strips	640	640
Sapelli FAS Spanish sizes	510	510
- FAS scantlings	510	510
Iroko FAS GMS	630	640
- Scantlings	720	720
- Strips	420	420
Khaya FAS GMS	480	500
- FAS fixed	480	500
Moabi FAS GMS	625	630
- Scantlings	630	630
Movingui FAS GMS	455	455

Sources ITTO TTM Report 2018

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier du FFEM, de l'Union Européenne et de la KFW. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM, de l'Union Européenne et de la KFW.

